# Terms of Use

The following document is a digital reproduction of an existing historical document or manuscript. It has been scanned and converted into Portable Document Format (PDF) for the purpose of making it freely available to the public.

Feel free to distribute unaltered copies of this document via electronic means. You may not, however, alter the document without permission nor profit from its redistribution.

To download other works in the Collection, and for more information, please visit:

www.umass.edu/renaissance/lord

# CONTENANT

# LES SECRETS DV PREMIER

toutes armes, Qui sont espée dague, cappe, targue, bouclier, rondelle, l'espée deux mains & les deux espées, auec ses pourtraictures, ayans les armes au poing pour se dessendre & offencer à vn mesme temps des coups qu'on peut tirer, tant en assaillant qu'en dessendant, fort vtile & profitable pour adextrer la noblesse, & suposts de Mars:

redigé par art, ordre & pratique.

Composé par Henry de Sainst Didier Gentilhomme Prouençal.

DEDIE A LA MAIESTE DV ROY TRESCHRESTIEN CHARLES NEVEME.

A PARIS,

Imprimé par Iean Mestayer, & Masshurin Challenge, & se vend chez Iean Dalier, sur le pons Sainës Michel, à l'enseigne de la Rose blanche.

APEC PRIVILEGE DV ROY.



Ton rare esprit (Sainčt Didier) nous decœusre En ce trasié des urmes l'exercice, Mais nostre Roy à la vertu propice: Par sa faueur donne essence à ton amure.



En ceste page est comprins le pourtrait De Sainch Didur, Auteur de cest onurage, Qui n'a des armes onblié yn seul trait, Monstrant l'essort de son hardy courage.



### EPISTRE AV ROY.

IRE, le ne m'amuferay à vous descrire combien sont à louer ceux qui taschans (comme l'on dit) ayder voire parfaire la nature, ont reduit les choses confisses en ordres, & de telle sorte que ce que de primeembloit rude, malaise, & inaccessible, a esté par eux

face sembloit rude, malaise, or inaccessible, a esté par eux rendu aise, traistable, es facile à aborder: veu mesmement que le seul mal qui prouient de la confusion & desordre des choses: Et entre autres de celles qui sont propres aux Gentils-hommes les rendent assez recommandables. Parquoy tourneray ailleurs ma plume à vous remonstrer, que pour restaurer une bataille qui est en derroute, o la remettre en son pristin ordre: Il est besoin à un chef auoir deux choses bien samilieres. Assauoir le sugement, pour gaigner le temps & le lieu, où, & quand il faut arrester les rancs rompus : & par une fainte carque amuser les ennemis, pendant que le reste des troupes se rassemble & reserre. Lequel iugement ne se peut acquerit, voire la raison diceluy ne se peut croire sans le second point que ie dy au chef estre fort necessaire, qui est l'experience des choses : de laquelle naist le iugemet susdit (SIRE) quiconque veut remettre quelque art on doctrine en son ordre, ou la tirer de

la cofufio, de peur qu'en fin elle ne se gaste: ll est requis qu'il soit fourny de iugemet, nay de l'experience veue par lexercice dudit art, ce que ie ne dy sans cause: car ayant fait seruice au faict des armes, tant à voz ayeux, comme aussi à vostre Maiesté, par lespace de vingteing ans en Piedmont O ailleurs: le me puis iustement attribuer auoir vse ma vie à l'experience desdites armes : tellement qu'une si lonque preuue peut auoir en moy engendré quelque perfection de l'art & pratique d'icelles: De sorte que voyant combien confusément, & auec mauuais ordre elles ont esté & sont pour le tourd'huy par tout le monde monstrées, & pratiquées: Ay en mon cerueau figuré quelque patron ou idée, suiuant laquelle come exemplaire, le me fay fort que l'ordre en sera non seulement bon, ains l'art qui y confiste sera du tout restauré, & atteindra plus pres sa perfection, lequel say par longs iours, tant à cause de mon impuissance & extreme panureté (ennemie des bons esprits) comme aussi pour estre empesché à vostre service, tenu caché & enseuely parmy mes papiers en mon cabinet, ou les Muses apres les efforts martiaux m'ont fait, & espere que me feront copaignie: mais maintenant le desir que i'ay de vous faire treshumble & tresagreable service: loinst le zelle que toute ma vie i ay eu aux armes, & à ceux qui les aiment, & qui en font profestion, n'ont peu permettre, qu'en ce temps (ou Mars nous donne quelque relasche)ie ne me sois enhardy presenter à vostre Maiesté, chose non digne d'un tel & si grand Monarque: mais fort propre pour l'exercice d'un comun pere, tant des armes que de paix, scauoir, un traicté

sur lespée seule, mere de toutes armes, que say compose suivant mon petit iugement, dans lequel sont contenus fix poincts, par cy apres declarez, auec un ordre, non encores iamais vsité, & la preune d'iceluy, tant par raison que par effait attaché au bout. Voyla (SIRE) que contiendra, à present ce petit œuure, qui est comme vn sommaire ou recueil du premier liure que i'ay encores par deuers moy, Parquoy si vostre Maiesté prent quelque goust à cestuy cy, Dien me donnant la grace de viure, l'espere par le moyen de vostredite Maiesté en mettre par cy apres d'autres en lumiere, Dont cestuy (qui est le premier & principal pour adextrer la noblesse) d'ay pensé digne de vous, qui estes le protecteur, O soustien des armes, desquelles il traitte, vous suppliant plusque treshumblemet, là 💸 quand il seroit reputé autre vous plaise prendre mon ardente affection, laquelle de long temps a esté dediée à vous offrir treshumble, & tresagreable service, en payement m'employant à quelque chose, qui concerne iceluy, & ie me tiendray plus que tresheureux auec perpetuelle occasion & volonté, plus que grande de prier le souuerain Recteur de l'uniuers vous donner treslongue, & tresheureuse vie. Et pour borne de vostre Empire la seule Mer Occeane.

Vostre treshumble, & obeissant serviteur. Henry de S. Didier, Gentilhomme Prouençal.

# S'ensuiuent les secrets de ceste espée seule, & de toutes les autres armes qui en dependent, pour lesquels entendre, & sur tout mieux executer, six poincts sont requis.

T E premier est combien de desmarches il y a en tout l'art desdites armes, & eslire la meilleure, & en donner raison.

Le second, combien de gardes, & situations y a ausdittes armes & eslire la meilleure, & par quelle raison,

Le troisiesme, de cobien de coups l'ennemy aggresseur peut offencer le dessendeur & en donner pareille raison.

Le quatriesme, en combien de lieux propres se peuvent adapter lesdits coups sur la personne, tant en assaillant, qu'en deffendant.

Le cinquiesme, scauoir, à tous ceux qui font, ou feront, cy apres profession de monstrer audites armes : soy dessendre & offencer à vn mesme temps de quelque coup ou coups qu'on peut tirer, & par ainsi s'ils ne les scauent comment les pourront ils monstrer à leurs disciples.

Par le sixiesme poinct, qui est le dernier on verra vn grand secret, qui est de iuger du coup que l'assaillant peut tirer sur le deffendeur:& en sera donné raison.

Quand au premier poina, c'est à sçauoir combien il y a de desmarches: le respond qu'il n'y en que deux, par ce que nous n'auons que deux pieds.

Les aucuns se tiennent sur le pied droict, les autres sur le pied gauche: toutesfois en donnent bien peu de raisons, soy tenant sur l'une ou sur l'autre desmarche. Mais pour estre bien asseuré : quand il est besoing de mettre l'espée au poing, faut scauoir laquelle desdites deux desmarches, est la meilleure, & la plus certaine, & superlatiue: & en icelle comme dit est se faut tenir pour executer ledit art.

Quant à moy ie soustiens auec l'esperience & preuue, la desmarche qui se faich, soy tenant sur le pied gauche, pour la preSECRETS DE L'ESPEE SEVEE.

miere foys, en mettant l'espee au poing, est la plus certaine & meilleure, tant pour l'assaillant que pour le deffendant: Combien que peu de noz encestres demostrateurs s'y tiennent, & foy y tenant, tant fur I'vn que fur l'autre, en donnent bien peu de raison. A ceste cause ie concluray qu'il n'y a que deux desmarches en tout l'art, pour bien commençer iceluy.

Et pour bien suiure les doctes, & les immiter, faut de deux choses bonnes choisir la meilleure, & de deux mauuaises, euiter les deux, si faire se peut, sinon la pire, & en ce faisant, ie conseille à tous lesdits suppots, de prendre la meilleure desdites deux desmarches, qui est celle qu'on se tient sur le pied gauche pour la premiere fois, en mettant les armes au poing, faifant vn

desdits trois desgainements.

# Sensuiuent cy apres les declarations & raisons desdits six poincts.

A raison du premier est, qu'il n'y a que deux desmarches, L'ivne se fait sur le pied droit, & l'autre sur le pied gauche. Quant à moy ie dy soy tenant sur le pied gauche, est le meilleur, par ce que y estant on a liberté de prendre plus de temps. & grande course, que sur la desmarche du pied droich: & par consequent de bien assaillir, & de beaucoup mieux se deffendre, comme se verra cy apres à l'ordre des coups.

Voyla la raison pourquoy la desmarche qu'on faict sus ledit

pied gauche, est meilleure que celle dudit pied droict.

La seconde est, sçauoir combien de gardes, & situations il y a ausdites armes, le dis qu'il n'y a que trois gardes, & trois atlituations principalles.

La premiere est la basse, assituant la pointe à la braye.

La seconde est la moyenne, assituat la pointe de l'espée droit à l'œil gauche.

La troisseime est la haute, assituant la pointe de l'espee au

vilage, venant dault embas.

Les aucuns demonstrateurs, quand ils definissent lesdites

#### SECRETS DE

gardes, accommencent à la haute Quant à moy, ie commence à la basse, attendu que toutes choses se commencent aux fondements: comme pour exemple, les gens doctes ne commencent à monstrer les sciences aux hautes, ne les maçons quand ils viennent à commencer à bassir les maisons, ne commencent pas à la tuille, ains au sondement. Et panains si et ommence à la basse, qui est le sondement qu'on doit bien ga der.

Bien est vray, que de ceste garde basse, s'en peut engendrer deux autres basses, l'vne est sur le costé droit, l'autre sur le costé

gauche.

Celle qui se fait sur le costé droit, elle se faiet laissant la nature & proprieté de leurditte mere, & participer sur le costé drois.

Celle qui se fait sur le costé gauche, elle se fait aussi laissant la nature, & estre de saditte mere, & participer du costé gauche. Cesdites deux gardes engendrées de laditte basse, elles se sont bien souvent pour attirer quelque coup des ignorans, qui sera vn maindroich, ou vn estoc haut: car autre coup on ne peut, sur lesquels facilement on peut attraper & toucher l'ennemy assaillant qui sera estourdy, & ne considerera l'accident qui peut venir, estant sur sessione, de basse leur mere est la plus certaine: De sorte qui l'n'y a que trois gardes, comme dit est.

Le troisses poince est, qu'il faut seauoir de combien de coups l'ennemy assaillant peut offencer le deffendant.

Quant a moy, ie dy que l'affaillant & deffendant ne se peuuent offencer que de trois coups. Qui sont,

Maindroict, Renuers, Eftoc.

Bien est vray qu'ils se peuueut multiplier en six lieux propres sur le corps humain, qui faut bien garder, tout ainsi qu'vn bon ioueur de paulme, saut qu'il garde bien L'es, que lesteu de partie aduerse ne le touche. Aussi faut il qu'vn bon tireur d'armes garde bien qu'vn desdits trois coups ne touchent aux six DE L'ESPEE SEVIE.

5

lieux ausquels se peuvent adapter comme dit est, dont se verront cy apres.

Faut noter que les armes, & la paulme sont cousins germains,& qui scaura bien iouer à la paulme, saci-

lement & tost scaura bien tirer des armes.

Le quatriesme poince est, que l'assaillant & dessendant ne se peuvent ossencer que desdices trois coups: bien est vray qu'ils se peuvent multiplier, & adapter comme auons promis si dessus en six lieux propres sus la personne, soit en assaillant, ou en dessendant, & qui scaura le moyen de soy dessendre, & ossencer à vn mesme temps, comme ce peult, desdices trois coups, qui sont cy dessus & seront si apres desinis, estant multipliez il en scaura cent.

Sensuivent les noms desdits six lieux propres, ou fault, & se peuvent tirer les susdicts trois coups, c'est à dire,

Maindroict

Renuers

Effoc.

Le premier coup & lieu, est vn maindroict, de bas au iarret gauche du dessendant.

Le second coup & lieu, est vn renuers, de bas au iarret droist du dessendeur, s'il est droistié, & s'il est gauché, se sera au iarret gauche.

Le troisselme lieu, ledict maindroict est multiplié vne fois

d'hault sur le costé gauche du dessendant.

Le quatriesme lieu est un renuers d'hault sur l'espaulle droice du dessendant, estans multiplié une sois.

Le cinquiesme lieu, est le tetin gauche, auquel le Lieutenét affaillát tirera vn estoc au Preuost, qui est ledict troisieme coup.

Le sixiesme & dernier lieu, est le tetin droid dudict Prevost: auquel le Lieutenent tirera vn estoc, qui est ledict troissesme coup, estant multiplié vne sois comme ledict Maindroict, & Renuers.

Fin desdicts six lieux, qui est aussi la sin du quarriesme poinct.

B

Le cinquiesme est, qu'il fault sçauoir soy deffendre & ofsenfer à vn mesme temps desdits trois coups, adaptez & tirez aux susdits lieux, tant en alsaillant qu'en deffen Jant obseruat bien le temps qui est requis. Dont le tout sera cy apres monstré & declaré au long à l'instruction de ceste espée seule.

Le sixicsme & dernier poinct est vn des bons qui soit requis de sçauoir en tout l'art, qui est iuger du coup qui se peut tirer, tant en assaillant qu'en dessendant, car le jugeant facilemet on y trouuera son remede, autrement no. Et pour ce faire faut regarder la pointe de l'espée, & ne la perdre jamais de veuë, & en ce faisant, facilement on iugera du coup, le iugeant on trouuera moyen de soy dessendre & offencer, comme i'ay promis à vn melme temps.

La raison pour iuger d'un desdits coups est, que l'exterieur qui est ladite pointe de l'espée, se conduit & meine par l'interieur, qui est la volonté, & ne scauroit la pointe de l'espée, qui est l'exterieur, estre si habile que la veuë, & par consequent la veuë fait iuger du coup, & gaigner le temps. La veuë & le téps gaignées peuvent succeder & prealler ledit exterieur, qui est I'vn desdits coups que le Lieutenant peut tirer sur le Preuost dessendant, & par là on peut trouuer son remede.

Voicy la fin & declaration du sixiesme & dernier poinct, qui est necessaire de scauoir à tous, pour l'intelligence de ceste arme, & de toutes les autres qui sont du mesme subiet.

Vyuant les dessusdits six poinces, vn nommé Fabrice & Iule, me vindrent vne sois voir, auce quelques vos de leur païs, par ce qu'ils auoient ouy parler de moy, & leur auoit on dit que le composois vn liure, sus les armes, & que le l'auois dedié au Roy. Eux cupides & volontaires, descriuoir encores plus ausdites armes, qu'ils ne sçanoient, me prierent de leur monftrer ledit liure, ce que le leur

6 fis refus, (insques à ce que ladite Maiesté l'eust veu) & alors voyant leurs volontez bonnes, & qui n'estoient venus à moy pour eux iacter, ains pour talcher à voir le côtenu dudit liure, cela m'esmeut de discourir auecques eux de quelques poincts contenuz auldites armes, & leurs fis certaines interrogations, qu'on pourra voir cy apres, auec leurs responses, par lesquelles on pourra facillement inger, qui touche mieux au but de la vraye definition, & demonstration desdites armes.

L'ESPES SEVLE.

Et alors ie me viens atacquer premierement audit Fabrice. & luy dis Seigneur Fabrice, auant que tirer à present auec vous, ny auec autre ausdites armes, ie veux sçauoir de cobien de coups l'ennemy assaillant peut offencer le dessendant: Et pourtant, de grace vous prie, le moy dire.

Et alors respondit ledit Fabrice & dit, de plusieurs bottes, bottes en Napollitain, vaut autat à dire, que coups en Fraçois. Et encores oyant ledit Autheur ceste response proferée par ledit Fabrice, estre infinie & incertaine. Respondit encore ledit Fabrice, & dist seigneur pourquoy dictes vous que ma reponse est impertinente.

Respond ledit de sainct Didier, & dit que toute response infinie n'a point de certitude, à ceste cause ladite response qu'a ledit Fabrice respondu de plusieurs bottes est impertinente.

Et alors ledit Fabrice voyant que le remuois la teste, signifiant par là qu'il ne m'auoit respondu pertinemet. Va ledit Fabrice vn petit reprendre fes elprits,& feit autre response,& dit que de cinq bottes l'ennemy assaillant pouvoit offencer le deffendant: Et encores ie luy dis definissez les, & à ceste heure il dit d'vn,

> Maindrette. Renucrse, Fendance. Estoccade, Imbronceade.

Et oyant ceste responce proserée par ledit Fabrice, quand. il dit cy dessus de cinq Bottes.

#### SECRETS DE

Alors ledit Autheur, sans bien peu d'intervalle luy respondit, & dit, que telles resposses contenoiét deux chefs, par lesquels il auoit mal respondu, attendu qu'il y a vne response qui est plurielle, & l'autre singuliere, la plurielle ne vaut rien, la raison est cy dessus donnée, la singuliere qui est quand il a dit cy dessus de cinq bottes n'est aussi pertinente: La raison par ce que il en y a trop, & par ainsi en faut oster.

Voyant ce, ledit Fabrice, que ie dits qu'il falloit oster quelques coups desdites bottes, me repliqua pour scauoir de moy la vraye definition & secret, & me dit, Seigneur de S. Didier, pourquoy auez vous dit que les responses, que ie dy cy dessus, de plusieurs, & de cinq bottes n'estoiét par moy bien ne deuë-

ment respondues?

Respond derechef ledit Autheur, & dit que veritablement telles susdites responses ne valloient rien, aumoins la plurielle, comme a esté definy cy dessus, & sera monstré cy apres, com-

me par exemple.

Si on disoit & interrogoit vn maistre de camp, & on luy demandast de combien d'aduenuës l'ennemy peut venir sur vn camp, & qu'il respondit de plusieurs: le dy que telle response seroit incertaine, & par consequent n'est pertinente, attendu que quand on fait telles susdittes interrogations à vn maistre de camp ou autres, tels doiuent estre certains de leurs responses: autrement ne sont dignes de regir ne gouverner vn camp, ne republiques, attédu qu'il faut estre certain de combien d'aduenues l'ennemy peut venir sur vn camp, à celle sin qu'on y puisse mettre autant de centinelles, pour la conservation & garde d'iceluy.

Et pour respondre & conclurre, à ce que dessus est ditinous auons autant de besoin de scauoir de combien de coups l'ennemy nous peut ossenser, pour scauoir à iceux remedier & dessendre nostre corps & honneur, come vn Maistre de camp qui a vn camp de cent ou cinquante mille hommes: car c'est nostre interest particulier: Quant à moy ie dis auec les doctes, que ce qui ce peut faire auec peu, est meilleur que ce qui ce fait

L'ESPEE SEVLE.

auec beaucoup. A ceste cause l'osteray deux desdites cinq bottes que tient ledit Fabrice: par ce que ie les dy estre superflus, qui sont Fendant, & Imbronccade, & n'en demeurera plus que trois, qui sont cy dessus par moy desinis, & seront cy apres.

Sensuit la declaration & raison cy apres, pourquoy ledit Autheur oste ledit Fendant, contre l'opinion desdits Fabrice & Iulle, & plusieurs autres, ce neantmoins de tout temps les ont mis & mettent au ranc desdits coups.

A raison pourquoy i'oste premierement ledit Fendant est, par ce qu'il ne se peut saire proprement: car tout Fendant qui est propre saut qu'il tienne, & ne laisse le sommet & meil-

lieu de la chose qu'on veut fendre.

Or est il que ie ne sache homme, tant soit il exercé en toutes sciences ou arts, qu'ayant vne espée au poing, couttellats, ou autres armes à ce propres à sendre, que quelque coup qu'il puisse saire, ne participe ou d'vn costé ou d'autre, laissant le meillieu. Et pourtat si tel coup tiré participe du costé droict, n'est Fendant, ains Maindroict, & s'il tient plus du costé gauche, n'est aussi Fendant, mais sera vn Renuers.

Voyla la raison pourquoy ledit Fendant est osté par ledit Autheur: du nombre desdites cinq bottes que tient le susdit

Fabrice, & n'en demourera plus que quatre.

Cy apres est aussi declaré pourquoy ledit autheur oste ladite Imbronceade du nombre desdites cinq bottes,

A raison, par ce qu'Estoccade & Imbroccade, c'est tout vn, comme verius verd, & verd verius, c'est aussi tout vn. Car en demadant l'vn ou l'autre, on ne vous apportera iamais que

iÿ

#### SECRETS DE L'ESPEE SEVER.

le mesme Aussi vne Estoccade, & vne Imbronccade, c'est vne mesme chose, attendu que cest tousiours la pointe qui faict la faction. Et par ainsi ostant comme dit est, le Fendant & imbronccade, n'en demoureront plus que les dits trois coups qui sont cy dessus declarez audit troissesme poincs.

Voicy la fin de tout ce qui est requis & necessaire de scauoir & entendre à un chacun, qui veut estre adroit ausaites armes.

P Our bien donner entendre lesdites armes, & discourir de l'art, ordre & pratique d'icelle, il a fallu seindre trois personnages:Le premier c'est l'Autheur, Le second le Lieutenant, Le troissesse le Preuost.

Par l'Autheur sera descrit cy apres tout l'ordre que doit tenir ledit Lieutenant & Preuost en l'art de ceste espée seule, laquelle s'ensuit cy apres, & le commencement d'icelle

FIN.



AV ROY.

# PAR ESTIENNE DE LA GYETTE GENTIL-HOMME.

IRE, il est tout certain que les hommes font faits Et crées de nature ignares imparfaits, Grossiers d'entendement & terrestres d'essence,

Et que premicrement ils n'auoient cognoissance,
Comme nous au iourd'huy de tant d'arts merueilleux
Vsagez par le monde. Ains lourds & sommeilleux,
Et poussez seulement d'on instint de nature,
Barbares n'auoient soing que de la nourriture,
D'eux & de leurs enfans n'ayans autres maisons,
Sinon les champs herbus, on selon les saisons,
Ores les fraix seiour des autres cois & ores.
L'abry d'on chesne espars ne faisant souldre encores.
En vigueur cest esprit ceste essence de seu
Qui hault reside au ches, mais le temps peu a peu.
Leurs dessillant des yeux les paupieres recloses,
Leur sist premierement admirer maintes choses,
En la terre & au ciel, & penser de plus pres
A leurs commoditez leurs suscitant expres

Ie ne scay quel desir, ie ne scay quelle enuie, De changer de saçons & mener autre vie.

Si qu'esueillé d'esprit & plus escort en sin Il planta de la vigne, & en cueillit du vin, Il semenca les champs, il crensa bas la terre, Et par force en tira les metaux & la pierre, Dont il slanqua des murs, & bastit des maisons: Les bestes il dompta, & des molles toisons, Des ouailles reuestu d'un long ser imployable Se sist & assina une espee esfroyable.

Et proiestant encor'ie ne scay quoy plus hault Il aisla ses esprits, or volant de plein sault, Iusques au plus haut des cieux ayant sur ordonnees, Aux courses du soleil, les courses des annees: Des siecles or des iours soigneux y a cherché Le tresor de science aux hommes tant caché.

Or mon Roy le plus grand, qui regnes sous les poles. Ie ne scay quel aspect de signes maleuoles, Ie ne scay quel malheur quel astre desastreux, Instuoit aux Gaullois ce sort malencontreux Et rendoit tant d'esprits n'aguere en vostre France Assoupits & voillez d'une sotte ignorance, Que peu lon en trouvoit qui ressentans en eux Vn desir qui plus hault abhorrant desdaigneux, D'un vulgaire ignorant l'opinion peu caulte Entreprist bardiment quelque chose plus haute, Et digne de son nom, mais depuis que Francois, Vostre ayeul genereux, pere des ars, aincois

ELEGIE.

9

Des armes & des ars, & Henry vostre pere
Ce magnanime preux & Francois vostre frere.
Et vous mon Prince & Roy dont l'illustre grandeur
Cause & promet encor en la France tant d'heur
Et voz freres aussi ces grands Princes nasquistes
Lors ce commun malheur tellement vous vainquistes
Par voz perfections ayans des dons des cieux
Tout le meilleur en vous & comme demy dieux
Des astres malueillans diverty l'influance
Que depuis le haut ciel produit en abondance
Non plus des lourds esprits auortez imparfaitts
Mais nobles, & heureux, vis, divins, & parfaits.

Tant vous eustes pouvoir de commander aux signes
Car comme vn moulle vif de quelques Roys insignes
Applicant sur la cire y grane son portrait
Ainsi de voz esprits le moulle dinin fait
Et sorme dans les cieux en tant d'esprits imprime
Le portrait de vertu, & la marque sublime
De voz heurs naturels, comme donans aux cieux
Inuiolable loy, de faire à qui mieux mieux
Que noz esprits enclins iadis en choses basses
Ensuiuent de plus pres le parfait de voz graces.

Car si comme il appert, en France on ne voit plus
Tant desprit Zlourds, pesant Zer reclus
Sans plus aux sens communs: ains par experiences
Cognoissent les secrets de mille arts er sciences
Ne ceddans plus d'effaitt comme iadis si plains,
D'ignorance er bestisse aux arabes Romains,

ELEGIE.

Egiptiens ou Grecs, & si ores plus qu'onques L'honneur & la vertu en manieres quelconques Y florit estimé, cest mon Roy mon seigneur Cest la felicité cest le diuin bon heur Que vous & vostre race, heureuse d'influances Et de vertu fatalle, aueZ en voz naissances Transmis du Cicl au monde, or entre tant de ceux Qu'en voz celebres noms, les sauorables cieux Ont enuoyé ca bas pour faire à la patrie Par quelques arts inuentez cognoistre l'industrie Et grand viuacité de leurs diuins espris

Sire, vn de sainet Didier seul emporte le pris Surpassant en honneur, en vertu & en gloire, Tous & tant d'inuenteurs dont on face memoire D'autant que son bel art qui cogneu ne fut oncq. Est bien plus excellent que les autres ne sont.

Par armes les grandeurs des Roys sont maintennes Les honneurs dessendus, les dames soustennes Par armes l'on acquiert, l'on garde liberté Far armes chacun vit en repos co seurté Par armes en tous lieux on voit punir le vice On voit garder les loix, co maintenir iustice Et slorir les citez, co regnes comme estans Necessaires par tout à chatun en tout temps,

Or ce de fainct Didier, mon bon Roy & Prince Est seul & le premier, qui en vostre prouince, Voire de tout le monde a esté du dieu Mars Raui insques és cieux pour apprendre ses ars.

Le maniement d'espée & l'adresse des armes Qui faict tant redoubter aux combats les gendarmes Pour les communiquer à vous premierement Qui de telles vertus estes scul l'ornement Puis s'ainsi le permet vostre altesse sacrée A chacun voz subiects qui l'ont tant ignorée Ignoré insques icy vray ement a esté Sauf le meilleur auis de vostreMaiesté. Des armes le belart:car d'aucun tel pratique Tel ordre tels progrets, ny telle theorique, (Pour en un mesme temps deffendre & offencer Vn superbe aggresseur qui se viendra lancer Furieux de sur nous)ne fut onc entendue Comme de sainet Didier, Sire, la pretendue. Monstrer en ce liuret ou de faiet tant soit grand, Le secret incogneu des armes il comprend. Le redigeant par art, non comme tant di gnares Comme un tas de montreux ignorans & barbares Lont traiché insquiey (qui monstrans seullement A parer aux coups vains ou ruer follement Sans art sus l'aduersaire un coup à l'auenture Qu'à nous offencer luy donnast ouverture) D'une faulce doctrine abusent ainsi ceux Qui ont desir a aprendre & courent apres eux Et de faict mo grand Roy ne voit on pas maints homes Maints dispos courageux & adroicts gentilshommes Qui seront de long-temps ensignez d'aucuns fouls Anec quelques apparance & ombre de beaux coups

ı

Vostre France à bon droit se pourra vanter d'estre Sur toute autre prouince aux armes plus adextre, Et vous mon puissant Roy de Dieu tant sauory, Le seul Prince soubs qui ils auront tant story Et qui mieux en aurez outre vostre iustice Entretenu sur tous le tant noble exercice. Heureux certes de voir vostre accompli bon-heur S'acrosstre du renom, encor de cet honneur.

Soit dont Prince tresbaut vostre grandeur contente, Que vostre humble subiett de saint Didier presente A vostre Maiessé & hault nom cilial Cepetit don d'esprit qu'auec tant de trauai! Tant de soin & labeur, il a pour satisfaire Au desir qu'il auoit toussours de vous complaire Ourdi & compassé, qu'il le vous rend parfaitt.

Et vous noble de sang qui n'auez à souhait Sinon de conseruer en bon heur vostre prince, Feaux l'accompaignans par tout en sa prouince, Faicles en le priant qu'il soit de luy permis, Que ce rare tresor en lumiere soit mis Et là vous instruez pour vostre Roy dessendre S'un iour l'on le vouloit à l'impourueu surprendre Lors qu'armez ne seriez contre ses apostez Sinon de glaiues longs pendans à voz costez.

Ce pendant mon grand Roy receuez ie vous prie, Ce discours de mes vers qu'humble ie vous dedie: Ensemble ce present, present digne de vous Pour le subiett qu'il traitte & necessaire d tous. Rencontrer un lourdaut qui leur saillant grand erre, D'un vieux malchus rouillé les rura bas par terre. Demeurant par ainsi vn homme de cueur hault Honteusement vaincu par un simple rustault Fautemon ieune Roy d'auoir experience Des secrets liberaux de la belle science Que comme (vn prophete) vollant entre les dieux, Ce sainet Didier a pris du sainet thresor des cieux Non que pour l'exalter ie vueille tant medire De tant d'autres qu'on voit que i ose hardiment dire. Qu'aucun d'entre eux n'ayt en quelque dexterité De faire auec l'espèe un tour d'habilité, Car comme par les champs les mignardes auettes, Tirant ie ne scay quoy des petites fleurettes, Auec une liqueur qui leur coulle du Ciel. En forment par rayons leur doux suaue miel, Ainsi ce sainst Didier recueillant de l'adresse Des ruses de iadis, & de quelque allegresse Du moderne estranger ou nature a faict Auec son scauoir propre un ouurage parfaict: Que le destin fatal ni les vens ni la foudre Ni tout semblable effort ne pourront mettre en poudre, S'il peut estre agreable a vostre Maiesté Mais que iamais si bien Escrimeur ayt traiclé Comme on doit seurement à l'ennemy se toindre Qu'aucun de tout le monde ayt peu samais attaindre Ceste perfection, Sire, il ne fut iamais Si non de cestuy seul & pource desormais



# SONNET A L'AVTEVR, PAR MONSIEUR DE L'AIGLE.

E voy ia, Sainst Didier, au flair de to beau liure

Cest amas desolé de Cheualiers vaincus

Dont le slanc outr'ouvert, dont les forces escus

Font dedas noz Romantz leur honte à iamau viure

le le vois (dis ie) ia charmé tout & tout yure

Du sumet de ton nom drillant en tes vertus

Là bas dessous la lame en mille cris aigus

Importuner Pluton d'encor ça haut reuiure.

Pluton (ce disent ils) tu scais que nostre mort

Ne consiste pas tant à nous veoir ence bort

Qu'à voir noz siers vainqueurs bauer nostre coqueste.

Or si d'un Sainet Didier nous estions saconnez

Nous nous tiendrions bien seurs de leur ropre la teste,

Et de vaincus passer en vainqueurs couronnez.

AMOVR OV MORT.



SONNET PAR IACQVES
Brocher Metamatessen, de Pertuis en Prouence
à l'Autheur.

Eluy qui foudroyant par la plaine campaigne
Moysonne l'ennemy qui gisant à l'enuers
Comme un pin esbranché, a ces costes ouuers
Par le ser retrampé au sang ou il se baigne
Celuy dis-ie que l'heur de la guerre accompaigne
Par seu, par ser, par sang, se rend digne des vers
Que la Muse bastit pour en ces uniuers
Auoir ce que l'honneur sur la mort mesme gaigne.
Celuy qui par scauoir à l'immortalité
Consacre son renom par la posterisé
Merite qu'un beau vers du tout beau le suscite
Quoy donc de sainst Didier que d'armes en scauoir
Faist d'aquilon son nom illustre voir
Fault il pas qu'un chacun à le louer s'excite.



PAR IEAN EMERT PROVENCAL de Berre, à Henry de S. Didier Gentilhomme Prouençal.

#### SONNET.

Entil Luoc de Pertuz honour de la Prouence Que nous as enfantat lou vaillant fant Didier

Louqual merite d'estre couronnat de lausser Tant per l'inuention que per lexperienco.
Reluisir nous as faitt (si grande es sa scienco)
Tout le plus difficil qu'es en l'art & mestier
De maniar les armes: qu'en vn rastelier
Auie lassat rouillir la comuno ignoranco,
Aprochas vous aucuns hou raco d'escrimaille
Quembe vostre stourés sasez ben pauc que vaille
Venez prestar houmagi au nouel sil de Mars
Prenez pene de veire & legir deins son libre
Soqu'el vous y monstre d'un vouller franc & libre
Et à tous (de son paire) bons & braues soudards.



ELEGIE COMPOSEE PAR
PIERRE DV FIEF POITEVIN,
ADVOCAT.

Ombien que le Dieu Mars, n'ignore que la France Promesse a eu des Dieux, dés sa premiere ensance

De slorir en tout temps, & porter en sa main Septre le plus heureux, que verroit æil humain Il deplore poutant, en cela sa fortune Que les graces du ciel toutes elle a, fort vne Le seul & vray maintien, de toute sa grandeur Cest qu'elle n'a peu paruenir à cest heur Que de nourrir qui sceut la bouillante ieunesse, Aux armes bien ranger, auecques une adresse Telle qu'il est requis, pour du premier effort Vaincre son ennemy, bien qu'il fust un Hettor. Il s'ennuie de voir, si mauuaise police Continuer tousiours cause de si grand vice Et mal heur qu'auons veu l'inexpert surmonter Celuy qui le deuoit, par l'espée dompter Donc esmeu par pitié, d'une telle ignorance, A voulu resirer, nostre royalle France,

ELEGIF.

ELEGIE.

Luy faisant de son fils, second Mars un present Afin que beaucoup mieux, elle puisse à present Luy raconter son mal, pour le moyen apprendre De garder ses enfans, & l'ennemy surprendre Ha!cest toy (sainet Didier) que le peuple francois Seul attendoit des cieux, esleu par un françois Entre tous ceux qui ont, oncques prins leur naissance De ce grand Iupiter ou quelque autre puissance Pour accroistre son nom, sa grandeur & son loz Qui estoit aumilieu, d'one ignorance encloz. Ignorance (ô douleur) telle que la puis dire La mere de grands maux, sans en rien luy mesdire Mais mais cest maintenant, que la France chasser Doit au loing tous les pleurs, & liesse embrasser Pour iouir du temps ou, l'ignorant son espée Ne verra plus au sanc, ne tainte ne trampée Vn chacun cognoistra, que tu n'es point trompeur De sa vie des biens, & de son chair bonneur Ainsi que tous ceux là, que le vulgaire appelle Escrimeurs qui nous ont aporté peine telle Car les armes tu as par la faueur des cieux En si bonne ordre mis, que l'on ne scauroit mienx Doncques si d'entre vous, quelqu'un (francois) desire Voir se secret depaintt, icy le pourra lire Ou de ce nom content si plus haut les esprits Il a tendus, & que par desir soit esprits De vien soudainement, telle chose comprendre L'autheur facilement, luy fera tost apprendre

Pourtant ie vous supply auancez tous voz pas Pour vous aller ranger, droict entre ses donx bras: Qui pour vous receuoir, sont ouvers à toute heure Prenez donc mon conseil, & ne faitles demeure Ayant tousiours cherché les plus rares vertus, De ceste voudriez vous, n'estre point reuestus Dont aue I neantmoins, le plus souvent affaire Et que deuez choisir, pour la plus necessaire Considerez le temps, regardez la saison Ou sommes au iourdh'uy, que de vostre maison Sortir vous ne scaurieZ sans que quelcun pretende Soudain vous molester, ou des embuches tende Brief quil est mal aise, de soy bien maintenir Sans les armes tousiours, dedans le poing tenir Et si ne fault il rien, que la seule sumée. De quelque faux rapport, ou cause mal fondée Pour leuer vn combat, qu'vn simple dementir Pour vom faire außi tost vn mortel coup sentir Mais sachans manier, bien dextrement les armes Vous pouuez euiter, toutes telles alarmes Vous demourez vainqueurs, vous chassez le danger Outre ce vous pouvez, des ennemis vanger Aucontraire ignorans pour le moins des iniures Il vous connient porter ou bien peines trop dures L'un brauer vous voudra, l'autre rire & mocquer Sans que des deux vu seul, vous ausiez atacquer L'un donnant son auis, propos autre a la bouche N'aura sinon que tel, est une vraye souche

#### ELEGIE.

L'un au cueur pensera, l'autre dira tout hault Que tel est un couard, ou quelque gros lourdault Quelqu'autre surviendra, qui iouant mesme rolle Encores vous dira, plus facheuse parolle Helas! ou est le cœur, qui n'aimast mieux mourir Que de voir son honneur, deuant soy tant souffrir Doncques il vous convient, maintenant recognoistre Combien estes heureux, d'auoir un si bon maistre Qui vous enseignera sort metodicquement Comment viure pourrez en tous lieux seurement.

FIN.



# SONNET PAR PIERRE Quinefaut Poitteuin.

Le seur moyen d'un camp par tont dresser Et bien scauoir comment il faut lanser Son ennemy froidement sur la terre.

Qui d'un affaut voudra voir la desserre.
Comment il faut dessendre ou agasser
Et lennemy de bien pres pourchasser
Lisant cest œuure il en cognoistra l'erre.
De sainct Didier aux armes esprouué
Noble guerrier apres s'estre trouué
A mains combats a descrit l'art belique
Dont le souldat vaillant e genereux
Pourra tirer un renom glorieux
Pour estre mis au parquet heroique.

D iÿ



SONNET.

Ardant desir que lauare marchant
Faict bien souvent estaler sa bouticque
Et qui lambrase au cours de sa trafsique
Cause qu'il hait de mars le dard tranchant
Le laboureur qu'on voit tousiours panchant,
Sus sa charrue prompt au trauail rustique
Et lauocat subiect à sa pratique
L'œuure guerrier reputent pour meschant,
Mais s'ils scauoient l'excellence des armes
Le los l'honneur qui s'aquiert es alarmes
Bellonne auroient en grand renom & pris
S'il tenoient l'art que de sainct Did er monstre
Oser pourroient faire teste en rancontre
Au plus vaillant que soit en ce pourpris



SONNET PAR ESTIENNE DY FOUR & MONSIEUR DE S. DIDIER.

Qui faitt son vol au peuple disparoistre

Qui faitt son vol au peuple disparoistre

Et en quelque art se monstre excellent maistre

Est honoré du laurier gratieux.

Mais saintt Didier qui fauory des dieux

Ouure le Ciel pour nous faire cognoistre

Ce que tant d'aage a cherché sans cognoistre

Merite vn los plus grand & precieux.

Soit dont dressé un trophée a sa gloire

Dedans le temple eternel de memoire

Luy qui trassant d'un vol audacieux

Par son labeur aux curseux gendarmes

A sa et vn art de l'espée des armes

Art de tous arts le plus ingenieux.



SONNET AVX SVPOSTS
DEM ARS.

Faire vous ont voulu, chasse loin toute enuie
Et lors icy verrez un secret qui deslie
Les bandeaux dont estoyent trop detenuz voz yeux.
Lon ne iugera plus vostre art pernicieux
Comme le temps passe, la francoise ieunesse.
Aura l'esprit content en leurs monstrant l'adresse
Que descrit sainet Didier secretaire des dieux.
Doncques, de franc vouloir, de vray cœur & bon zele,
Il vous faut caresser cest amy tant sidelle.
Praticquer ces escripts & sa modelle ensuivre
Car ainsi vous pouuez aux seigneurs agreables
Estre, puis à l'androit d'vn chacun admirables
Qui sera vostre nom slorissant tousiours viure.



A MONSIEVR DE S. DIDIER GENTILHOMME PROVENCAL. Par Monsieur de Vaulusien.

#### SONNET.

Es Grecs & les Romains ont dressé maint pillier,
Maint cuiure, & maint tableau d'un excellét ouurage,
Ou estoit mis au vis la peintiture & l'image,
De cil qui inuentoit un art fort singulier.
Tu n'as moins merité d'honneur (8 saint Didier)
Pour auoir inuenté, & mis en bon vsage,
L'art qui estoit sans art iusqu'd ce present aage,
Que sous le nom du Roy tu nous faits publier.
Cest la perfection de bien tirer des armes,
Bien seantes à tous Rois aux Princes aux gens armes,
Et à ceux là qui font profession d'honneur.
Immitans tous ces coups & Francoise noblesse,
N'aiez peur que iamais vostre ennemy vous blesse:
Ayans l'adresse aux mains, la hardiesse au cœur.



Ton rare esprit (Saint! Didier) nous decountre En ce traisé des armes l'exercice, Mais nostre Roy à la vertu propice: Par sa faueur donne ossence à son courre.



### SONNET AV ROY.

Et ce liure honorer d'un seul trait de voz yeux
Le lisant vous verrez que iamais n'a este,
En lumiere produit œuure si precieux.
C'est pourquoy la faueur des puissans en haux dieux
A voulu que l'Auteur, chose tant excellente
Comme à son Prince doux, en Seigneur vertueux,
Par leur commendement humblement vous presente.
Des armes il contient, en un ordre en des loix,
Que n'ont oncques cognu voz predecesseurs Roys,
Donc si d'un tel tresor la plaisante memoire.
Prent son cours en tous lieux dessous vostre main forte,
Vous serez que le bien en proussit qu'elle porte
Sera des preux Francoin, en l'honneur en la gloire.
E ij



En ceste page est comprins le pourtrait De Sainét Didur, Auteur de cest ouvrage, Qui n'a des armes oublié vn seul trait, M sustrant l'effort de son hardy courage.



# SONNET A L'AVTEVR PAR AMADIS IAMIN Secretaire du Roy.

Present digne du Dieu qui commande aux soudars
A Charles nostre Roy plus valeureux que Mars
Qui sait honte aux guerriers les plus grands du vieil aage.
Tout ce que d'un bel art tu veux mettre en vsage
Pour vaincre du combat les incertains hazars
Ce Prince comme un Dieu mettre de tous les arts
De nature les scait, e le tient en partage
Or tu merite plus de gloire Sainst Didier,
Que celuy qui trouua les armes le premier
D'antant que le scauoir vaut mieux que l'ignorance.
Et que l'ordre vault mieux que la consuson
Et d'autant que par art, e doste experience
Turanges Mars douteux en ta subiestion.

E iÿ



### AV SEIGNEVR DE S. DIDIER, FRANCOIS DE BELLEFOREST COMINGEOIS.

EST deuant les grands Roys, & c'est à leur Altesse Que les faits Martiaux doiuent estre chantez, Cest par les bons soldatz, deuant les Maiestez Qu'il faut (à Saint Didier) que ton liure s'adresse. Car les armes ne sont de telle petitesse Qu'un sot peuple les eust, que les peuples domptez Par la force des grandz soyent exercitez En l'art qui les esgale à la braue noblesse. C'est pourquoy tu choisis es le Roy des Francois, Et l'esse du Sarmate, es loingtain Polonois, Et celuy qui un iour domptera l'Angleterre. A sin que par ces trois ton liure ayant vigueur Il enrecoiue aussi, es le lo Z. es l'honneur, Que gay il puisse aller d'eux conduit, par la terre.



AV MESME.

Ve t'auroit prouffité (Sainct Didier) que Bellome

Eut ton bras enroidy sous un poudreux harnois
Si ton apprentissage estoit clos aux François,
Et si lon te roboit, & la gloire & couronne.

Que Mars pour ta valeur, & que Pallas te donne
Pour ton scauoir exquis? Cest pourquoy i apercois
Ton liure chante-coups, & pleins d'harnoises loix
Estre un champ Printanier, qui en ses sleurs saisonne.
Car tu monstres comment le guerrier se pourra
Couurir, & se targuer, & comme il assaudra
L'ennemy combatant, pour garentir sa vie.
Aussi le peux tu faire estant iuge au mestier
Des armes, & vieil chef, & fort rusé guerrier,
Sans qu'autre ay le moyen de t'en porter enuie.

Desir hardy entendicy.



DE PIERRE DV FIEF, A MONSIEVR DE S. DIDIER SON MAISTRE.

#### SONNET.

Omme les nobles faits ,ie lifois d'vng Pompee, d'vn Anthoine Romain, & Cafar pitoyable: ie penfois que le fort, meust esté fauorable, S'il eust fait à mais yeux, voir si plaisant trophée.

Mais telle volunté, s'est millesois changée,
Depuis que t'ay par vous (mon cher maistre honorable)
Veu des armes, escript le secret admirable.
Car mon ame s'est plus de ce point contentée.
Les Romains n'ont rien fait, que bien facillement,
Ne le croyons ainsi, mais vous tout autrement.
Doresnauant la mort, & fortune contraire.
Viennent donc hardiment, leurs embusches me tendre,
Ayant receu plus d'heur, que ie n'en puis attendre,
Leurs menaces en rien ne me scauroient d'esplaire.



SENSVIT CT APRES COMMENT

IL SE FAVIT PLANTER, POVR BIEN METTRE

[chée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de

guerre, auec les desmarches, gardes, des gainements,

er assituations requises en cest art, qui sont

fort necessaires à ceux qui veulent

exercer les dites armes.

Cy apres a quatre semelles mises & assituées au dessous des pieds du Lieutenent & Preuost, dont à l'vne est cotté en chissre 1, & à l'autre 2, & à l'autre 3, & à l'autre 4, qui servent au Lieutenent & Preuost, & à tous autres, monstrans comment il saut bien & dextrement faire toutes desmarches, desgainements, gardes, & assituations aux armes saignant vn tel quadriangle,

1 2 4 3

Tenue & plan general, pour faire la premiere desmarche, & le premier, second, & tiers desgainements, qui sont necessaires scauoir, tant pour le Lieutenent assaillant, que pour le Preuost dessendant, & à tous autres qui aiment les armes, portans espée en leurs costez.



Icy ensuit la declaration de cesse tenue & plan pour le Lieutenens.

ET pour ce faire faut que cestuy premier Lieutenant soit à pied ioinct, ainsi placé, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou il y a cotté aupres en chissre, i, & le pied droict dans l'autre semelle, ou il y a aupres cotté en

#### L'ESPEE SEVLE.

chiffre, 2, tenant la main droicte à la garde de son espee, & la main gauche au fourreau de l'espée, monstrant par cela qu'il veur monstrer au Preuost comment il faut qu'il face par cy apres: comme est monstré cy dessus à la pourtraicture dudit Lieutenent cotté en chiffre au derrière du chappeau 1.

La fin de ce que doit faire à present ledit Lieutenent.

La declaration du plan & tenue pour ledit Preuost.

E T pour ce saire est besoin que ledit Preuost soit à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté au dessous icelle en chiffre, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté au dessus en chiffre, 2, tenat la main droicte à la garde de l'espée, & la main gauche au sourreau d'icelle, monstrant qu'il est prest à faire, ce que est necessaire en ceste premiere dessinarche, comme luy a monstré ledit Lieutenent, qui est le premier, second, & tiers desgainement, comme est cotté cy dessus à sa pour-traiture & sigure en chiffre, 2.

Voyla la fin & declaration dudit premier plan pour ledit Preuost.

Fij

Garde pour faire, & executer ladite premiere desmarche, premier & second desgainement, pour le Lieutenent & Preuost.



F T pour faire ledit premier desgainemet pour ce Lieutenent, est besoing qu'il soit à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à la premiere pourtraiture, cotté en chiffre, 1, & y estant, faut qu'il tire le pied droict arriere sur la semelle ou est cotté audessoubs d'icelle en chisfre3, qui est pour la premiere desmarche. Et à vn mesmes teps, mettre l'espée au poing, pour le dit premier desguainement portant la garde de l'espée aussi haur que l'espaule droite, assituant la pointe de l'espée droit le tetin

L'ESPEE SEVIE.

gauche, contant i, renant la main gauche droict le visage, comme est monstré si dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant, cotté en chiffre au derriere du col 3.

> Voyla la fin du premier desgainement pour ledit Lieutenent.

Sensuit le second desgainement pour ledit Lieutenent.

DOur le second desgainement pour ledict Lieutenent. faut qu'il soit ainsi placé à pied ioinct, comme est monstré cy dessus, à sa premiere pourtraiture; cotté en chiffre 1. Et pour executer cedit second desgainement est besoin, & faut qu'il tienne le pied droit vn peu à quartier en l'air, l'ostant de la semelle ou est cotté 2, portant la garde de l'espée, la desgainant aussi haute que l'espaule: & la situa. tion d'icelle comme dessus, contants. Et à vn instant passer l'espec par dessus la teste, estendant fort le bras, allant pauser ladicte garde de l'espee aussi haute que l'espaulle droitte, assituat la pointe de l'espec au tetin gauche du preuost, come est cotté à sadite pourtraiture en chiffre, 3.

La fin du second desgainement pour ledit Lieutenent.

Cy apres est declaré le premier & second desgainement pour ledit Preuost, qui est pour scauoir bien mettre les armes au poing, comme luy monstre ledit Lieutenent.

F T pour ce faire fault que ledit Preuost se souvienne comme il estoit placé cy dessus à sondit premier plan

cotté en chiffre, 2, qui est à pied ioinct, & y estat, faut que cedit Preuost, pour faire cedit premier desgainemet qu'il tire le pied droict qu'il a sur la semelle cottée 2, arriere sur la semelle ou est cotté en chiffre, 3, qui est aussi pour la premiere dessmarche, & à vn mesme temps mettre l'espée au poing, portant la garde de l'espée aussi hault, & vn peu d'auantage que l'espaulle droicte assituant la poincte de l'espée, estant sur ceste garde haulte, droit l'œil gauche, tenat sa main gauche droict son tetin gauche pour détourner la pointe de l'espée dudit Lieutenent, si par fortune la vouloit aduacer dauantage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 4.

Voyla la fin de ce premier desgainement pour ledit Preuost.

Sensuyt pour iceluy Preuost le second desgainement.

le dit Preuost soit à pied ioinct, comme est monstré a sadite pourtraiture, cotté en chissre 2, & y estant, saut que cedit Preuost tire le pied droict hors de la semelle ou il estoit, qui est cotté en chissre 2, la posant vn peu à cartier, faisant ledit second desgainement, qui est qu'il saut porter la garde de l'espée en garde moyene, & la pointe droit le tetin gauche. Et pour commencer ce tiers desgainement, faut passer l'espée par dessus la teste, estédat bien sort le bras que tient icelle, & porter la garde de l'espée aussi haut, & vn peu dauatage que laditte espaulle droicte, as-

#### L'ESPEE SEVLE.

24

situant à vn mesme temps la pointe de l'espée droict l'œil gauche dudit Lieutenent, & la main gauche la tenant droict son tetingauche, comme est dit cy dessus au premier desgainement, & comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chissre au derriere du dos 4.

La fin du premier & fecond defgaignement pour ledit Preuoft.

Apres auoir monstré cy dessus, estant sur le dit premier plan, pour faire le premier & second desgainement pour le Lieutenent & Preuost, reste à monstrer le troisses me desgainement, dont cy apres on verra la garde & tenue pour executer & faire iceluy.

Garde & tenue pour commencer à faire le troisiesme desgainement pour le Lieutenent demonstrateur, au Preuost dessendeur.



E troisses desgainemet pour ce Lieutenent, il se sait estant à pied ioinet, comme est dit cy dessus, & monstréaudit plan general, tenant le pied gauche sur la semelle ou est cotté au dessous en chiffre, 1, & le pied droict à la semelle ou est cotté 2, & pour bien comencer cedit troisseme desgainemet, saut que ledit Lieutenent oste le pied droict de la dire semelle, ou est cotté 2, & la porter en auant en l'air, faisant le premier desgainement, voy en son lieu cy dessus, contant vn, & tenant tousiours le pied en

L'ESPEE SEVLE.

Zς

l'air, tournant la garde de l'espée, le dessus de la main en bas, & les ongles en haut, assituant la pointe de l'espée droict au ventre, tenant la main gauche derriere, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissre au derriere du chappeau 5.

# La fin du commencement dudit troifiesme desgainement pour le Lieutenent.

L'Etroisses desgainement pour ledit Preuost, il se commence & se faict estant à pied ioinct, comme est monstré cy dessus au plan dudit Preuost, cotté en chisser, 2, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté en chisse aupres, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté, 2, & pour commencer & faire ledit troisses me desgainement saut que le Preuost mette le pied droict qui est sur la semelle cotte 2, vn peu à cartier en l'air. Et faisant le premier desgainement qu'a faict ledict Preuost cy dessus contant 1. Et pour paracheuer cedict desgainement sault tourner la main de l'espée les ongles en hault, contant 2, assituant la pointe de l'espée droit à la veuë, tenant la main gauche derriere, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & sigure cotté en chissre au derriere du bonnet 6.

Voila la fin du commencement dudit troisiesme desgainement pour ledit Preuost.

G

La fin du troissesme desgainement pour le Lieutenent & Preuoss, que voicy pourtraits & paracheuez, reste a declarer cy dessous leurs proprietez & significations.



Pour bien, & auec grace paracheuer ledit troissesse desgainemet pour ce Lieutenet, faut estat sur le plan cy dessus pourtraiet, ou il tient le pied droiet en auat en l'air ayant fait ledit premier & second desgainement, cotté en chissre, 5, est besoin que ledit Lieutenent, pour paracheuer ce desgainement, qu'il pause ledit pied droiet qu'auoit en l'air, sur la semelle ou est cotté à ceste pourtraiture en chissre, 3, retournant la garde de l'espée le dessus de la main en haut, comme sait le Lieutenent ou est cotté en

#### L'ESPEE SEVLE.

16

chiffre, 3, car le pouitrayeur a faict faute à cestuy cy:mais cestuy Lieutenenricy tient bien sa main gauche, attendu qu'il la tient soubs le coude du bras de l'espee, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre 7.

La fin du paracheuement dudit troissesme desgaignement pour ledit Lieutenent.

ET pour le paracheuement dudit troissessement des gainement pour ledit Preuost, faut aussi qu'il vienne à faindre estre sur le mesme plan cy dessus cotté, 5, en chissre à l'autre precedent Preuost, lequel tient le pied droict en l'air, tenant la garde de l'espée le dessus de la main en haut, & pour le paracheuement de cedit troissessement, faut que ledit prochain Preuost tire son pied droict arriere qu'auoit en l'air, comme est dit cy dessus, & le pauser sur la semelle ou est cotté à sa pourtraiture en chissre, 3, tournant la main qui tient l'espée les ongles en bas, assi tuant la pointe de l'espée droict la face, ou l'œil gauche, qui est le mieux, & tenant la main gauche droict son espaulle, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissre, 8:

Voyla la fin & paracheuement dudit troifiesme desgainement pour ledit Preuost.

Gij

Tenue generalle, tant pour le Lieusenent assaillant, que pour le Preuost dessendant, pour executer l'art, ordre & pratique contenu en ceste espée seule.



Pour monstrer & declarer ceste tenue generalle pour le Lieutenent, est besoing, & faut à tous coups qu'il soit ainsi placé à pied ioinct, ou à peu pres, tenant le pied gauche dans la semelle ou est cotté en chiffre, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté aussi en chiffre, 2, tenant la main droicte à la garde de l'espée, & la main gauche au sourreau d'icelle, monstrant au Preuost comment il doit saire, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 9.

La fin de ceste tenue 😙 plan pour ledit Lieutenent.

#### L'ESPEE SEVLE.

7

Sensuit le plan & tenue que faut que ledit Preuost dessendant sasse, et ant instruit par ledit Lieutenent.

E T pour ce saire saut pareillemét, que ledit Preuost soit ainsi placé à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne semelle ou est cotté en chissre, & le pied droict en l'autre semelle, ou est cotté en chissre, 2, tenant aussi son espée au costé gauche, & sa main droicte ouuerte, monstrant par ce signe qu'il est prest à prendre l'espée, & saire ce que ledit Lieutenent luy dira, ledit Preuost tient aussi sa main gauche à son costé, signifiant qui la tient preste, & n'est gueres loin pour mettre l'espée au poing, & saire comme fait ledit Lieutenent cotté en chissre, 9, & cedit Preuost doit saire, & suiure tout ce qui est escrit icy, & comme est aussi escrit à sa pourtraiture, & sigure cotté en chissre, 10.

La fin de la tenue & plan pour ledit Preuost.

Tenue & garde du premier coup de ceste espée seule, pour le Lieutenent, qui est vn maindroit de bas au iarret du Preuost, tiré par le Lieutenent, & desfendu par le Preuost, comme se verra cy apres au premier coup.



T pour ce faire le Lieutenent estant à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture du dit Lieutenent cotté en chiffre, 9, cedit Lieutenent tirera le pied droict arriere, vn peu à cartier, en desgainant son espée, portera la garde d'icelle, en vn mesme temps, aussi haute que son espaulle, assituant la pointe droit le tetin gauche du Preuost, tenat la main gauche audessous du bras, com-

L'ESPEE SEVLE. 28 me est monstré cy dessus à sa pour traiture, cotté en chiffre au derriere du bonnet, 11.

Escrit pour la premiere garde & tenue pour ledit Preuost, pour commencer l'ordre de ceste espée seule.

ET pour ce faire, faut que le dit Preuost soit à pied ioinct comme est pour trait cy dessus, cotté en chissre 10. Et cedit Preuost ayant fait vn desdits trois desgainemens, est demouré sur la garde haute, ayant tiré le pied droiét arriere, tenant la main qui tiet l'espée, vn peu plus haute que l'espaulle droiéte, assituant & visant la pointe de l'espée droiét le menton, & tient le dit Preuost la main gauche droit son tetin, preste à faire ce que conuiendra, & sera besoin cy apres, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture & sigure dudit Preuost cotté en chissre au derrier du chappeau, 12.

La fin de ceste premiere garde pour ledit Preuost.

Ceste garde est presque semblable à la sudite, il n'y a guere de différence, o pourtant ne serviront que d'une, pour faire, o executer ledit premier coup de ceste esse seule, pour le Lieutenent o Preuost.



Pour declarer ceste garde, pour ce Lieutenent, saut estat à pied ioinst tirer le pied gauche arriere vn peu à cartier, portant la garde de l'espée aussi haute que l'espaulle droiste, assituant la pointe de l'espee droist à la gorge, la garde du Lieutenent cy dessus cottéen chissre, u, est de mesmes, mais la situation non, par ce qu'il assitue la pointe de son espée droist le tetin gauche, & cestuy comme est dit à la gorge, tenant sa main gauche au desoubs le bras L'ESPEE SEVLE.

de l'espée, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 3.

# Voyla la raison de ceste garde pour le Lieutenent.

CEdit Preuost estát ainsi à pied ioinst a tiré le pied droit arriere, & est demouré sur le pied gauche, ayant fait vn desdits trois desgainements, & a porté la garde de l'espée vn peu plus haut que l'espaulle droitte, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, & les ongles en bas, come il doit, & ledit Lieutenent ne fait, ainsi attendu que le peintre a fait faute à tous lesdits plus prochains Lieutenens, car ils deuroient tenir les ongles de la main de l'espee en bas, & les tiennét en haut, mais cedit Preuost sait mieux que lesdits, & tient aussi sa main gauche au dessus du giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre 14.

Voicy la fin de ceste seconde tenue, qui ne sert que d'une pour ledit Preuost dessendeur.

H

# TRAICTE DE Sensuyt le premier coup de ceste espée seus pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.



E fait la desmarche, & vn desdits desgainemens, estat demouré sur le pied gauche, comme est sur la pourtraiture cy dessus cottéen chisfre, 13, & pour faire & executer ce premier coup de ceste espée seule, ledit Lieutenent aduacera le pied droit, estant sur la dite garde cotté, 13, & virera vn maindroit de bas au iarret gauche du Preuost, haussant la garde de l'espée aussi hauste presque l'espaulle gauche, baissant bie la pointe de l'espée en bas, pour faire plus persectement cedit maindroit au iarret, tenant la main gauL'ESPEE SEVLE. 30 che, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenent cotté en chissre, 15.

Voicy la fin du premier coup de ceste espée seule, pour le Lieutenent assaillant, contre le Prenost dessendant.

Cy apres est declaré comment le Prenost a dessendu son iarret, Or a tiré un maindroit sur le bras du Lieutenent.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, ayant fait vn des trois des gainemets, gardes & assituations, estant demouré sur ladite garde. cotté en chissre cy dessus, 14, a ledit Preuost pour bien executer, dessendre, & ossencer, à vn mesme temps cedit maindroit de bas, tire son pied gauche arriere, & a tiré vn maindroit sur le bras de l'espée dudit Lieutenent, & non comme ont fait aucuns demonstrateurs ignorans, qui croisent l'espée côtre espée, quant vn coup vient de bas, cela est bon, car par la on se dessend : mais ce coup est meilleur, car par iceluy on se dessent, & si on ossence, & par ainsi de deux choses bonnes, ie vous conseille de prendre la meilleure, comme cedit Preuost tient aussi en executant cedit coup, tenant sa maingauche, côme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chistre, 16.

Voila la desfence dudi! maindroit de bas au iarret dessendu par le Prenost contre ledit Lieutenent.

H ij

Sensuit la premiere opposite & suitte, du premier coup, qui est pour le Lieutenent assaillant, & pour le Preuost dessendant.



ET pour ce faire, le Lieutenent estat encores sur le pied droit, ayant tiré le dit maindroit de bas au iarret, le Preuost luy a tiré à vn mesme temps vn maindroit sur le bras de l'espee, comme est cotté cy dessus audit Lieutenent en chissre, 15, & au Preuost 16. Cedit Lieutenent estant encores sur le pied droit, se voyant frappé d'vn maindroit sur le bras de l'espee, a moontinent monté & porté son espée en haut, & tiré vn arrieremain sur le costé de l'espaulle droite du Preuost, tenant le dit Lieutenent sa main droite les on-

LESPEE SEV LE.

I

gles des doids regardat du costé gauche, & sa main gauche la tenant droit son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre au derriere de son col,17.

La fin de la premiere opposite du premier conp de ceste espée seule, pour ledit Leiutenent.

Cy apres sera declaré la dessence de la premiere opposite & suitte pour le Preuost, contre ledit Lieutenent.

L'I pour euader & se garder de ceste premiere suitte, qui est vn arrieremain d'haut, ayant tiré vn maindroit sur le bras dudit Lieutenent, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre dudit Lieutenet, 15, & au Preuost qui execute ledit maindroit, cotté en chiffre 16, ledit Preuost estant sur le pied droit, pour se garder & deffendre de ceste dite premiere opposite, croisera l'espee dudit Lieutenent, du fort le soible, luy presentant vn estoc au visage dudit Lieutenent, tiédra ledit Preuost sa main gauche aupres de son tetin, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 18.

La fin de la premiere opposite & suitte pour ledit Preuost, s'estant bien dessendu d'icelle, contre ledit Lieutenent.

H iij

Senfuit la feconde opposite & suitte pour le Lieutenent & Preuost du premier coup de ceste espée seule, qui est on maindroit.



Eledit Lieutenet, faut qu'il soit encores sur le pied droit, & ayant fait ladite seconde opposite & suitte, ayant veu que ledit Preuost s'est dessendu, a ledit Lieutenet encores pour ceste seconde suitte dessobé son espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & a tiré vn maindroit d'hault sur ledit Preuost, tenant le dessus de la main que tient l'espée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droit

L'ESPEE SEVEE.

32

son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture se figure, cotté en chiffre, 19.

La sin de ceste seconde suitte dudit premier conp pour le Lieutenent.

Cy apres sera monstré comment le Preuosi se doit deffendre de ladite seconde opposite & suitte, tirée par ledit Lieutenent assaillant.

ET pour sen bien garder, ledit Preuost doit regarder le pointe de l'espée dudit Lieutenent, & quand il la des robbé par desons la garde de l'espée dudit Preuost, come il doit, pour luy tirer vn maindroit d'hault, ledit Preuost ne s'ostant sur la desmarche du pied droit, comme il est, croisera ledit maindroit que luy a tiré ledit Lieutenent du fort le soible, & luy presentera vn estoc au visage dudit Lieutenent, tenar sa main gauche droit son espaule, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & sigure, cotté en chissre, 20.

Voici l. fin de ceste seconde opposite & suitte de cedit pr mier coup pour ledit Preuost,

En ces deux pourtraitures qui sensuinent est monstrée la garde & tenue pour faire le second coup pour le Lieutenent & Prevost, suiuant l'ordre de ceste espée seule.



Pour bien faire cestedite garde pour le Lieutenant faut qu'il soit à pied ioinct, comme dit est cy dessus, à la tenue generalle dudit Lieutenent, ou est cotté en chiffre 9, qui est pour monstrer comment faut faire toutes les gardes, qui sont requises à toutes les susdites armes. Et pour faire ceste garde icy pour le dit Lieutenent est besoin, est à ainsi placé comme dit est, qu'il tire le pied droict arrière vn peu à cartier sus le costé droict, & à mesme temps mettre l'espée au poing, portat la garde de l'espée vn peu plus haute

L'ESPEE SEVLE.

35

te que l'espaulle droicte qui est en garde haute, assituant la pointe de l'espée droict à la veue, tenant sa main gauche sus la cuisse gauche, comme est cotté en chissre à sa pourtraiture 21.

La fin de ceste garde pour ledit Lieutenent.

Sensuit l'escrit de la garde & tenue pour lédit Preuost.

E T pour ce faire ledit Preuost estant pareillement à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 10, faut pour bien faire ceste garde basse que ledit Preuost tire le pied droict arriere en desgainant, portant la garde de l'espée sus son giron gauche, assituant la pointe le l'espée droict à la braye dudit Lieutenent, tenant aussi sa main gauche droict le tetin gauche, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, & sigure cotté en cihiffre au derriere de son bonnet 22.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost.

T.

Sensuit le second coup de ceste espée seule, suiuant l'ordre d'icelle, qui est un renuers de bas au iarret droiët du Preuost, tiré par le Lieutenent, & dessendu proprement par le Preuost.



ET pour ce faire, le Lieutenent estant sur le pied droict ayat faict & tiré ladite premiere & secode opposite, & pour executer & saire cedit second coup aduance le pied gauche, & tire vn arriere main au iarret droict du Preuost, tenant la main gauche droict son visage, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture & sigure cotté en chisfre 23.

Voila la fin dudit second coup pour le Lieutenent.

## L'ESPEE SEVLE.

34 edir

Cedit Lieutenent feint ne scauoir le remede de cedit cenuers, mais il le scait comme ce verra cy apres : car il ne e veult dessendre, ne faire le remede, attendu qu'il mondre audit Preuost, comment il doit faire.

Cy apres sera declaré le second coup de ceste espée seule, pour ledit Preuost, qui est von renuers sur le coude de l'espée du Lieutenent.

T pour ce faire ledict Preuost ayant faict sa premiere garde & desgainement estant sus le pied gauche pour executer ce coup quand ledit Lieutenent a aduacé le pied gauche pour suy tirer vn arrieremain de bas au iarret, le Preuost a tiré le pied droict arriere, & a tiré vn renuers sur le coude du bras de l'espée dudit Lieutenent, & n'est allé à l'espée comme font vn tas dignorans tenat la main gauche sur le giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & sigure cotté en chissre au derriere du col, 24,

La fin du second coup qui est vn renuers sus le coude du bras de l'espée dudit Lieutenent, tiré par cedit! Preuost.

Lij

Sensuivent les opposites & suittes, & declarations d'icelles dudit second coup, qui est von renuers de bas au iarret gauche du Preuost tiré par le Lieutenent.



Che, se voyant touché sur le coude du bras de son espée comme direst aux autres susdites figures, cotté en chissre 23, & 24, incontinent se prochain Lieutenant a faict ceste premiere opposite, ou suitte, & est remonté d'vn main droict, ou estoc d'haut, comme il pouvoit & a faict, tenat la garde de l'espée la pointe des doids regardant le costé gauche, & tenant la main gauche droict son espaulle,

L'ESPEE 3EVLE. 35 comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chistre 25.

Voyla la fin de la premiere opposite dudit second coup pour le Lieutenent.

CY apres sera monstré la declaration de la premiere opposite ou suitte dudit second coup, qui est vn renuers de bas au iarret pour ledict Lieutenent, & vn renuers sur le coude, tiré par ledict Preuost cotté en chiffre cy dessus, pour ledict Lieutenent 23. & pour ledict Preuost 24. Et pour se dessendre de ceste seconde opposite ou suitte, qui est vn main droit ou estoc de hault tiré par ledict Lieutenent, est necessaire que ledict Preuost estant sur la demarche du pié gauche, il croise de son espec celle dudict Lieutenent, du fort le soible, & luy presenter vn estoc au visaige dudit Lieutenent, tenant la garde de lespee les ongles de la main d'icelle en hault, & la main gauche au dessous le coude du bras de l'espee, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & sigure cotté en chissre 26.

Voila la fin de la premiere opposite duditt second coup pour leditt Preuost.

I iij

# TRAICTE DE Declaration de la seconde opposite dudit second coup pour le Lieutenent & Preuost.



E T pour ce faire faut & est besoin, que le Lieutenent sufdict est fus la démarche du pied droict des frobera son espee par desoubs la garde de l'espée du Preuost, & tirera encores vn réuers ou estoc d'hault pour la secode opposite & suitte à son chois sus le costé droict, tenant la garde de son espée ses ongles regardant du costé gauche, & la main gauche droict son visaige, comme est mostré cy des suit à sa portraiture cotté en chiffre, 27.

La fin de la feconde opposite pour le Lieutenent pr uenante du fecond coup.

# L'ESPEESEVLE. Declaration de la seconde opposite pour le Preuost dessendant contre ledist Lieutenent.

ET pour ce faire est besoing que ledict Preuost soit aussi sus le pied droict & qu'il croise & rabbate du sort le soible, l'espée dudit Lieutenent assaillat, qui est ceste seconde suitte, tenant la garde de l'espée & le bout des doids que tient icelle en bas, & luy presenter vn estocau terin gauche, tenant aussi la main gauche droit le tetin gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & sigure cotté en ohisse, 28,

Voicy la fin de la secode opposite pour le Preuost prouenante du renuers de bas an iaret pour le Lieutenent, des dessendue or tiré sur le bras par le Preuost, comme est monstré tout au long aux portraitures cy dessus aux coups.

E T si c'est qu'aucuns Lieutenents, ou Preuosts soient gauchiers, fault qu'ils observent la mesme dessussité des marche garde & assistantions, s'ils veullent bien & parfaictement monstrer les dites armes.

Sensuit la garde & tenue du troisiesme coup, qui est vn maindroit d'hault pour le Lieutenent assaillant contre le Preuost dessendant.



ET pour ce faire est besoin que ledit Lieutenent aye fait vne desdites desmarches & desgainement, & soit demouré sur le pied gauche, en garde basse, tenant la main de l'espée le trenchant en bas, & la pointe l'assituat vn peu au dessus la braye du Preuost, tient aussi cedit Lieutenent la main gauche droict son menton, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & sigure, cotté en chissre au derriere du chapeau, 29.

Fin de la garde es senue pour ledis Lieutenens.

S'enuit

#### L'ESPEE SEVLE.

Sensuit la garde & tenue dudit troisiesme coup pour ledit Preuost dessendeur.

E pied gauche ayat fait ladite desmarche, & soit demouré sur le pied gauche en garde haute, tenant la garde de l'espée; le dessus de la main que tient icelle en haut, & que icelle espée soit plaine, tellement que vn de y puisse demourer dessus, autremet relle garde seroit imperfaite, & fault qu'il assitue la pointe de l'espée droict l'œil gauche, qui est la garde haulte & tient aussi sa main gauche droict son estomac, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & sigure cotté en chissre 30.

> Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost pour executer & deffendre ledit troisies me coup de ceste espée seule contre ledit Lieutenent.

> > ĸ

37

Le troisiesme coup de ceste espée seule pour le Lieutenent Preuost est un maindroit d'hault suiuant l'ordre des susdits lieux propres.



E T pour ce faire, fault que ledit Lieutenet assaillant demostrateur: comme auons dit en plusieurs lieux, est at comme dit est sur la desmarche du pied gauche, come est cotté cy dessus à la pourtraiture du dit Lieutenet, non à ceste icy, mais aux autres, cotté en chistre 29. Et pour cedit troisses mais aux autres, rotté en chistre 29. Et pour cedit troisses mais aux autres, cotté en chistre 29. Et pour cedit troisses mais aux autres, cotté en chistre 29. Et pour cedit troisses mais aux autres, cotté en chistre 29. Et pour cedit troisses du dit Preuost, faut que ledit Lieutenent aduance le pied droit, & tirer vn maindroit sur l'espaulle gauche

## L'ESPEE SEVLE.

38

dudit Preuost dessendeur, tenant le dessus de la main que tient l'espée en hault, & sa main gauche droit son méton: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chisfre, 31.

> Si apres est la declaration & deffence dudit troisiesme coup qui est vn main-droit d'ault, tiré par ledit assaillant, & deffendu par ledit Preuost.

E desmarche du pied gauche, ayant sait vn desdits trois desgainements en garde haulte, telle qui est sigure audit Preuost dessente audit Preuost dessente audit Preuost cedit maindroit d'hault troissesme coup, suiuant l'ordre de la vraye demostration de ceste espée seule, saut que ledit Preuost tire le pied gauche arriere, croise de son espée celle dudit lieutenet assaillant du fort le soible, c'est à dire d'aupres la garde de l'espée, vn peu plus hault, & au milieu de l'espee dudit Lieutenent, tenant la main que ties l'espee, les ongles en hault, assituant & tirant vn estoc droit le menton dudit Lieutenent, & tient sa main gauche droit son tetsin comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, & sigure, cotté en chissre, 32.

La fin dudit troisiesme coup pour ledit Preuost. K ij

TRAICTE DE Senfuit la premiere opposite & suitte pour le Lieutenent & Preuost, pour ledit troisiesme coup: de lespée seule.



Pour bien faire ceste premiere oposite & suitte pour ledit troissesme coup: qui est vn maindroit d'hault fault que le dit Lieutenent soit sus le pied droit ayant tiré le dit maindroit contre le Preuost, comme est cotté en sa figure & pourtraiture cy dessus en chiffre, 31, Et à vn mesme instant pour bié executer & faire ceste premiere opposite & suitte fault que le dit Lieutenent des sobe son espée en passant vn auant-main par dessous la garde de l'espée du Preuost, & luy tirer vn renuers ou bié arriere-main d'hault sur l'espaule gauche du Preuost, tenant les doids de la main de L'ESPRE SEVLE.

fon espéevers le costé gauche & la main gauche droit le menton, pour rabbatre d'icelle la pointe de l'espee du Preuost, comme est monstré cy dessus en la figure dudit Lieutenent, cotté en chiffre, 33.

> La fin de l'opposite & suitte du troisiesme coup pour le Lieutenent.

Sensuit la deffence de la premiere opposite & suitte dudit troisiesme coup pour le Preuost contre ledit Lieutenent.

El pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost soit sur le pied droit. Et quant ledit Lieutenent desrobera & passera son espée par desoubs celle du Preuost pour luy tirer vn arriere-main sur le costé droit de l'espée: le Preuost soy tenat serme sur le pied droit pour dessendre ceste suite ledit Preuost croisera, de son espée l'espée dudit Lieutenent assaillant, du fort le foible, comme est desiny cy dessus en plusieurs lieux aux autres opposites & suittes, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, luy presentant vn estoc à l'estomac dudit Lieutenent, & tient aussi sa main gauche droit son tetin, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chissre, 34.

La fin de ceste premiere opposite dudit troisiesme coup pour le Preuost.

K iij

TRAICTE DE Seconde opposite & suitte dudit troisiesme coup pour le Lieutenent & Preuost.



L'apour bien faire ceste seconde opposite & suitte dudit troissesse coup pour ledit Lieutenent, fault & est necessaire que ce present Lieutenent soit sur le pied droit, & estant l'espée dudit Lieutenent sur le renuers, en ceste mesme desmarche du pied droit, passera & desrobera son espée par desous la garde de l'espee du Preuost: & tirera pour ceste seconde opposite & suitte vn auan-main sur l'espaule gauche du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les doids regardant vers le couté gauche & la main L'ESPEE SEVLE. 40 gauche droit le visaige: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre,35.

La fin de la seconde opposite & suitte dudit troissesme coup pour ledit Lieutenent.

Si apres sera monstré & declaré la seconde & derniere opposite & suitte dudit troisiesme coup pour ledict Preuost.

E T pour ce faire', fault que ledit Preuost soit sur la desmarche que dessus est dit, qui est sur ie pied droit, & pour la dessence de ceste dicte opposite ou suitte, faut que ledit Preuost croise l'espée dudit Lieutenet assaillant d'aupres de la garde, vn peu plus hault au milieu de l'espée dudit Lieutenet, qui est du fort le foible, tenat la garde de l'espée, & la main que tiéticelle les ongles en hault, presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenent, & tient aussi ledit Preuost sa main gauche droit son tetin comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chissre au derrière du dos, 36.

Voicy la fin de la feconde & derniere opposite dudit troifiesme coup, qui est vn maindroit d'hault pour ledit Lieutenent cotté,33,& dessendue par cedit Preuost cotté,36.

Sensuit la declaration, garde & tenue du quatriesme coup, qui est vn renuers d'hault suiuant l'ordre de ceste diste espée scule pour le Lieutenent & Preuost, & de tout ce qu'il fault qu'ils sassent.



E T pour ce faire, fault que ce present Lieutenent estant à pied ioinct a faict vn desdits deux desgainemes premiers susdits, & à cestuy icy s'est mis ledit Lieutenet sur le pied droict, pour monstrer la disserence qu'a à l'endroit d'iceluy qui se fait sur le pied gauche, & tient cedit Lieutenet la garde de son espée sur le giró droit, en garde basse assituat la pointe de l'espée droit le giró du Preuost, tenat la main gauche vis à vis de son mentó, come est mostré cy dessus

L'ESPEE SEVLE. 41 dessus à sa pourtraiture & figure dudit Lieutenent, cotté en chissre, 37.

Vola la fin de la tenue & garde pour le Lieutenent affaillant, qui est pour commencer à sirer le quatriesme coup.

SEnsuit aussi la raison de la pourtraiture, & tenue pour ledit Preuost dessendeur, qui est apres auoir fait vn desdits trois desgainements, est ledit Preuost demouré aussi sur la desmarche du pied droict, en garde moyenne, tenat la garde de l'espée droite, aussi haut que l'espaulle droite, assituant la pointe de l'espée au tetin gauche dudit Lieutenent, tenant sa main gauche droit son ventre, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissre, 38.

Voyla la fin de la garde pour ledit Lieutenent, pour tirer ledit quatricfme coup contre le Preuost.

L

Cy apres sera monstré & declaré le quatriesme coup de ceste espée seule, qui est vn renuers d'hault, est ant multiplié pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.



E T pour l'executer, faut que cedit Lieutenent, estant sur le pied droict auance le pied gauche, & tirer vn réuers sur l'espaulle droicte du Preuost, ayant sait semblant de luy tirer vn estoc au visage, tenant sa main gauche droict son menton, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissre, 39.

Voyla la fin du quatriesme coup pour le Lieutenent.

# L'ESPEE SEVLE.

A Vssi apres est monstré la dessence dudit quatriesme coup pour le Preuost dessence, qui est vn renuers d'hault, tiré par ledit Lieutenent agresseur. Et pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied droict en garde moyenne: comme est cotté cy dessu à sa pourtraiture & sigure en chissre, 38, saut qu'il tire le pied droict arrière, & croiser de son espée l'espee dudit Lieutenent, du fort le foible, sur ledit renuers, quatriesme coup tiré par ledit Lieutenent, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, & par consequent le dessus en haut, & presenter vn estocaudit Lieutenent, tenat aussi sa main gauche droict son espaulle: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissreau derrière du col, 40.

Voyla la fin dudit quatriefme coup pour ledit Preuost deffendeur.

L ij

TRAICTE DE Sensuit la premiere opposite & suitte dudit quatriesme coup pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.



demeure sur la mesme desmarche du pied gauche, & à vn mesme instat qu'il aura tiré le dit renuers d'haut, dessobera son espée, par dessous celle du Preuost, & tirera pour la premiere opposite vn maindroit d'hault sur le dit Preuost, estant comme dict est sur le pied gauche, tenant la main de l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit

L'ESPEE SEVLE.. 43 sa poirrine, comme est monstré cy dessus à la pourrraiture & figure, cotté en chiffre, 40.

La fin de la premiere opposite, pour le Lieutenent demonstrateur.

Icy apres est monstré la deffence de la premiere opposite, du quatriesme coup, pour le Preuost, contre ledit Lieutenent.

Preuost soit sus la desmarche du pied gauche, & quand ledit Lieutenent luy tirera vn maindroit d'hault, pour opposite est besoin que le Preuost croise & rabate à vn mesme temps, & sans bien peu d'interualle l'espée dudit Lieutenent, du fort le foible, tournant la garde de l'espée les ongles de la main que tient icelle, en haut, & presenter vn estoc à la gorge, ou à la veue dudit Lieutenent, tenant la main gauche droict son tetin: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 42.

Voyla la deffence de la premiere opposite, prouenant dudit quatriesme coup pour ledit Preuost.

L iij

Sensuit cy apres la seconde & derniere opposite dudit quatriesme coup, qui est un renuers d'hault, & sera ausi maintenant sur le pied gauche pour ceste opposite, pour cepresent L ieutenet assaillant, & dessendue aussi par ce present Preuost.



ET pour ce faire, faut que ce present Lieutenent, sans foster de la desmarche, ou il est à present planté, qui est sur le pied gauche, pour bien executer ceste seconde opposite, saut qu'il desrobe l'espée par dessous celle du Preuost, & tirer vn renuers d'hault, comme son susdit coup propre, tenant le dessus de la main qui tient l'espée en hault, & la main gauche droict le méton, come le tout est 1'ESPEBSEVLE.

figuré cy dessus à sadite pourtraiture & figure, cotté en chissre au derriere du bonnet, 43.

Apres ayant declaré la feconde opposite par ledit Lieutenent assaillant Reste à traiter & declarer ceste seconde opposite pour le Preuost dessendant.

E T pour ce faire, faut que le Preuost soit sur le pied gauche: & à vn mesme temps sans bien peu d'interualle apres ayant tiré & dessendu ladite premiere opposite & suitte, qu'il retourne croiser & rabatre ceste secode opposite, que tire ledit Lieutenét sus vn renuers d'hault, & saut que soit aussi du fort le soible. tenát les ongles de la main que tiet l'espée en bas, & luy presenter vn estoc à la gorge, tenant aussi sa main gauche au desous le bras de l'espee: comme est monstré tout ce qui est dit à cedit prochain escrit à sadite pourtraiture & sigure, cotté en chisse, 44.

Voicy la fin de la deffence de la seconde opposite dudit quatriesme coup pour le Preuost.

Sensuit la tenue & garde pour le Lieutenent assaillant, & pour le Preuosi dessendant, pour executer, & tirer vn estoc d'haut, pour le cinquiesme coup.



E T pour ce faire, ce Lieutenent estant à pied ioint comme est dit à vn desdits premiers plans, fault pour bien faire ceste premiere garde basse, qu'il tire le pied droit arrière, en desgainant l'espée, & porter la garde d'icelle droit le giron gauche, le tranchant en bas, assituant la pointe droit la braye ou à peu-pres, tenant aussi sa main gauche droit son tetin: comme est monstré cy dessus à la prochai-

ne pourtraiture dudit Lieutenet, cotté en chiffre au derriere du haut de son collet, 45.

> Voila la fin de la garde & tenue pour faire ledit cinquiesme coup de ceste espée seule, suiuant l'ordre pour le Lieutenent.

Si apres est declaré la garde & tenue pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre dudit estoc cinquiesme coup tire cy apres par le Lieutenent.

E pour ce faire, cedit Preuost estant aussi à pied ioint pour faire ceste susdite garde & tenue, faut qu'il tire le pied droit arrière, & face vn desdits trois desgainemens, & porte la garde de l'espée, vn peu plus haut que l'espaulle droite, & soy mettat en garde haute, tenat la main que tient l'espée le dessus d'icelle en haut, assituat la pointe de l'espée à la bouche dudit Lieutenent, tenant aussi sa main gauche droit sa poictrine: comme est monstré & se peult voir cy dessus à sadite pour traiture cotté en chisse, 46.

Voici la fin de la tenue & garde pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre & garder dudit estoc, cinquies me coup, que tirera cy apres le Lieutenent assailant.

M

S'ensuit le cinquiesmetoup, qui est un estoc d'hault sur le maindroit, suiuant l'ordre de ceste espée seule pour le Licutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.



E T pour ce faire, faut que ce prochain Lieutenet estant Esur le pied gauche: comme est cotté cy dessus à l'autre pourtraiture en chiffre 45. aduancer le pied droit, & tirer vn estoc au tetin gauche du Preuost, tournant la garde de l'espée les ongles en hault, & la main gauche droit son visaige: comme est monstré appertement tout ce que est dit par cest escript à sadicte pourtraiture, cotté en chiffre au derrière du sommet de sa teste, 47.

Voila le cinquiesme coup de ceste espée seule, tiré par ledit Lieutenent assaulant.

### L'ESPEE SEVLE.

Senfuyt ladeffence, dudit cinquiefme coup, qui est un estoc d'hault, participant du maindroit d'hault pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenent assaillant.

E T pour ce faire, faut que le dit Preuost estant sur le pied droit, tire le pied gauche arriere, & rabate & croise l'espée dudit Lieutenent de la sienne, du fort le foible, c'est à dire, d'aupres de la garde, au millieu, vn peu plus haut vers la pointe de l'espée dudit Lieutenent, & tiet ledit Preuost la garde de l'espée, les ongle en hault, presentat vn estoc audit Lieutenent droit son visaige, tenant ledit Preuost sa main gauche droit son tetin gauche, comme le tout est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre,48, Et si ledit Preuost est gaucher, faut que ledit Lieutenant droiturier luy tire cest estoc, aduançant le pied droit arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenent, du fort le foible, comme se pourra voir par exemple & praticque contre vn gaucher: bien est vray, que si le Preuost est gaucher, ledit Lieutenét ou autre se doit adapter au Preuost gaucher à la demonstration, c'est à dire, qu'il se doit faire gaucher, & faire la desmarche premiere estat à pied ioint, & tirer le pied gauche sur la semelle cottée aux premieres pourtraitures, 4, & laisser la semelle ou est cotté, 1, vaccue comme se peult voir & en son lieu.

La fin & declaration dudit effoc cinquies fme coup, pour ledit Lieutenent & Preuost: combien que l'un ou l'autre soit gaucher.

M ij

46

S'ensuit la premiere opposite & suitte dudit cinquiesme coup, qui est sur l'estoc d'hault, tiré par le Lieutenent assaillart, contre le Preuost dessendant que voicy.



E T pour ce saire, saur que cedit Lieutenent estant tur la des marche du pied droit pour saire ceste presente opposite & suitte vn peu de temps apres qu'il a eu tiré le dit estoc cinquies coup sur le maindroit, a le dit Lieuten et des sobé son espee par dessous la garde de l'espée du Preuost, & a riré cedit present Lieutenent, pour la premiere opposite & suitte vn autre estoc sur le réuers, qui est sur le costé droit du Preuost, tenant la main gauche droit le tetin: come est mostré cy dessus à sa pourtraiture & sigure,

L'ESPEE SEVLE. 47
cotté en chiffre, 49, Et si le dit Lieutenent est gaucher, faut
qu'il tire les coups tout à l'opposite de ce qu'a esté tiré cy
dessus tât de la desmarche que de la dire opposite & suite

dessus, tat de la desmarche que de ladite opposite & suitte, c'est à dire, que si ledit Lieutenét tiroit vn renuers estat droiturier, saudroit que le Preuost s'il estoit gaucher le rabatit d'un maindroit de la main gauche.

La fin de ceste opposite pour ledit Lieutenent.

Si apres sera declaré la desfence de ceste premiere opposite & suitte dudit cinquiesme coup pour ledit Preuost, contre ledit Lieutenent agresseur.

L'appende de la pourtraiture & figure cotté en chiffre, 50.

Voylala fin de cestedite opposite pour ledit Preuost.

Miii

Sensuit la seconde opposite & suitte dudit cinquiesme coup de ceste espec seule, qui est un estoc d'hault pour le Lieutenent assaillant, & pour le Preuost dessendant.



Pour declarer, & bien donner à entendre ceste-dite secode opposite & suitte pour ledit prochain Lieutener, sur qu'iceluy soit sur la desmarche du pied droit, come il estoit quand il a tiré ledit estoc cinquiesme coup d'hault, passant son espée en la desrobant sur vn atiere-main par desoubs la garde de l'espée du Preuost, & à vn instant ledit Lieutenent pour ceste seconde suitte tirera encores vn estoc ou maindroit d'hault à son chois sur le costé gauche du Preuost dessendeur, tenant la main que tient l'espée le

# L'ESPEE SEVLE.

48

dessus d'icelle en bas, & les ongles en hault, & la main gauche la tenant droit son tetin: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & sigure cotté en chissre, 51.

La fin de la seconde opposite pour ledit Lieutenent.

Si apres est declaré la tuition & desfence de la seconde opposite, dudit cinquiesme coup, de laquelle ce doit garder ledit plus prochain Preuost contre ledit Lieutenent.

E desmarche du pied droit, croise & rabate l'espée dudit Lieutenent assaillant, du fort le soible, sur vn maindroit autremét appellé auant-main, & par ce moyen dessendra & euitera ledit Preuost ladite seconde opposite & suitte, tirée cy dessus par ledit Lieutenét, & tout cela fait presentera ledit Preuost vn estoc au visaige dudit Lieutenent, tenat la garde de son espec les ongles de la main que tient icelle en hault, & la main gauche droit le tetin gauche, come est monstré cy dessus à sadite prochaine pourtraiture, cotté en chissreau derriere de son chappeau, 52.

La fin de la feconde opposite & suitte dudit cinquiesme coup, qui est un estoc d'hunlt sur le maindroit, dessendu par ledit Prenost contre ledit Lieutenant demonstrateur,

Voicy la garde & tenue du Lieutenent & Preuojt pour l'efloc fixiesme coup, estant multiplié au sixiesme lieu propre sur le deffendeur.



L'aut declarer ceste garde & tenue prochaine, pour saire & executer l'estoc sixiesme & dernier coup & lieu, estant comme dit est multiplié en plusieurs coups & opposites de ceste espée seule cy dessus. Et à cestui cy est multiplié sur le costé droit : on le pourroit commencer à tirer sur le pied gauche, mais saudroit multiplier les coups, ou les executer auec vne fainte, mais à ceste dite garde, pour commécer par le dit Lieutenent ce dit sixiesme coup, il se tiendra sur le pied droiten garde moyenne, tenant 12

tenant le dessus de la main que tient l'espee en haut, assituant la pointe de l'espée droit la veue du Preuost, & la main gauche la tenant droit son menton, comme est mostré à sa pourtraiture cotté en chissre au derriere du col,53.

Fault noter que le gaucher pour bien dessendre cedit estoc d'hault, il est necessaire qu'il se tiène sur le pié gauche, & croiser l'espée du fort le soible, pour la desédre, come se verra cy apres aux coups qui ensuiué.

La fin & declaration de la tenue & garde par cedit Lieutenent.

Sensuit la declaration, de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour se preparer à deffendre dudit estoc d'hault, qui sera tiré cy apres par le Lieutenet contre le Preuost, au sixiesme & dernier coup, estant multiplié comme dit est au sixiesme lieu.

Estedite garde & tenue pour ledit Preuost est, qu'il faut estre sur le pied droict, comme ledit Lieutenet: cobien qu'on se peut tenir sur le pied gauche, & auancer le pied droit, mais à ce dernier coup & lieu estant multiplié, nous traicterons de la garde qui se fait estant sur le pied droict, pour ce faire, ledit Preuost sera sur le pied droict en garde basse, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée droit l'estomac dudit Lieutenent, & sa main gauche la tenant droit le terin, comme on peut voir cy dessus à sa pourtraiture & sigure, cotté en chissre, aupres du panache de son bonnet, 54.

Eault noter que tous les gauchers qui ensuyuent l'instruction que ie mets, tant pour le Lieutenet que Preuostifacent la desmarche à l'opposite, & les desgainemens semblables. & les coups aussi à l'opposite diceux droicuriers, & se trouveront fort bien ceux qui tascheront à suyure cesdictes raisons. Car l'experience cur fera trouver bonnes.

Voila la fin de ladite tenue & garde pour le Preuost, pour soy dessendre du sixiesme coup, qui sera cy apres tiré par le Lieutenent demonstrateur.

Sensuit le sixiesme & dernier coup & lieu de ceste espée seule, estant multiplié, qui est un estoc d'bault, sur le renuers tiré par le Lieutenent asfaillant, contre le Preuost deffendant.



T pour ce faire, faut que ce prochain Lieurenent estant L'sur ladite garde, desmarche, que dessus est dit & mostré à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 53, cedit prochain Lieutenent estant sur le pied droit, comme il est dit, sera semblant de tirer vn estoc au costé gauche du Preuost sur ledit pied droit, & avn instant advancera le pied gauche, desrobat son espée, par dessous la garde de l'espée du Preuost, & luy tirera vn estoc au costé droit, tenát la garde de

# L'ESPEBSEVLE.

l'espée, & la main que tient icelle la pointe des doids regardant le costé gauche, & sa main gauche la tient droit son tetin gauche: comme est monstré cy dessus à sa portraiture cotté en chiffre au derriere du collet dudit Lieutenent, ss.

La fin & declaration de cedit sixiesme & dernier coup de ceste espée seulle pour le Lieutenent assaillant.

Apres ayant traité dudit sixiesme & dernier coup, de ceste espée seulle pour ledit Lieutenent assaillant. Reste à traiter außi de la deffence d'iceluy, pour le Preuost deffendant.

T pour ce faire, ledit Preuost estát sur le pied droit, có-Eme est monstré à sadite pourtraiture estant en sa garde ou est cotté en chiffre,54, le tirera arriere & croisera deson espée celle dudit Lieutenent assaillant, rabatant & dessendant ledit estoc du fort le foible, declarant encores qui est le fort le foible, c'est qu'il faut croiser tous coups d'aupres de la garde de l'espée au milieu de l'espée de l'ennemy, & voila du fort le foible, & ce fait ledit Preuost presentera vn estoc à la poitrine dudit Lieutenent assaillant, tenant la main que tici l'espée le dessus d'icelle en haut, & la main gauche dessous le coude du bras que tient l'espée, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre,56.

La fin & declaration de la deffence dudit sixiesme & dernier coup pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenent assaillant.

Nij

Sensuit la premiere opposite & suitte dudit sixiesme & dernier coup, estant multiplié, qui est vn estoc d'hault pour le Lieutenent assaillant, & dessendu par le Preuost que voicy.



Toy est monstré par Henry de S.Didier auteur, coment cedit Lieutenent doit faire pour bien asfaill ir le Preuost, sur cedit dernier coup & lieu de cestedite espéc seulle, suiuant ledit art & ordre d'icelle.

E T pour ce faire, cedit Lieutenent estant sur le pied gauche, ayant tire ledit sixiesme coup: comme est monstré cy dessus a sa pourtraiture cotté en chissre, 55. son espec estant sur la rieremain, & pour bien faire & executer ceste premiere suitte, ce Lieutenent prochain destrobera son espée par desous la garde de l'espée du Preuost, & luy tirera vn estoc sur le maindroit pour ceste premiere opposite, tournant la main que tient l'espée les ongles en haut, & sa main gauche droit son visaige, pour obuier à la pointe de l'espée du Preuost: comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture & sigure cotté en chissre au derriere du col dudit Lieutenent, 7.

LESPEE SEVLE.

La fin de la premiere opposite & suite de ce sixiesme coup & lieu pour ledit Lieutenent assaillant.

Ici apres est la dessence de ceste premiere opposite & suitte pour ledit Preuost dudit sixiesme coup, qui est vn estoc d'hault estant comme dit est multiplié & tiré par ledit Lieutenent assaillat, & dessendu par le Prouost, comme sera veu par cest escript cy apres, dont ledit auteur le conduit & monstre, comme il se doit dessendre de cedit estoc.

Estable sur la desmarche du pied gauche, & pour la deffence & conservation de cestedite opposite, qui sera vn estoc le Preuost croisera de son espée, l'espée dudit Lieutenent du fort le soible venant du costé d'un maindroir, portant les ongles de la main que tiet l'espee en haut presentant un estoc au visaige dudit Lieutenent, tenant aussi ledit Preuost sa main gauche droit le tetin gauche, come est monstre cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissre, s.

Voyla la fin & deffence de la premiere opposite & suitte dusixiesme & dernier coup, pour ledit Preuost deffendeur.

N iij

Icy est la seconde & derniere opposite & suitte, dudit sixiesme coup, estant multiplié, qui est vn estoc d'hault, sur le renuers, venant dudit estoc sur le maindroit pour le Lieutenent, contre le Preuost, dont la voicy executée.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenent, estant sur le pied gauche, & son espée sur la dite premiere opposite, qui est sur le maindroit ou estoc d'iceluy, come est monstré à sa pourtraiture cotté 57. Est besoing, & faut pour executer ceste seconde & derniere opposite, pour ce Lieutenent, qu'il desrobe son espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & tirer vn autre estoc sur

L'ESPEE SEVLE.

ledit arrieremain, tenant la main que tient l'espée le dessus en haut, & sa main gauche droit le visage, pour dessendre la pointe de l'espée du Preuost, si la poussoit plus auant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chisfre au derriere du chappeau, 59.

Icy est la sin de ceste seconde & derniere opposite & suitte, pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.

La deffence de cesté seconde opposite ou suitte, dudit sixiesme, codernier coup de ceste espée scule, qui est un estoc d'hault, sur le renuers, pour le Preuost dessendant, contre ledit Lieutenent assaillant.

El pour la dessence de cestedite opposite & suitte, pour le dit Preuost, faut qu'il soit sur le pied gauche, & y estat doit croiser de son espée celle dudit Lieutenent, du fort le soible, qui est aupres de la garde, au milieu de l'espée come a este dit cy dessus en plusieurs lieux, & presente vn estoc au tetin aguche, ou à l'œil dudit Lieutenent, ayant la main que tient l'espée les ongles en bas, & la main hauche droit son estomac, qui est par dessous le coulde du bras, que tient l'espée: comme est monstré en sa pourtralture, cotté en chistre au derriere du chapeau, 60.

Voicy la fin des fix susdits coups, estans multipliez ausdits lieux propres, comme a esté dit cy dessus, auec ses opposites of suittes, tant pour ledit Lieutenent assaillant, que pour le Preuost desscribant.

Icy est monstre la garde & tenue pour faire deux bons & subtils coups, en mainiere de triangle, o quadriangle, pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost deffendant.



T pour ce faire, ce persent Lieutenent ayant faict vn L desdits trois desgainements, auec sa desmarche à ce propres est demouré sur le pied gauche lequel est platé & paulé sur la semelle du triangle ou est cotté en chiffre s. & est en garde moyenne, assituat la pointe de l'espée droit le terin gauche du Preuost, tenant la main gauche sur le giron gauche: comme est cotté cy dessus en chissre a sa pourtraiture au derriere de son chapeau 61.

Et

IESPEE SEVLE.

Et s'il est gauché, faut qu'il tienne son pied droit sur ledit triangle, s'il veut bien executer & faire le principal coup, comme se verra cy apres, & se tiedra en mesme garde, s'il est affaillant, comme est cotté en chiffre à cestedite pourtraiture dudit Lieutenent droictie, 61.

Voyla la sin, garde & tenne pour ledit Lieutenent, pour executer ledit triangle, contre le Preuost deffendant.

Sensuit la declaration, garde & tenue dudit triangle, pour ledit Prenost deffendeur.

T pour ce faire, faut que le fusdit prochain Preuost soit L'sur le pied gauche, tenát iceluy pied sur le coin du triãgle, ou est cotté en chiffre à sadite pourtraiture, 1, ayat fait vn desdits desgainements, auec la desmarche à ce propre, & est demouré cedit Preuost en garde haute, tenat le dessus de la main que tient l'espec en haut, assituant la pointe de l'espee droit l'œil gauche dudit Lieutenent, & la main gauche droit son tetin, preste à destourner la pointe de l'es pee dudit Lieurenent assaillant, comme est figuré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 62.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

#### TRICTEDE

Sensuit comment il faut faire, pour executer vn fort bon of subtil coup, faignant en terre vn triangle par le Lieutenent assaillant, le voullant faire contre le Preuost dessendant, dont ont tous deux soubs leurs pieds le portrait of sigure d'iceluy pour le bien faire.



E T pour le bien commencer, ce Lieutenent aduance ra le pied droit qu'il tenoit arriere, à ladite pourtraiture cotté en chiffre, 61, sur la semele ou est aupres du coin du triangle ou il y a cotté en chiffre, 2, & tirer vn estoc au visaige du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les ongles en haut, & la main gauche, droit son visaige, comme

L'ESPEE SEVLE. 54 est monstré apertemet icy à ceste pourtraiture de ce Lieutenent cotté en chissre, 63.

Voila comment doit tirer ledit Lieutenent vn estoc qui seruira d'espion pour commencer a faire cedit triangle.

Sensuit comment le Preuost se doit desfendre dudit estoc, tiré par ledit Lieutenent sur vne sigure en maniere de triangle.

Eche, garde, & assituation qu'a fait à sadite pourtraiture cotté en chissre, 62, a cedit Preuost tiré le pied gauche arriere, & la mis sur la semelle, ou est ou doit estre cotté en chissre, 2, & a croisé cedit Preuost l'espée venant sur vn estoc, tiré par ledit Lieutenent, du fort le soible, lequel est declaré en plusieurs lieux, tant desdits coups que aux opposites, & suittes, tournant la main que tient l'espée, le ongles en haut, & presenter vn estoc au visaige dudit Lieutenent, tenant sa main gauche droit & dessus la cuisse, comme est cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissre, 64.

Voila la fin & deffence du commencement & premier coup que tirera ledit Lieutenent contre ledit Preuost.

O ij

Et pour la premiere opposite, & suitte dudit triangle, pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant, il se fait sur vn estoc ou renuers d'hault, pour le Lieutenent.



Pour bien faire ceste premiere opposite & suitte, pour ledit Lieutenent, faut ayat le pied gauche sur la semelle du triangle, ou est cotté aux pourtraitures susdites en chiffre, 1, aduancer le pied droit sur la semelle ou est cotté, ou doit estre 3, en chiffre, & passer la pointe de l'espee par dessous la garde de l'espee du Preuost, ayant fait & tiré le susdit coup, & tirer vn estoc d'haut sur le costé droit du Preuost, pour ceste premiere opposite & suitte, tenat la main que rient l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit

l'ESPEE SEVLE.

Je terin, comme est monstré à sadite pour traiture, cotté en chiffre, 65.

La fin de la premiere opposite & suitte dudit triangle, pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.

Sensuit la desfence de la premiere opposite & suitte, pour ledit Preuost contre ledit Lieutenent.

L'in pour ce faire, faut que ledit Preuost regardant la pointe de l'espée dudit Lieutenet, quand elle passera par dessous la garde de son espee, pour luy titer vn estoc d'haut, ou renuers, au chois dudit Lieutenent, attedu qu'il est assaillant, & pour la coservation de ceste premiere opposite & suitte de cedit triangle, fait par le Lieutenent, est besoin que ledit Preuost croise l'espée dudit Lieutenent, du fort le foible, estant sur son pied droit, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenent, tenant la main que tient l'espee le dessus d'icelle en haut, & la main gauche droit le tetin, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 66.

Voila la fin & deffence de la premiere opposite dudit triangle pour ledit Preuost.

O iij

Sensuit la seconde opposite & suitte, qui est un estoc ou maindroit d'hault, prouenant dudit coup du triangle pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.



Este dudit triangle, si ledit Lieutenet voit que ledit Preuost se soit desse du l'arrieremain, comme est cotté audit Preuost en chissre, so. & qu'il soit adroit. Ce present Lieutenent ayat demouré sur la mesme desmarche du pied droit dessobera son espee, par dessous la garde de l'espee du Preuost, par un arrieremain, & sera semblant de tirer un arrieremain à la cuisse du Preuost, montant à un mesme instant son espée en haut, & pour executer ceste seconde LESPERSRVIE.

opposite, croisera l'espee du Preuost du fort le soible, & luy presentera vn estoc au corps ou au visaige, changeant le pied droit, qui estoit sus le coin du triangle, ou est cotté en chissre, 3, & le mettre sur la semelle ou est cotté, 2, tenat la main de l'espee les ongles en haut, & la main gauche droit le visaige, comme est monstré à sa pourtraiture au

Voila la fin pour le Lieutenent contre le Preuoft.

Sensuit le contraire de ceste seconde opposite & suitte pour ledit Prenost.

derriere du chappeau cotté en chiffre, 67.

T. T pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied Egauche ayat fait sa desmarche, comme est dit cy dessus ausdites figures desdits trois desgainemes, cotté en chiffre 2,& 4. & comme est aussi monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost,62,& pour se biegarder de cedit coup tiré par ledit Lieutenent, en maniere & façon de triangle, est besoin que ledit Preuost regarde bien la pointe de l'espée dudit Lieutenet, & ne la perde ramais de veue & quad le Lieutenent susdit aduacera son pied droit pour tirer vn estoc ou renuers d'hault, faut que ledit prochain Preuost croise iceux coups, du fort le foible, & luy presenter vn estoc au visaige, come est monstré cy dessus à sadice pourtraiture cotté en chiffre,64,8 pour faire & executer ceste seconde opposite, pour cedit Preuost, il sera sur le pied droit & croisera l'estoc venat sur le réuers qu'aura tiré ledit Lieutenet, du fort le foible, tenat la main que tient l'espée, les ongles en haut presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenent, & tiedra sa main gauche ledit Preuost droit la braye, comme est cotté cy dessus en chiffre, 68.

Voila la fin & deffence dudit coup, pour ledit Prenost.

TRAICTE DE

Tenue & garde du premier coup, pour executer & faire le quatriangle pour le Lieutenent & Preuost.



FAut bien notter, que pour faire & executer cedit quatriangle pour le Lieutenent, faut qu'il aye le pied gauche sur le coin dudit quatriangle, cotté en chissre,, ayant fait vn desdits trois desgainemens, auec sa desmarche, & à ceste garde faut qu'elle soit moyennement basse, le trenchant de l'espee en bas, & la pointe de l'espée droit le ventre, tenant la main gauche droit l'estomac, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 69.

Voila la fin garde & tenue pour ledit Lieutenent, pour commencer, faire & executer le quatriangle, contre le Preuost desfendant.

Deffinition

# L'ESPEE SEVLE.

57

Definition, garde & tenue pour ledit Preuost deffendant, pour se garder & deffendre dudit quatriangle tiré par ledit Lieutenent assaillant, contre le Preuost desfendant.

E T'pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, dont iceluy pied sera mis sur la semelle, ou est cotté en son quatriagle en chissre, 1, est at en garde moyenne ayant sait sa desmarche, desgainement que dessus est en plusieurs lieux dit, tenant la garde de l'espée le dessus de la main que tient icelle en haut, & par cosequent les ongles d'icelle main en bas, & la main gauche sur son giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa poutraiture & figure, cotté en chissre, 70.

Si apres sera monstré un fort bon coup pour le Lieutenent assaillant, & pour le Preuost dessendant, en maniere de quatriangle & tout ce que y est requis scauoir par les dits Lieutenens & Preuosts, & par consequent aux autres suppots.

₽

TRAICTE DE

Premier coup & suitte du quatriangle, pour
le Lieutenent & Preuost.



E T pour le bien faire est besoin pour le premier coup que le Lieutenent, ayat fait vn desdits desgainements demoure sur le pied gauche, qui est sur la semelle cotté en chiffre, 1, & pour executer ce coup saut que cedit Lieutenent aduance le pied droit sur la semelle ou est cotté en chiffre, 2, & tirer vn roide estoc d'hault, tenant la main que tient l'espée les ongles en haut, & la main gauche sur son giron droit, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 71.

Voila comment il faut que ledit Lieutenent commence à faire ce coup, en maniere de quatriangle, le feignat ainsi estre en terre. L'ESPEE SEVLE.

۶8

Sensuit comment il faut que ledit Preuost se dessende de ce coup, fait & tiré par ledit Lieutenent, saignant & sigurant on quatriangle en terre, tel que cestuy cy dessus.

E T pour cefaire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, comme est mostré & dit cy dessus à sa premiere tenue. Et pour bien dessendre cedit coup, fait comme dit est, en quatriangle, par ledit Lieutenet, sur vn estoc ou maindroit d'haut. Ledit Preuost tirera ledit pied gauche, de la semelle dudit quatriangle, ou est cotté en chissre, to pausera le pied gauche sus vn petit coin du triangle, ou est cotté en chissre, 3, & croisera l'espéc dudit Lieutenent, du fort le soible, detournat le maindroit ou estoc, tiré par ledit Lieutenent en quatriangle, comme dit est, presentant par ledit Preuost vn estoc, droit l'œil gauche dudit Lieutenent, & tiendra la main que tient l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit sa braye, comme est mossifré cy dessus à la portraiture dudit Preuost, cotté en chisfre 72.

Voilace que doit faire ledit Preuost, pour soy dessendre dudit quatriangle, tiré par ledit Lieutenent assaillant.

# TRAICTE DE Premiere opposite & suitte du quattiangle pour le Lieutenent & Preuost.



E T pour continuer, faire & executer ceste premiere opposite ou suitte dudit quatriangle pour le Lieutenent, est encores besoing qu'il face vne suitte, voyant que le dit Preuost a esté adroit, & non ignorant, attendu qu'il sest bien dessendu, à ceste cause doit le dit Lieutent dessober son espée par desous la garde de l'espée du Preuost, & mettre le pied gauche sur la semelle ou est cotté en chissre, 3- En passant vn maindroit, tirant vn peu le corps en arrière, & oster le pied droit du lieu ou estoit cotté en chissre 2-

L'ESPEE SEVLE.

Er comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du chapeau,73.

Voila quedoit encores faire ledit Lieutenent, pour la premiere oppolite, comme est requis en cedit coup de quatriangle.

Senfuit la deffence de ceste premiere opposite & suitte, de cedit quatriangle pour ledit Preuost desfendant, contre le Lieutenent assaillant.

E T pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, sur le coin de son triangle, ou est cotté en chiffre, 1, & le pied droit sur la semelle ou est cotté aussi en chiffre, 2. Et pour la desséce de cestedite premiere suitte, estant ledit Preuost sur le pied droit, a croisé l'espee dudit Lieutenent, du fort le foible, & luy a presenté vn estoc à son visage, tenant la main que tient l'espee le dessus d'icelle en haut, & la main gauche la tient droit le tetin, come est monstré cy dessus à sa pourtraiture, & sigure cotté en chiffre, 74.

Voila que doit faire ledit Preuost, pour se garder de cestedite opposite, qu'a tiré ledit Lieutenent insques icy.

Piij

Sensuit le paracheuement dudit quatriangle, qui est sur un maindroit ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenent, contre le Preuost.

TRAICTE DE



Pour bien paracheuer cedit quatriagle pour ledit Lieutener, cotre le Preuost, faut que ledit Lieutener, ayat le pied droit sur la semelle cotté en chistre, 4, & le pied gauche sur la semelle cotté, 3, destrobera son espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & tirera vn maindroit ou estoc d'haut, pour paracheuer ledit quatriangle, tenat ledit Lieutenent la main de lespée les ongles en bas, & la main gauche droit son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chistre, 75.

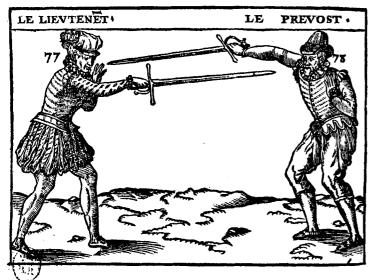
Voicy le paracheuemeut dudit coup, fait en façon de quarriangle, pour ledit Lieutenent, contre le Preuott dessendant Senfuit la deffence & paracheuement dudit coup, auec fes deux fuittes, en facon de quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenent assaillant.

T pour ce faire, faut que le dit Preuost pour la premiere L'suitte, estant sur le pied droit, croise & rabate ledit renuers ou estoc d'hault tiré sur iceluy par ledit Lieutenent, du fort le foible, tenant la garde de l'espée les ongles de la main que tient icelle en bas, tirant vn estoc d'hault, à l'œil gauche dudit Lieutenent, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre aux autres pourtraitures, 74. Et pour ceste seconde opposite & suitte, qui est le paracheuement de cedit quatriangle, ledit Preuost faut aussi qu'il soit sur le pied droit, & regarde bien la pointe de l'espée du dit Lieutenent, en tout le discours dudir quatriangle, & croise l'espée dudit Lieutenent faisant cestedite seconde opposite, qui est vn maindroit ou estoc d'hault prouenant d'iceluy du fort le foible, tenat la main que tient l'espéc, les ongles en hault presentant audit Lieutenent vn estoc à son vilaige tenant la main gauche à son tetin: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 76.

La fin dudit quatriangle pour ledit Preuost.

Apres auoir traiclé cy dessus de tout l'art, ordre & praticque de ladite espée seulle, & desini tout ce que y est requis, tant en assaillant que en dessendant, i ay bien voulu cy apres traister & monstrer quatre sort bonnes & subtilles prinzes qui se peuvent saire, tant en assaillant que en dessendant comme se verra cy apres à leurs pourtraitures.

Cy apres est monstré & declaré le plan, & tenue du Lieutenent assaillant, pour monstrer à faire la premiere prinse, contre le Preuost.



E T pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenet soit fur le pied gauche, ayant fait comme ditest, sa desmarche, garde & assistuation susdite, aux premiers plans, & à ceste cy faut qu'il se riene sur le pied droit, en garde moyéne, tenant la main de l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit le visage, pour estre plus pres à rabatre d'icelle vn estoc dh'aut, s'il aduenoit que ledit Preuost, ou autre dessendeur luy tirast, car tous estocs sont aisez à deffendre, & à detourner de la main: mais qu'on ne les faille, attendu

#### LESPEE SEVLE.

SI

attendu que la pointe est en l'air, & loin de la force dont elle procedde, qui est de son tireur. Et toute chose qui est en l'air est facille à detourner: comme il est prest à faire, s'il aduenoit que le Preuost au açast sa pointe dau atage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col,77.

La fin de la garde & tenue pour ledit Lieutenent affaillant, lequel veut monstrer au Preuost à faire la premiere prinse.

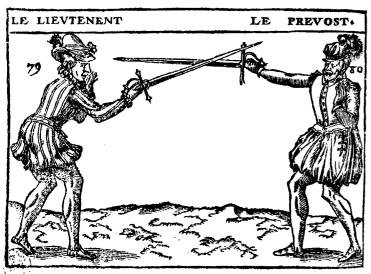
Sensuit la garde & tenue pour le Preuost, pour se dessendre de la premiere prinse contre ledit Lieutenent, comme ce verra cy apres à la portraiture que s'ensuit en chissre, 90.

E T pour ceste garde, est requis que ledit Preuost aye fait mesme desmarche, garde & assituation, que dessus est dit, à vn desdits desgainements, ayant tiré le pied droit arriere, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haulte, tenant la main que tient son espée les ongles en bas, assituat la pointe d'icelle droit l'œil gauche dudit Lieutenet, tenant aussi la main gauche droit son terin: comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chissre au derriere de son chappeau, 78.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

Q

En ces deux pourtraitures suinantes, est mostré le premier coup, qui est vn maindroit ou estoc d'hault, tiré par le Lieutenent, contre le Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.



T pour ce faire, cedit Lieutenent ayant fait sa desmar-Eche, garde & assituation susdite, est demouré sur le pied gauche, & y estar pour executer ce coup, qui est vn maindroit, ou estoc d'haut, cedit prochain Lieuren ent a aduancé le pied droir, & a tiré vn maindroit ou estoc à son chois cotre le Preuost, tenat la main que tiet l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit son nez, comme est mostré à sa pourtraiture cotté au derriere du col en chisfre,79.

Voila la fin du coup que doit tirer ledit Lieutenent au Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.

### L'ESPEE SEVLF.

Sensuit la tuition & deffence du premier coup pour le Preuost, pour se preparer à faire la premiere prinse que verrez cy apres aux pourtraitures.

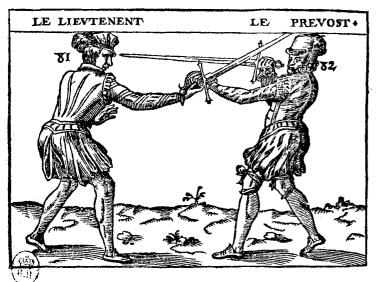
T pour ce faire, faut que ledit Preuolt ayant aussi fait sa desmarche, desgainemer, est demouré en garde haute, telle qui est figuré cy dessus à la portraiture dudit Preuost cotté en chiffre, 78, estant sur se pied gauche, & pour se dessendre de cedit maindroit ou estoc d'haut, que luy a tiré ledit Lieutenent, pour luy monstrer que la premiere prinse ce peut faire, & fait sur lesdits coups, cedit Preuost estant sur ledit pied gauche, a tiré le pied droit arriere, & a croisé l'espée dudit Lieutenent, du fort le foible, haussant vn peu la pointe de son espée en haut, & la main gauche droit le front du Lieutenent, tenant la main de l'espée les ongles en haut & la main gauche droit le tetin, come est mostré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chisfre au derriere du sommet de la teste, 80.

> Voila la fin comment le Preuost a dessendu le coup fusdit contre ledit Lieutenent.

Par ces deux pourtraitures qui sensuivet, est mostré par le Lientenet affaillant an Prenost deffendant, commet fant qu'il face & tous autres, la premiere prinse de ceste espec seulle , & en apres luy sera monstre de contreprinses , de sorte que quiconques observera tout ce que dit est, & ce qui sensuit cy apres, sans rien obmettre,il ne se trouuera iamais surprins ne offence, & c'il se treuue, faudra qu'il confesse que n'est la faute de l'Auteur ne de lart, ains la sienne, ayant commu la fante, de sorte que qui copnoit sa faute tel ce peult dire estre docte attendu que de soymesmes e pourra instruire & reprendre.

le vous aduertis tous suppots de Mars, que cedit art, & sciéces des armes n'ont esté redigé par l'Auteur pour en abuser, ains pour coseruer vostre honneur & santé, car quiconque fera autremet la reigle ne faudra àl'Auteur neà l'art, ains à celuy qui en abusera, & pourtant les sages dominent les altres & mauuaises volontez.

Premier coup, tiré sur le maindroit, ou estoc d'hault, pour la premiere prinse par le Lieutenent, & presque executée par le Preuost, comme icy est monstré.



L'I pour ce faire, est besoin que cedit Lieutenent ayant fait sadite desmarche, garde, & assituation, estant sur le pied gauche, fault qu'il aduace le pied droit, comme est monstré à sa figure & pourtraiture susdite, cotté en chisfre, 79. Et aussi cedit prochain Lieutenent, estat sur le pied gauche cy dessus, a aduacé le pied droit, & a tiré vn estoc d'hault, ou vn maindroit au Lieutenent, tenat la main que tient l'espée les ongles en hault, & tient aussi cedit Lieute

L'ESPEE SEVLE. 63 nét, sa main gauche droit son estomac, au dessous du bras de son espée, comme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chistre 81.

Voyla la fin du coup qu'a tiré ledit Lieutenent, pour monstrer au Preuost à faire la premiere prinse de ceste espée seule.

Cy apres sera monstré & declaré, comment le Preuost doit & peut faire la premiere prinse, contre son Lieutenent.

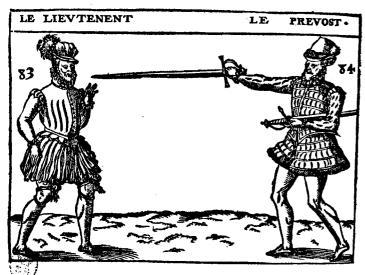
E T pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, quand ledit Lieutenent a tiré ledit maindroit, ou estoc d'hault: comme il peut, cedit Preuost a tiré ledit pied gauche arrière, & a croisé de son espée, du fort le soible, l'espée dudit Lieutenet, tournat la main que tient l'espée les ongles en haut. Et à vn mesme instant, sans bien peu d'interualle, a aduancé son pied gauche, fort aduant, & luy a prins de sa main gauche la garde de l'espée, & fait semblat de luy donner le tour, pour la luy faire quitter, comme se verra cy apres, tenant la pointe de l'espée droit le front come est monstré cy dessus à sa pourtraiture & sigure, corté en chissre, 82.

Voicy la fin de la premiere prinse, presque executée pour ledit Preuost deffendeur, contre ledit Lieutenent.

Qiij

TRAICTE DE

Premiere prinse, monstrée par le Lieutenent, & à ce coup ausi monstrée par iceluy, & executée par le Prenost: comme est monstre icy.



T pour bien monstrer icy par ce Lieutenent, comment il fault que le Preuost face, & execute ceste premiere prinse, est besoin, & faut que ce Lieutenent soit sur le pied gauche, & y estant aduacer le pied droit, & tirer vn maindroir, ou estoc d'hault, à l'encontre du Preuost deffendat. Et estant suprint du Preuost qui luy a osté son espée, a esté ledit Lieutenent contraint de retirer son pied droit, & demourer sur le pied gauche, & tenir sa main gauche deuat son tetin, la tenant preste à dessendre la pointe de l'espée

L'ESPBE SEVLE.

du Preuost, & tient aussi cedit Lieutenent sa main gauche contre sa cuisse gauche, comme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col. 83.

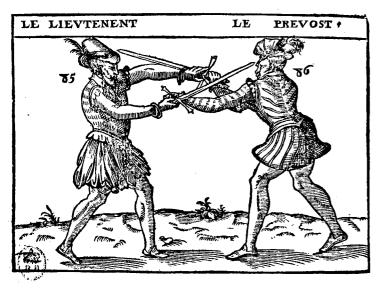
Voila tout ce qu'a fait ledit Lieutenent, pour monstrer au Preuost comment il faut qu'il face, pour executer du tout ladite premiere prinse de cestedite espée seule.

Sensuit la premiere prinse, & execution dicelle, pour ledit prochain Preuost, contre ledit Lieutenent.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost, ayat fait sa premiere desmarche, garde, & assituation susdite, c'est à dire, estant sur le pied gauche, ledit Lieutenet luy a tiré va maindroit, ou estoc d'haut, comme il pouuoit, aduançant son pied droit: & pour faire & executer cestedite premiere prinse pour cedit prochain Preuost, a tiré son pied gauche arriere, & a croilé l'espée dudit Lieutenent, du fort le foible, haussant vn peu la pointe de l'espée en haut, & à vn mesme instant, sans bien peu d'intervalle, a ledit Preuost aduancé le pied gauche, & auec la main g auche a prins la garde de l'espée dudit Lieutenent, tournat le dessus d'icelle en bas, donnant le tour, pour luy faire quitter l'espée, & la porter sous le bras, presentant la pointe de l'espée droit la bouche, dudit Lieutenent, comme est monstré cy des sus à sadite pourtraiture, cotté en chissre, 84.

Voyla la fin, & demonstration dudit Lieutenent, & l execution de ladite premiere prinse, pour cedit Preuost.

# TRAICTE DE A prinse faut faire contreprinse, comme est icy monstré par ce Lieutenent au Preuost.



E T pour ce faire, le Lieutenent estant sur le pied gauche, tirera vn roidde maindroit, ou estoc d'aust, sur le costé gauche dudit Preuost, & à vn mesme instant tournera aduancer le pied gauche, & prendra la garde de l'espée dudit Preuost venant par dessous son bras, & voulant donner le tour, le Preuost a fait la contreprinse qui est tout de mesme comme luy auoit dit & monstré, comme est cy dessus à sa portraiture, cotté en chissre au derriere de son col, 85.

Voila la fin pour faire ceste contreprinse pour le Lieutenent.

Sensuit

# L'ESPEE SEV·LE. Sensuit la contreprinse pour le Preuost, contre le dit Lieutenent assaillant.

Eche, en garde haute, & quand ledit Lieutenent aduacerale pied droit, pour tirer vn maindroit ou estoc d'hault, comme il peut à son chois, le Preuost tirera le pied gauche arriere, & croisera ledit maindroit ou estoc, tiré par ledit Lieutenent, du fort le foible, & quand il verra que ledit Lieutenent aduancera le pied gauche pour luy venir prédre la garde de l'espée pour faire ladite prinse, ledit Preuost ce voyant à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & prendra aussi la garde de l'espée dudit Lieutenent auec sa main gauche, la passant par dessous le bras, de l'espée, tournant le dessus de la main en bas, & l'ayant prinse faira semblant de tourner icelle main pour luy oster l'espée du poin, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chissre au derriere du col, 86.

La fin de la contreprinfe pour le Preuost, contre le Lieutenent.

Aux figures & pourtraitures qui sensuiuent, est monstré coment ladite cotreprinse cottée 85, & 86 est executée, tatpour le Lieutenent que pour le Preuost, de sorte que ledit Lieutenent ayant bien observé la volonté dudit auteur, a osté l'espée du tout au Preuost, & aussi le Preuost ayant fait le mesme, observant de sa part ce qu'il deuoit, a osté l'espée audit Lieutenent, de sorte qu'on verra cy apres que le Lieutenet a l'espée du Preuost, & le Preuost a l'espée du Lieutenent, comme est cotté en chiffre cy apres aux pourtraitures du Lieutenent, 87, & au Preuost, 88.

IESPEESEVLE. Senfuit une contreprinse, monstrée cy dessous par le Lieutenent, & executée par le Preuost,



E T pour ce faire, le Lieutenent estat sur le pied gauche, come dit est, aduacera le pied droit, tirat vn maindroit ou estoc d'hault sur le Preuost, & à vn mesime téps de rechef aduacera le pied gauche, & prédra l'espée dudit Preuost par desous son bras droit, tournant la main gauche, donat vn tour pour luy faire quiter l'espée, & voyat que le Preuost a esté prot & habile de luy en faire autat à vn mesme temps, cedit Lieutenet a desmarché sondit pied gauche arriere, & tenat l'espée dudit Preuost dessous son bras gauche, & incotinent a remis la main droite à la poingnée

L'ESPEE SEVLE. 66 de l'espée, faisant semblant de remettre l'espée au poin: co-

me est monstré à sa pourtraiture cy dessus cotté en chiffre au derriere de sa teste, 87.

> Voyla la fin de la contreprinse executée pour le Lieutenent contre le Preuost.

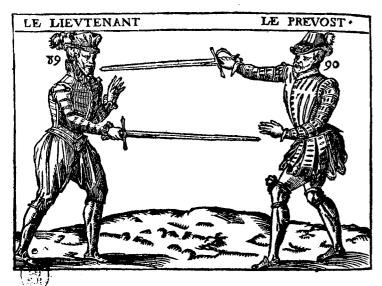
Sensuit une fort bonne contreprinse pour le Preuost scorrespondante à la contreprinse cy dessus faitte par ledist Lieutenent.

E pied gauche, en garde haute, & quand ledit Lieutenent aduancera le pied droit, comme il doit & peult, pour tirer vn maindroit ou estoc d'hault, ledit Preuost tirera le pied gauche arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenest du sort le soible, rabatant ledit maindroit, ou estocd'hault, qu'il a tiré, & quand il verra que ledit Lieutenent aduancera le pied gauche, pour luy prendre la garde de l'espée, pour saire sa prinse, le Preuost aduancera le pied gauche à vn mesme temps comme luy, & prédra ledit Preuost la garde de l'espée dudit Lieutenent par dessous son espée tournant ledit Preuost le dessus de la main gauche en bas comme est mostré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost cotté en chissire 88.

Voyla la fin de la contreprinse, pour lediet Preuost, contre lediet Lieutenent.

R ij

TRAICTE DE Tenue, & garde de la seconde prinse, pour le Lieutenent, contre le Preuost.



T pour ce faire, le Lieutenet ayat fait vn desdits desgainemets est demouré sur le pied gauche, en garde basse, assituant la pointe de son espée droit la braye du Preuost, son disciple, luy faisant faire & tenir en garde moyenne, & tient cedit Lieutenent le trenchant de l'espée en bas, & la main gauche droit sa poitrine : comme est monstré cy dessus à la presente pourtraiture du Lieutenent, cotté en chisfre, au derriere du col,89.

La fin & definition de ceste garde basse, pour le Lieutenent assaillant. L'ESPEE SEVLE.

57

Apres auoir traité cy dessus de la garde & tenue dudit Lieutenent. Reste à traiter de la garde & tenue pour ledit Preuost dessendant.

LE Preuost sussition, est demouré sur le pied gauche, en garde, & assituation, est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, tenant la garde aussi haute que l'espaule droite, & la pointe des doids de la main, que tient l'espée en bas, assituat la pointe de l'espée droit l'œil gauche dudit Lieutenent, & la main gauche la tiendra sur sa cuisse gauche, & tous les autres qui se voudront tenir sur ceste garde, se tiendront, & feront la geste comme cedit Preuost: comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 90.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost.

Cy apres le Lieutenent monstre au Preuost, comment il doit faire la seconde prinse, en pourtant ledit Lieutenent commence d ce faire.

R iij

# TRAICTE DE Seconde prinse pour le Lieutenent demonstrateur, contre le Preuost dessendeur.



Edit est, en garde basse, sur le pied gauche, assituant la pointe de l'espée comme dit est, droit la braye, ou ceinture du Preuost: comme est cotté en chissre cy dessus à leurs pourtraitures. 89. & 90. Et pour faire, & executer ceste seconde prinse pour cedit Lieurenent, qui est assaillant demonstrateur, estant sur la garde basse, que dit est, aduance-rale pied droit, faisant semblant de tirer vn maindroit ou estoc d'hault, prouenant d'iceluy, le Preuost se voyant ainsi

# L'ESPEE SEVIE

ĸ۶

chargé d'vn tel coup, se vouldra dessendre, croisant & rabatant l'espée dudit Lieutenent: & alors cedit Lieutenet aduancera le pied gauche, & luy tirera vn arrieremain sur sateste, le Preuost le vouldra rabatre de reches de son espée, alors cedit Lieutenent aduancera le pied gauche à vn instant, & luy prendra la garde de son espée auec sa main gauche, & luy presentera vn estoc à son estomac, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chissre au derriere de son col, 91.

Voicy la fin de la seconde prinse, & demonstration d'icelle, pour ledit Lieutenent, contre le Preuost. Sensuit se que doit faire ledit Preuost, pour la seconde prinse contre ledit Lieutenent.

Eche, en garde moyenne: comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture en chistre 90. Le Lieutenent ayant tiré vn maindroit, ou vn estoc d'hault, à son obtion, le Pre-uosta tiré le pied gauche arrière, & a croisé, & rabatu l'espée du Lieutenent, du sort le soible, & voyant qu'il a esté circonuenu par la desmar che & prinse sussitie du dit Lieutenent, le dit prochain Preuost voyant la dite circonuention, fait signe de sa main gauche, qu'il veult detourner & rabbatre l'estoc que luy veult, & peult tirer le dit Lieutenent, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture & sigure plus prochaine cotté en chissre au derrière de sa teste, 92.

La fin de la seconde prinse qu'a fait ledit Lieutenent, au susdit Preuost, « ce qu'a peu saire icelluy.

Seconde prinse monstrée par l'Auteur au Lieutenent, & executée par iceluy, contre le Preuost, à celle fin qu'il en puisse faire autant à vn autre.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenent, estat sur le pied droit auance le pied gauche, & tire vn maindroit, ou estoc d'haut, sur le Preuost, le desrobat sur le renuers, passant l'espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & à vn mesme instant, & temps advancera le pied gauche, & croisera l'espée du Preuost, du fort le soible, & luy predra la garde de l'espée auec la main gauche, la tenant, faut tirer, & ainsi sera contraint de quitter icelle, voyant la pointe deuant soy, & ainsi seront tous les au-

LESPEE SEVLE.

69

tres quand on leur fera de mesme: come est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre au derriere du col,93. Voyla la fin de ceste seconde prinse monstrée & executée par le Lieutenent au Preuost.

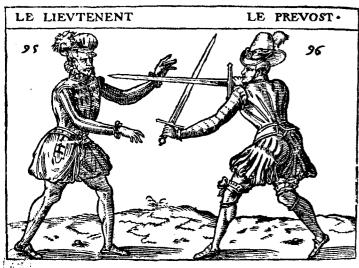
E à l'accident & dager qui peut aduenir, est contraint de quitter l'espée & tirer le pied droit arriere, se preparant de la main droite & gauche, de rabatre l'estoc, que le dir Lieutenent luy veut tirer, mais il n'a garde: car il ne le fait que pour luy monstrer comment il en pourra faire autant à vn autre, imitant bien tout ce que luy a mosstré le dit Lieutenent, aus dites prinses: comme est monstré cy dessus la pourraiture du dit prochain Preuost, cotté en chissre au derriere du col. 94.

Voila que faut que face & qua peu faire le Preuost, à cestedite seconde prinse contre le Lieutenent.

Cy apres sera monstré par pourtraielure & escrit, comment le Lieutenent ayat monstré audit Preuost, le Preuost luy en fait autant, car ce n'est rien de scauoir qui ne le scait monstré.

S

Ceste seconde prinse, a esté morstrée & executée par ledit Licutenent, & à present est executée par le Preuost contre son Lieutenent comme est monstré icy.



Ensuit icy la demonstration coment ce Lieutenent veut mostrer & de fait monstre, à faire au Preuost ceste secode prinse sur l'espée seulle, & pour ce faire, le dit prochain Lieutenent, estant sur le pied droit a tiré vn roide maindroit, ou estoc d'hault sur lespaulle gauche du Preuost, aduançant le pied gauche; & voyant la promptitude & surprinse que par son moyen, & instruction qu'a executéle Preuost, le Lieutenent a esté contraint de retirer son dit pied droit, & quitter son espée qu'auoir a sa main droite, & de la main gauche rabattre l'espée du Preuost, ce

# L'ESPEE SEVLE.

70

Lieutenent se fust bien gardé sil eut voulu que le Preuost ne luy eut sait ceste prinse, mais il a faint d'estre ignorant à celle sin que ledit Preuost luy sist cestedite prinse, come est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenent cotté en chissre au derriere de son bonnet.95.

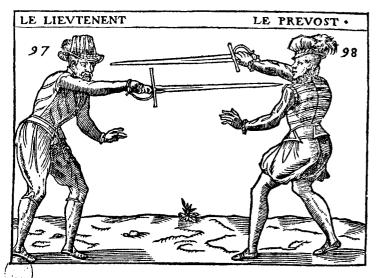
Voila comment ledit Lieutenent a quitté son espée, voyant que le Preuost a bien faist comme luy auoit monstré cy dessus.

Sensuit la demonstration comment le Preuost doit faire, pour oster l'espée audit Lieutenent imitant de point en point ce que luy mesme luy a mostré & fait aux susdites prinses.

E desgainemens, gardes & assituations, & demourat sur le pied gauche, & voyant que ledit Lieutenent, luy a tiré vn roide maindroit, ou estoc d'haut, ledit Preuost ayant bon entendement, & souvenance de ce que luy avoit fait & monstré ledit Lieutenent ayant le cœur demesme, à ledit Preuost incontinent & sans intervalle croisé de son espée celle dudit Lieutenent du fort le soible, & luy a presenté vn estoc à la gorge ou à peu pres qu'a esté la cause que luy à quitté son espee : comme est mostré cy dessus à la pourtraiture & sigure dudit Preuost, cotté en chissre au derriere du chappeau. 96.

Voicy la fin de ceste seconde prinse executée par ledit Preuost contre ledit Lieutenent son instructeur, luy ayant monstré comme il debuoit faire.

TRAICTE DB Sensuit la garde & tenue pour faire la troisiesme prinse pour le Lieutenent, contre le Preuost.



T pour ce faire, cedit Lieutenent ayant fait vn desdits quatre desgainements tel qu'il luy a pleu, est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, tenant la main que tient l'espee la pointe des doids en bas, l'assituat droit le tetin gauche du Preuost, tenant la main gauche sur la cuisse gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre au derriere du chapeau. 27.

Voila la fin, de la garde & tenue pour ledit Lieutenent, pour se preparer à faire ceste troisiesme prinse contre le Preuost.

# L'ESPEE SEVLE.

Cy apres est monstré la garde & tenue pour ledit Preuost.

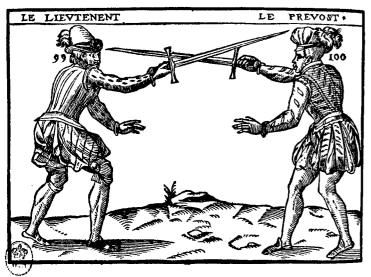
T A garde dudit Preuost est, qu'il faut qu'aye fait mesme desgainement, que dessus est dit, à vn desdits desgainements, & soit demouré sur le pied gauche, pour la premiere fois, & voyat que ledit Lieutenet se tiet en garde moyenne, cedit Preuost se tiendra en garde haute, assituat la pointe de l'espée droit l'œil gauche dudit Lieutenet, tenant la main que tiet l'espée les ongles en bas, & faut qu'il tienne bien l'espée plaine, qu'vn de puisse demourer dessus, sans qu'il puisse choir d'vn costé ou d'autre, & ainsi les deux quillons de l'espée serot aussi hault l'vn que l'autre, & ainsi faut que soit l'adite espée en ladite garde haute, & moyenne, autrement on la tient faulse, & commet incongruité, & n'est si bien, estans autremet lesdits quillos de ladite espée seroient faulsement inuentez: comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chissre au derriere de sa teste, 98.

Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour tirer le premier coup: pour la troissesme prinse.

S 11)

TRAICTE DE

Sensuit le premier coup, pour saire & monstrer la troissesme prinse, pour le Lieutenant, & Preuost.



E T pour ce faire, faut & est necessaire que cedit Lieutenent soit sur le pied gauche, ayant fait tout ce qui y est requis, c'est à dire, comme la desmarche sussite, & vn desdits trois desgainements. Et pour executer cedit coup aduancera le pied droit, & tirera vn estoc d'haut, sur l'espaulle gauche du Preuost, tenant la garde de l'espée mediocrement haute, tenant les ongles de la main que tient l'espée en bas, & la main gauche sur le tetin droit, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chisfre, 99. Et pour executer cestedite troissessme prinse, faut à

## L'ESPEE SEVLE.

72

vn mesme instant que ledit Lieutenent sans aduancer le pied gauche, prenne l'espée du Preuost dessendant, esten dant fort le bras gauche, le passant par dessus le droit, tenant le dessus de la main en haut, donnant le tour par dessous le bras, ou coude, & presentant tout incontinent vn estoc au visage du Preuost, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 99.

Voila la fin de la troisiesme prinse pour ledit Lieutenent contre le Preuost.

Sensuit la deffence de ce susdit premier coup, pour faire & executer ladite troisiesme prinse pour le Preuost contre le Lieutenent.

E T pour ce faire, ledit Preuost aura ainsi fait vn desdits des gainements, gardes, & assituations, auec la desmarche susdite, & demoure sur le pied gauche, & voyant ledit Preuost, que ledit Lieutenent à vn mesme temps luy a tiré vn maindroit d'haut. ledit Preuost estant sur le pied gauche, la tiré arriere, & a croisé l'espée, par laquelle ledit Lieutenent luy a tiré vn maindroit, ou estoc d'haut, & la dessendu ledit Preuost par ce moyen, le rabatat du sort le soible, tenant la main que tient l'espée le dessus d'icelle main en bas, assituant la pointe droit le front dudit Lieutenent, tenant aussi sa main gauche droit & sus sa cuisse droite: comme est mostré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chissre, 100.

La fin de la deffence & tuition de cedit coup, pour ce preparer à faire cestedite troissesme prinse, pour ledit Preuost deffendant.

Troisiesme prinse monstrée, & executée par ce Lieutenent, contre le Preuost, à celle sin que le Preuost luy en sache, & puisse faire autant à l'aduenir, & par consequent puis apres à quelques autres.



Etamps, ayant tiré ledit maindroit ou estoc: comme dit est, & mostré cy dessus aux autres pour traitures, cotté en chiffre, non à ce Lieutenét: mais au sus disdits, 99, & au Preuost 100, faut que cedit Lieutenent prenne l'espée du Preuost auec sa main gauche, tournant le dessus d'icelle main en bas & le creux en haut, la tenant plate, les doids estandus, l'apuyant le long du bras, par dessous le coude, haulsant

#### LESPEE SEVLE.

bien haut pour la luy faire quitter, & faire perdre du poin, comme il fait, presentat vn estoc au visaige dudit Preuost, & en ce faisant sera cotraint de quitter l'espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenet cotté

en chiffre au derriere du col,101.

La fin de ladite troisiesme prinse pour ledit Lieutenent, contre le Preuost.

Sensuit ce que faut que le Preuost face, ledit Lieutenent luy monstrant comment il a fait.

Est en plusieurs lieux, cy dessus & discouru, qui est que ledit Preuost doit auoir fait, comme il a vne des gardes & desgainemens cy dessus, & est demouré sur le pied gauche & voyant ledit Preuost que ledit Lieutenent à aduacé vne desmarche pour luy tirer vn maindroit ou estoc d'hault, & que tout à vn coup, luy a prins l'espée dot cedit Preuost a esté contraint de la quitter voyant que ledit Lieutenent luy presentoit vn estoc au visaige, parquoy ledit Preuost tient sa main gauche droit le tetin gauche, preste pour rabattre & detourner d'icelle l'espée dudit Lieutenent qui est vn estoc ou doit estre au visaige, comme le tout est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit prochain Preuost cotté en chiffre au derriere du bonnet, 102.

Voyla la fin de la troisiesme prinse faitte & executée par ledit Lieutenent & de ce qu'a peu faire ledit Preuost, estat ainsi surprins par ledit Lieutenent, son maistre.

TRAICTE DE

Troisiesme prinse, monstrée cy dessus par ledit Lieutenent au Preuost, & est icy executée par le Preuost, comme appert.



ET pour ce faire, le Lieutenent luy ayant tiré vn maindroit, ou estoc d'hault aduançant le pied droit, ayant fait comme est mostré cy dessus en plusieurs coups, la desmarche, garde & assituation, telle que luy à pleu, & incontinent le Lieutenent ayant tiré ledit maindroit, ou estoc d'hault, le Preuost a tellement deligenté qu'il a executé ceste dite prinse, dont le dit Lieutenent a esté contraint de quitter l'espée. Et voyant que le Preuost luy vouloit tirer vn estoc au ventre, le dit Lieutenent comme dit est, luy à esté force de quiter son espée, & de la main gauche saisant

# L'ESPRE SEVIE.

74

semblant de rabatre l'espée du Preuost: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 103.

Voyla la fin de la contreprinse qu'a fait ledit Preuost audit Lieutenent, comme il appert.

Sensuit cy apres comment doit faire le Preuost, pour executer ladite troissessme prinse contre ledit Lieutenent.

Edu pied gauche, ledit Lieutenent tirera vn maindroir, ou estoc d'hault, à sa liberté, sur l'espaulle gauche dudit Preuost, ou au tetin gauche: mais pour anuller quelque coup qu'il puisse tirer, faut, & est besoin, que ledit Preuost tire le pied gauche arriere, & croise de son espée, celle dudit Lieutener, du fort le soible: & sus ce mesme pied droit à vn mesme instat passera ledit Preuost, l'espée par dessous l'espée dudit Lieutener, & saissera tomber la pointe dessus le bras dudit Lieutenert, & saissera tomber la pointe dessus le bras dudit Lieutenent, & sans interualle prendra de sa main gauche l'espée dudit Lieutenent, du plat de sa main haussera en haut l'ayat passée par dessous le coude pour la luy faire perdre de la main, luy presentant vn essoc à son ventre: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chissreau derriere du col, 105.

Voyla la fin de la troisiesme prinse pour ledit prochain Preuost dessendeur contre ledit Lieutenent.

Cy apres sera monstrée la tenue, & garde, pour le Lieutenent & Preuost, pour faire & executer la quatriesme & dernière prinse de coste espée seule: il en ya d'autres: mais à lautre impressione sera rien obmis ne laissé.

Tenue & garde de la quatriesme, & derniere prinse, pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost dessendant.



E T pour bie traiter de ceste susdite garde & quatriesme Eprinse pour le Lieutenent, faut qu'il aye fait ainsi la desmarche, desgainement, & garde, que dessus, à vn desdits desgainements: Et à cestuy cy est besoing que ledit Lieutenent soit sur le pied gauche, en garde haute, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, & les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée droit la bouche du Preuost, tenant la main gauche sur son gauche, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, sos.

La fin de la garde pour faire un coup, pour executer ceste quatriesme prinse pour le Lieutenent.

#### LESPEESEVLE.

75

Il sera cy apres monstré la garde et tenue, pour deffendre vn coup, qui sera vn maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenent, contre le Preuost, pour faire la quatriesme prinse.

Pour ce faire, faut qu'il aye aussi fait vn desdits trois desgainements, & estant sur le pied gauche, se tiendra ledit Preuost en garde moyéne, qui est la plus superlatiue, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, assituat la pointe d'icelle droit le tetin gauche dudit Lieutenent, & la main gauche droit son giron, comme est mostré cy dessus en sa pourtraiture, cotté en chissre, 106.

Voila la fin de la description, et tenue pour ledit Preuost. Tiii

Maindroit ou estoc d'haut, tiré par le Lieutenent, & desfondu par le Preuost, que faudra reiterer au Lieutenent, pour executer la quatriesme prinse contre le Preuost.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenet estat sur le pied gauche, en garde haute: comme est monstré cy dessus à son autre pourtraiture, cotté en chissre, 105, voy en son lieu. Et pour executer ce coup, qui est vn maindroit, ou estoc d'hault, au chois dudit Lieutenent, aduancera le pied droit, & tirera vn roide estoc au visage du Preuost, tenant la garde de l'espée aussi haute que l'espaulle droite, & le dessus de la main que tiet l'espée en bas, & la main gauche àu deuant son menton, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 107.

La fin de cedit coup pour ledit Lieutenent assaillant.

# L'ESPEE SEVLE.

76

Moyen de soy deffendre, au Preuost de ce susdit maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenent, pour puis apres executer ladite quatries me prinse.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost estant sur le pied gauche, en garde moyenne, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 106. Et pour la dessence de cedit maindroit, ou estoc d'hault, tirépar ledit Lieutenent, est besoin, & faut que cedit prochain Preuost tire le pied gauche arrière, & croise de son espée celle dudit Lieutenent, soit maindroit, ou estoc d'haut, du fort le soible, tout ainsi comme on a fait cy dessus à vne desdites opposites & suittes, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenent, tenant le dessus de la main que tient l'espée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droit son tetin, assituant la pointe de l'espée droit la bouche dudit Lieutenet: comme est monstré & fait cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chissre au derriète du col, 108.

Voyla comment ledit Preuost s'est bien gardé de ce susdit coup, tiré par ledit Lieutenent.

Cy apres sera monstre ladite quatriesme, & derniere prinse, qui est fort subtile, pour faire quitter les armes à son aduer saire, qui sera moyennant un maindroit, on estoc d'hault, qu'on tirera, qui sera d'espion: pour apporter ignorance ou sca-uoir: car s'il est ignorant, & mal adroit, sacilemet se pour ra saire, & s'il est adroit faut faire une fainte: come se verra cy apres en son lieu à la declaration du Lieutenent, qui la fera pour la monstrer ou Preuost.

Quatriesme prinse monstrée par le Lieutenent, assaullant, au Preuost dessendant, comme voicy clairement monstré, comme cy dessous par escrit declaré.



E T pour ce faire, le Lieutenet estant sur le pied gauche, comme est monstré cy dessus à sa pour traiture, à la tenue & garde sussitie cotté en chisse, vos, a aduacé le pied droit, & a tiré vn maindroit ou estoc d'haut pour espion, sur le costé gauche du Preuost, comme est dit & monstré cy dessus à la pour traiture du Lieutenent cotté en chissre voyant ce Lieutenent que le Preuost s'est dessendu de ce maindroit ou estoc d'hault, a cedit prochain Lieutenent pour faire ceste prinse dessobé son espée, d'vn main-

LESPEE SEVLE.

droit par dessous l'espée du Preuost, & luy a laissé tomber ce Lieutenent son espée dessus le bras du Preuost, tournat les ongles de la main que tient l'espée en haut, & auec la main gauche préd l'espée du Preuost, aupres de la pointe, ce fait, ce Lieutener parle au Preuost & luy dit, escoute si ievoulois baisser & peser ma main gauche en bas tu serois contraint de quitter ton espée, comme tu me pourras faire, & de fait le feras, come se verra cy apres, moyenat que tu face come est mostré cy dessus à ladite prochaine pourtraiture & sigure du dit Lieutenent, cotté en chissre, ou pressure de la prochaine pourtraiture & sigure du dit Lieutenent, cotté en chissre, ou pressure de la prochaine pourtraiture & sigure du dit Lieutenent, cotté en chissre, ou pressure de la prochaine pourtraiture & sigure du dit Lieutenent, cotté en chissre, ou pressure de la present de la present de la pointe, de la present de la pointe, contrait de qui tre de la pointe de la pointe, cotte en chissre de la pointe, ce fait, ce la pointe de la pointe, ce fait, ce la pointe, ce fait le preud la preud

Voila la fin de ladite quatriefme & derniere prinse pour ledit Lieutenent demonstrateur contre le Preuost desfendeur.

Senfait ce qu'a peu faire ledit Prevost, ne scachant aucune contreprinse: car à toute prinse il y a Vne contreprinse, ce qu'il n'a fait cy dessus, mais cy apres il le sera moyennant l'intelligence que luy a donné ledit Lieutenent

E T pour ce faire, ledit prochain Preuost estat sur le pied gauche, en garde moyenne, come est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 106, a ledit Preuost pour apprendre à faire ceste sussitie prinse, tiré le pied gauche arrière & demouré sur le pied droit, & a croisé le maindroit ou estoc d'hault, que luy a tiré ledit Lieutenet, mais ledit Lieutenet l'ayant circonuenu par vn maindroit des robe, pour paruenir à sadite prinse, a ledit Lieutenent rendu ledit Preuost à l'extremité de quitter son espée, & sil eust voulu, il la luy eust fait perdre de la main: mais la luy a encores laissée, toutesois ledit Preuost a fait comme il a peu estant circonuenu: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotré en chissre, 110.

La fin de ce qu'a peu faire ledit Preuost contre ledit Lieutenent son instructeur.

V

Quatriesme & derniere prinse, executée par le Preuost dessendeur contre le Lieuteuent son demonstrateur, comme icy appert par ces pourtraitures, luy monstrant ce que luy a fait cy dessu.



E T pour ce faire, faut que ce Lieutenent soit sur le pied gauche, comme dessus est dit, & aduançat le pied droit tirera vn maindroit ou estoc d'hault, à son chois, comme est monstré cy dessus à dautres pourtraitures du mesme Lieutenent cotté en chissre, 107, & ayant ce Lieutenent prochain tiré vn desdits coups, ce Preuost luy a fait de mesme que dessus, ledit Lieutenet luy a fait come appert à sa pourtraiture cotté en chissre, 109, mais à ceste prinse

L'ESPER SEVIE.

icy, ledit Lieutenet a esté contraint de quitter son espée & de sa main gauche veut rabatre l'espée du Preuost, lequel luy veut tirer vn estoc, comme appert à sa pourtraiture cy dessus cotté en chissre au derriere du col, 113.

La fin de ce qu'a fait cedit Lieutenent ayant monstré au Preuost comment faut qu'il face ceste prinse

Sensuit lexecution de ceste quatriesme & derniere prinse de cestedicte espée seulle pour le Prenost contre ledit Lieutenent sondit demonstrateur.

Ele pied gauche, & quant il verra que ledit Lieutenét ou autre assaillant, tirera vn maindroit ou estoc d'haut, aduançant le pied droit, ledir Preuost tirera son pied gauche arriere, & à vn mesme temps, des robera son espée, par dessous la garde de l'espée dudit Lieutenent, & auec vn bien peu d'interualle, laissera tober la pointe de l'espée sur celle dudit Lieutenent, & incontinent prendra ledit Preuost la pointe de l'espée dudit Lieutener auec sa main gauche, & la passera & baissera en bas, & ainsi sera contraint ledit Lieutenent de quitter sadite espée, comme est monstré cy dessus a la pourtraiture dudit Preuost cotté en chissre uz.

Voici la fin de cestedite quatriesme & derniere prinse de ladite espée seulle, tant par ledit Lieutenent assaillant que pour ledit Preuost dessendant.

Cy apres scront möstrez quelques bons & subtils coups particuliers extraits des susdits coups de ladite espée seule que l'appelle les subtilitez qui se peuuet saire & sont, tant en assaillant qu'en dessendat. Garde & tenue, pour faire & executer les subtilitez de cesse espée seule, tant pour le Lieutenent asfaillant, que pour

le Preuost deffendant.



T pour ce faire, faut que ce Lieutenent demonstrateur, ayant fait vn desdits desgainements, desmarche, garde, assistuation, il sera sur le pied gauche, en garde haute, tenant la main de l'espée aussi haute que l'espaulse droitte, & le dessus d'icelle en haut, & les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée au visage du Preuost, & la main gauche dessous son bras de l'espée, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chistre au derriere de son bonnet, 113.

La fin de la tenne & garde pour ledit Lieutenent assaillant.

## LESPEESEVLE.

Sensuit la definition, garde & tenue pour ledit Prenost.

Edits desgainements, tel qu'il luy plaira, & se tienne sur le pied gauche, en garde basse, tenant la garde de son espée sur le genoil gauche, assituat la pointe d'icelle droit la ceinture, ou braiette dudit Lieutenent, le tranchant en bas, & la main gauche droit le tetin gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 114.

La fin de ladite garde pour ledit Prenost.

V iij

79

Premier coup, qui est von maidroit de bas, tiré par le Lieutenent, qui sert d'espion, pour raporter ignorance ou scauoir, contre le Preuost.



ET pour ce faire, ledit Lieutenent estant sur le pied gauche en garde haute: comme est monstré cy dessus à sa dite garde, & tenue desdites subtilitez cotté en chisse, 113. Et pour faire, & bien executer cestedite subtilité pour le Lieutenent demonstrateur, aduancera ledit Lieutenent le pied droit, & tirera vn maindroit de bas au iarret, qui seruira d'espion, pour raporter ignorace ou scauoir de celuy contre qui tel coup sera tiré, car s'il est ignorant, croisera espée contre espée: & s'il est scauant il tirera vn maindroit

# L'ESPEE SEVLE.

80

sur le bras de l'espée, mais il est bon à veoir que ce Preuost est ignorant, attendu qu'il croise de son espée celle dudit Lieutenent: monstrera au Preuost la faute qu'il a fait, attendu qu'au lieu qu'il a rabbatu de l'espée, deuoit tirer vn maindroit sur le bras, come il sera cy apres: mais à ce coup il croise l'espée, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre 115.

Voicy comme ledit Lieutenent à tiré vn maindroit de bas, au iarret, pour voir l'ignorance.

Sensuit la dessence de ce coup pour ledit Preuost.

E desmarche garde, & assituation, que dessus est monstrée, à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chissre. Let pour se desse des coup, qui est vn maindroit de bas au iarret, à luy tiré par ledit Lieutenent, Ledit Preuost estant ignorant: comme beaucoup de demonstrateurs, a tiré le pied gauche arrière, & a croisé de son espée l'espée dudit Lieutenent, qui n'est à presumer ignorance, mais l'estre tout à fait, attedu qu'il a laissé le propre, & préd l'impropre, qui est dit & monstré cy dessus à sadite poutraiture, cotté en chissre au derrière dudit Preuost. 16.

Voyla comment ledit Preuost se dessent de ce premier coup, tiré par ledit Lieutenent : mais il s'en dessend, comme il l'entend, comme le monstrent plusieurs, sui-uant la nature humaine: car elle en fait autant sans auoir iamais aprins aucun art.

Garde & tenue pour le Lieutenent & Preuost, pour monstrer par ce Lieutenent au Preuost, comment il faut qu'il face desormais, on non comme il a fait au precedent coup.



ET pour ce faire, faut aussi que cedit Lieutenent aye fait vn desdits trois desgainements, lequel luy aura pleu,& ce fait ledit Lieutenent est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, assituant la pointe de son espée droit le tetin gauche, tenant le dessus de la main que tiet icelle en haut, & la main gauche dessous le bras de l'espée, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 117.

La fin de la garde dudit Lieutenent, pour faire & executer ladite subtilité, suiuant l'ignorance qu'a veu ledit Lieutenent audit Prenost, cotté en chiffre, 115, & 116.

Sensuit

# TESPEE SEVER.

81

Sensuit l'escript pour scauoir faire la tenue & garde, dudit Prenost pour executer ladite subtilité, par ledit Lieutenent, la monstrant au Preuost, comme se verra cy apres an prochain coup.

T pour ce faire, faut que le dit prochain Preuost aye fait Laussi la desmarche qu'a fait cy dessus ledit prochain Lieutenent, son demonstrateur, & vn desdits desgainemens, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haute, tenant aussi la garde de l'espée, & se dessus de la main que tient icelle, en haur, assituant la pointe droit la face, tenant sa main gauche, droit son tetin, come est mostré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre, 118.

Voyla la fin, garde, & tenue, pour ledit Preuost.

Premier coup de ladite subtilité, qui est sur le premier coup de ladite espée seulle, icy monstrée par ce Lieutenent & executée par ce Preuost.



E present Lieutenent, pour bien faire & monstrer au Preuost cedit maindroit, premier coup de l'ordre de ladite espée seulle, & de cestedite subtilité, saut, estant sur le pied gauche, qu'il aduance le pied droit, & tire vn maindroit de bas au iarret du Preuost, tenant sa main gauche droit le visaige, comme est mostré cy dessus, à sa pourtraiture cotté en chiffre, 119.

La fin de ce premier coup qui est un maindroiet de bas, tiré par cedit prochain Lieutenent, & desfendu par le Preuost, & executé par iceluy, la ou il faut.

## L'ESPEE SEVLE.

82

Sensuit tout ce que faut que face cedit Preuost pour soy desfendre of offencer, à un mesme temps, de cedit maindroit debas au iarret, tiré par ledit Licutenent contre cedit Preuost.

Est monstré cy dessus à sadire autre pour traiture, comme en chisse, u8, a maintenant cedit Preuost ayant veu, que ledit Lieutenent luy auoit tiré vn maindroit, de bas au iarret gauche, ledit Preuost a ce coup cognoissant qu'il auoit mal sait de rabattre de l'espée, & que la seulle desmarche suffisoit à le garantir de ce maindroit, & à ce coup cedit Preuost en tirant le pied gauche artiere, à vn mesme temps dessend , cedit maindroit venant de sadite garde haute, sur le bras de l'espée du Lieutenent, & presente encores vn estoc, à la braye dudit Lieutenent, tenat la garde de l'espée assez haute & les ongles d'icelle main en haut & sa main gauche droit le tetin gauche, comme est monstré cy dessus à sadite pour traiture, cotté en chisse, 20.

La fin de ceste subtilité pour ledit Preuost & de tout ce qu'a fallu qu'il aye fait, suiuant l'instruction dudit auteur & de sondit Lieutenent.

X ij

#### TRAICTS DE

Garde & tenue basse, pour executer & faire le second coup desdites subtilitez, qui est un renuers de bas, estant sur le pied droit, lequel seruira d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, tant pour le Lieutenent assaillant, que pour le Preuost dessendant.



Pour bien & adextrement executer cestedite seconde subtilité pour cedit Lieutenet, faut qu'il aye fait vn desdits desgainemens, & pour tirer ce second coup faut que ledit Lieutenet soit sur le pied droit, en garde basse, le tréchant de l'espee en bas, et la garde de l'espee sur son giron droit, assituat la pointe de l'espee droit la cuisse droite du

# L'ESPEE SEVLE.

Preuost, renant sa main gauche droit sa brayette, comme est mostre cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 121.

La fin de la declaration de la garde pour ledit Lieutenent.

Sensuit la garde & tenue pour ledit Preuost, & declaration d'icelle.

E T pour ce faire, faut que ledit Preuost ayesait mesme des marche & desgainement, & presque garde, & qu'il se tienne, & soit sur le pied droit, tenant la garde de l'espée sur sa cuisse droite, assistant la pointe de l'espée droit la braye dudit Lieutenent, ou à peu pres, tenant le trenchat de l'espée en bas, & sa main gauche la tient aupres de sa ceinture, la pointe des doids aupres de la braye: comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chissre, 122.

La fin & tenue pour ledit Preuost.

# TRAICTÉ DE Le second coup, qui est un renuers de bas, qui servira d'espion, pour mieux faire & executer la seconde subtilité, pour le Lieutenent, contre le Preuost.



L'T pour ce faire, faut que ce Lieutenent soit sur le pied droit, en garde basse: comme est cotté cy dessus aux autres pourtraitures, & cotté à celle dudit Lieutenet en chisfre 121. Et estant sur icelle desmarche, & garde, face semblant de tirer yn estoc au visage du Preuost, & à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & tirer, vn arrieremain au iarret droit du Preuost, tenat la garde de l'espée vn peu haure. & tenir la main gauche au desous le bras de l'espée:

LES PEESEV LE. 84 comme est monstré cydessus à la pourtraiture, cotté en chisfre au derriere de son bonnet,123.

La fin de ce coup, qui est un renuers de bas, qui sert d'espion pour ledit Lieutenent, pour rapporter ignorance, comme il fait, & non scauoir.

Sensuit ce que fait ledit Preuost, pour la dessence de cedit renuers de bas, tiré par ledit Lieutenent.

E T pour ce faire, le Preuost estant aussi sur le pied droit en garde basse, comme est monstré à sadite pour traiture cotté en chisse, 122, & à ce coup ledit Lieutenent ayat aduancé le pied gauche, pour tirer vn arrieremain de bas au iarret du Preuost, lequel se voyant chargé d'iceluy, a tiré ledit Preuost, le pied droit arriere, & a croisé de son espée celle dudit Lieutenent, comme ignorant, & comme sont encores pour le iourd'huy aucuns ignoras demostrateurs, mais les adroits & doctes ne le sont plus au moins doibuent saire, car il saut gaigner le temps en toutes choses, & principallement en cest art des armes, comme sera mostré cy apres, & tiet cedit Preuost sa main gauche droit sa poictrine, comme est monstré à sadite pour traiture cotté en chisse, 124.

La fin du coup faux, qu'a fait ledit prochain Preuost : car il a laisse le propre, & prins l'impropre.

#### TRAIGTE DE

Second coup qui est un renners sur le beas du Preuost siré 29 executé par ce prochain Lieutenent contre le Preuost, monstrant que luy en pounoit faire autant, o non rabattre de l'espee, comme il a fait cy dessus aux prochaines pourtraitures.



En garde basse, cedit Lieutenet estant sur le pied droit En garde basse, comme est dit & mostré cy dessus cotté en chiffre, 121. Et estant ledit Lieuten et sur ledit pied droit faira semblat de tirer vn estoc au visaige dudit Preuost & aduançant le pied gauche faira semblat de tirer vn arieremain au iarret, le Preuost le vouldra rabattre comme il a fait espée cotre espée, ce Lieutenent voyant ce, remontera

# LESPEESBVLE.

son espée, & tirera vn arrieremain sur le coude du bras de son espée, tenant sa main gauche au dessous le bras de son espée, come est mostré cy dessus à sadite pourtraiture au derriere de son bonnet, cotté en chiffre, 125.

> La fin de ce renuers executé, & monstré par ledit Lieutenent au Preuost.

> > Sensuit ce qu'a fait ledit Prenost.

T Edit Preuost estant sur le pied droit, en garde basse, come est cotté à sadite pourtraiture en chiffre,122, deuoit ledit Preuost en tirant son pied droit arriere, tirer yn renuers sur le bras dudit Lieutenent, & non croiser de son espée celle dudit Lieutenent, comme il a fait retournat rabbatre come au susdit coup: qui est la cause que ledit Lieutenent luy a tiré vn renuers sur son coude, au bras que tient son espée, & tiet cedit Preuost sa main gauche droit son tetin gauche, come est mostré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre au derriere de son col 126.

La fin de ce qu'a fait ledit Preuost contre ledit Lieutenent, pour la deffence de cestedite seconde subsilité.

Sensuit un autre fort bon & subtil coup, laissant le renuers sur ledit bras, & venant d'un estoc au ventre, croisant du fort le foible, l'espée dudit Preuost: comme est monstré icy par l'auteur au Preuost & par consequent le Preuost l'apprendra dudit Lieutenent.

Autre fort bon, & subtil coup pour le Lieutenent contre le Preuost, laissant ledit arrieremain sur le coude & tirer un estoc au ventre, comme est monstré icy.



DOur bien faire & executer cedit coup en estoc, qui est vn coup subtil, & fort bon, est besoin, & faut que cedit Lieutenent soit sur le pied droit, & y estant aduancera le pied gauche, & fera semblant de tirer vn arrieremain de bas au iarret du Preuost, le Preuost le pésera rabattre, alors le Lieutenent aduancera le pied gauche & au lieu de tirer

# L'ESPRE SEVIE. fur le bras, comme il a fait au coup precedent, croisera du fort de son espée au milieu de l'espée du Preuost, & luy presentera vn estoc au ventre, & tiendra sa main gauche au dessous le coude du bras de son espée, comme est mostré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chisfre au derriere

Voila ce que doit faire ledit Lieutenent pour bien executer 🔊 monstrer cedit coup en facon d'estoc au Preuost.

du pennache de son chappeau,127.

Sensuit ce que doit faire le Preuost pour le dernier coup de ceste espée seule.

Tledit prochain & dernier Preuost, de tout cedit traité, estant sur le pied droit, a veu que le Lieutenent luy vouloit tirer vn arrieremain de bas au iarret, ledit Preuost a tiré le pied droit arriere, & pensant tirer vn arrieremain sur le bras de l'espée dudit Lieutenent, comme luy auoit esté monstré par luy cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, auquel est cotté en chiffre, 125, & icy le Preuost s'est trouvé frustré de ladite execution de sondit renuers, qu'il pensoit bien faire attendu que ledit Lieutenent luy a rabatu, du fort le foible, & luy a presenté vn estoc, mais cecy à esté fait par ledit Lieutenent monstrant au Preuost qu'il peut faire les deux susdits coups renuers estoc susdits, & tient cedit dernier Preuost sa maingauche droit le tetin pour rabbattre l'espée dudit Lieutenent, attédu que la luy a croisée du fort le foible, & ne la peut dessendre qu'il ne tire vn estoc, si ce n'est de sadite main gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chissre aupres du pennache de son bonner,128.

Voicy la fin & deffence de cedit coup pour ce dernier Preuost, contre ledit Lieutenent, & de tous les autres contenuz en ce traité de ceste espée seule, comme dit est, mere de toutes armes.

Fait & composé par Henry de Sainst Didier, Escuyer, Gentilhomme Prouencal.

Sensuit cy apres vn traité composé par l'Auteur, qui est de la paulme auec les armes, auec les points & raisons cy apres declarez.



Sensuit un traité sur l'exercice, & certains points requis de scauoir au ieu de la paulme, pour tous ceux qui l'aiment, composé par ledit Auteur, attédu que y est requis mesme desmarche, & scauoir, mesmes coups que ausdites armes, comme ce verra par iceluy traité, & la fait ledit Auteur à cause de ladite affinité & sympatie qu'ils ont ensemble, ioint pour bailler aduertissement, & instruction aux indoctes, & qui n'entendent les termes de cedit exercice, & non pour les doctes & adroits.

Edit auteur ayant cossideré, que la paulme, & les armes, sont cousins germains bien proches, comme à esté dit cy dessus, & qui scaura bien iouer a ladite paulme facillement auroit aprins à tirer coups d'espée,

& à l'opposite, mais l'un vaut mieux que l'autre, qui sont les armes, car elles conseruent la santé & honneur de ceux qui ont peur de la perdre. Quelqu'un pourroit dire, pourquoy lesdites armes, & ceste paulme sont cousins germains? l'Auteur respod à cela, & dit, que de mesmes coups que on tire ausdites armes pour vaincre son ennemy au téps de paix ou de guerre, d'autant aussi de mesmes coups on peult vaincre sa partie aduerse quant il veut saire quelque partie pour luy gaigner son argent, ou quelque banquet, qui sont.

Y iij

# ADVERTISSEMENT

- Maindroit
- 2 Renuers
- 3 Estoc

Bien est vray, qu'il faut oster vn desdits coups, qui est l'e-stoc, & n'en demeurera que deux qui sont.

# Maindroi**t**

# Renuers

La raison pour quoy i'oste ledit estoc est, attendu que la raquette, n'a point de pointe, & par ainsi on n'en scauroit faire vn estoc.

Bien est vray, que quelques fois, on fait quelque coup, & rabat, on de la raquette, quand l'eteuf vient droit le visage ou plus haut, qui est qu'on detourne l'ereuf, & on le rabat de la raquette quand il vient d'hault, ou au visage la tenat droite, & non penchante ne du costé droit, ne du costé gauche, & pourtant à cedit ieu de paulme il ny a que lesdits deux susdits coups, maindroit & renuers: mais il les faut multiplier proprementen 4. lieux, d'hault & de bas, come par exemple, maindroit de bas, & maindroit d'haut renuers de bas, & renuers d'hault, & par ainsi les faut bien dextrement & auec grace les sçauoir tirer car ils se tirent tout ainsi que font aus dites armes. Et les sachant bié adextrement tirer fault bien obseruer le dire de nos ancestres, bos ioueurs de paulme, (qui dient,) qui par le bod delaisse la vollée, iamais bon ioueur estimé ne sera, c'est à dire qui fault prendre icy vn bo aduertissemens, qui est que quant on peut prédre la volée, iamais ne faut s'attédre au bond. La raison par ce qu'à vn bond, il peut interuenir plusieurs

DV IEV DE PAVLME.

accidens, & à la volce, iamais, si on est si bien exercé, & qui soit seur.

L'accident que peut aduenir à ladite volee, c'est de rabatre du bois de la raquette, mais cela n'est accidét, ains c'est vne faute commise par celuy qui donne du bois, & non du dedans de la raquette à l'esteus.

A ceste cause ie veux aduertir ceux qui ne sont encores seurs du bond, qui s'exercét à ladite volee, car elle ne faut iamais mais se sont ceux qui la faillent, & si on la faut, on a encores recours audit bond, & pourtat qui peut, saut touiours prendre ladite volee, & non ledit bond.

Cy apres seront declarez les pointes qui sont fort necessaires en cedit ieu, & exercice de la paulme, qui faut bien obseruer.

Le premier est requis à vn qui veut assaillir vn autre, & faire partie de consequence, de prendre des soulliers auec des mulles plombees, ou bien pesantes, & les porter deux ou trois heures, auant que commencer sa partie, ce temps passé, tel vient à laisser cesdites mulles pesantes & se contante de ses soulliers, ou il se fait bailler des chaussons legers, qui soyent bie à son point, & en ce faisant, tel ou tels se trouveront plus dispos & adextres que ceux que ne le feront, l'experience est la maistraisse de tous arts.

Le secod est requis en se ieu de demander le premier des raquettes & choisir la meilleure & qui soit legere & bien à la main: car tout ainsi que ausdites armes, est requis vne espée legere, & vne dague pesante, aussi à la paulme faut auoir vne raquette legere & l'eteuf pesant, pesant (inquá)

#### ADVERTISSEMENT

netrop, ne trop peu, car toute chose ou il ya trop, ou trop

peu ne vault rien.

Le troisiesme point est requis, & fault bie regarder que quant onsera dedans le ieu de paulme d'auoir vne autre raquette que celle dequoy on se veux aider, & dire à la partie aduerse, iettos la raquette, pour voir qui sera dedas ou dehors, & alors dira iettez la vostre, sil te done liberté iette la meschate & no la bonne, & pour cause que sera cy apres declarée,& s'il veult ietter la siene laisse la luy ietter car la iettant les cordes l'afoiblissent, l'afoiblissant elle se gaste, attendu que les cordes se destendent, & par ainsi ellene pourra seruir cy bien quelle eut fait auparauant, on pourroit dire, on en demandera vn autre, responce, à ce possiblen'en pourra trouuer si bien à la main que celle qu'au oit trouué auparauant que n'a voulu contregarder, car bien souuet vne raquette est le gain de la partie, comme vne bonne espée estaussi le gain que on vaincra son ennemy.

Item le quatriesme, ayant bié obserué tout ce que dit est, reste à scauoir sur quelle desmarche, il se faut tenir pour bié executer ledit art de ladite paulme, & pour bien seruir l'eteus sur le toit, & doner mauuais ieu le plus qu'o pourratout le log du ieu. Ie dis que pour bié pratiquer tous les dits coups, est as multipliez & pour bié servir, il se faut tenir sur le pied gauche pour la premiere sois, & presque tous ours en faisant la pirouette sur icelluy: cherchant l'eteus du costé qu'il ira. Quelqu'vn pourroit dire ie ne scav par ou ira l'eteus, & n'en puis iuger. Fault cossiderer qu'aucuns quand ils iuget de l'eteus ou il sera tiré par leur partie aduerse,

## DV IEV DE PAVLME.

aduerse, le regardat à la veue, & par la iugent ou il le veult tirer, cela est fort bon. Mais i'en doneray vn qui sera meilleur, & la raison apparéte. Ce iugement susdit est souuent deceptificar par la veue, on ne peut juger seuremet ce que l'interieur veult faire & executer, qui est de conduire & ietter lesteuf. Ie dy que pour bien iuger de lesteuf, ou partie aduerse, le pourraietter, ne le fault regarder à sa veue car il te decepura par icelle:mais bien regarde l'esteuf que au as serui, & ne le pers iamais de veue: car ledit esteuf, qui est l'exterieur est conduit & mené sans fallace par l'interieur, & volonté de ta partie aduerse, & pourtant estant bien seur de ta main, sans faulte vaincras ta partie aduerse aisément, & non regardant la veue, car la regardat tu penseras qu'il te iette l'esteuf à l'opposite de son regard, & son interieur sera tout autrement,& pourtant voila, regardat la veue de tadite partie aduerse, tu pourras estre deceu, & regardant l'eteuf ne le seras iamais. Et c'est largument que i'ay dit ausdites armes, qui fault regarder la pointe de l'espée, & non la veue de l'homme.

Ie ne mets cesdites raisons pour ceux qui les entendent, mais au contraire pour ceux qui ne les entendent.

l'ay bié voulu parler de la paulme par ce que le braue qui est vn des bons ioueurs en icelle m'est venu voir deux ou trois sois seullement, & ayant bien aprins deux ou trois coups, il a augmenté son adresse presque de quinze, & tire ledit braue vn auantmain & arrieremain de fort bonne grace, & par ainsi la paulme & lesdites armes, comme dit est, ont vne grand affinité.

## FIN.

Amy Lecteur.

Qui d'entre vous acheptera de ces liures, & n'y trouuera le nom surnom & parasse de l'Aucteur escrit de sa main, tels liures ne seront vendus par la voloté d'iceluy, à ceste cause, il vous prie les luy faire apporter en sa maison, & il vous rendra l'argent qu'ils vous auront cousté, luy disant qui vous les aura vendus, & si vous en donnera autat, que luy en apporterez, qui ne vous cousteront rien, & outre vous monstrera ledit auteur & declarera le contenu d'iceluy, qui ne vous coustera rien pour auoir recours par iustice à l'encontre de ceux qui tels liures auront vendus & luy serez plaisir.



# AMY LECTEVR.

loix, sont deux vertus plus requises, à faire acquerir l'amitie des Roys, Princes & Seigneurs, mefmes des Dames. A ceste cause ledit Auteur a mieux aymé choisir & suiure l'art & pratique d'icelles, que desdites loix : non que du tout il les aye abandonnées: mais en icelles s'est exercé l'espace detrente ans, & apresses longs iours, Dieu luy a fait la grace qu'il a dedié, & de fait presenté cedit traité, estant à un des plus grands Monarques Chrestiens, qui soit soubs le ciel : Et par son commandement ay tiré auec son Altesse ausdites armes, & auec Monseigneur le Duc de Guise, & autres de sa court, dont l'Auteur en a loué & loue Dieu, qui luy a fait ce bien qu'il a eu cest beur & faueur de sadite Maiesté. A ceste cause a derecbef prins courage & bardiesse, apres le prinilege par ledit Sieur à luy donné, de le faire imprimer, & mettre en lumiere pour le soulagement, & contentement de sa noblesse, & bien public. Il en pourra auoir quelques vns qui pourront calomnier contre ledit Autour, pour raison dudit traite, o autres petits discours, & aduertissemet qu'a fait sur l'exercice & sou de la paulme: Ledit Auteur n'a traitiéde ce que dit est, pour ceux qui sont adroits, & experimentez, & qui entendent les vrais termes, qui sont requis aus dits deux exercices: mais bien pour ceux qui ne les entendent, c'est à dire des armes & de la paulm:

A ceste cause l'Auteur prie les Lecteurs, ne le vouloir prendre que en bonne part, & l'excuser. Et ne regarder au langage, ne à la lettre & escorce d'icelle: ains au téps que y peult consister, car tel y contredira, & y vouldra calomnier qu'il n'en à sceu & n'en scautoit faire aultant, & ayant veu & oy parler ledit Auteur qui vous pourra discourir par raisons, & monstrer par essait le contenu dudit traité, dont les dits contredisans (si aucuns s'en treuuent) se pourront trouuer cotens, les saiges & arestez en paroles & en faits ne le serot, ains s'adresseront à l'Auteur qui les pourra rendre contens par la raison de son dire.

Cedit traitéa esté acheué d'imprimer le 4.de Juing,1573.



# TABLE DE CE PRESENT TRAICTE

# DE L'ESPEE SEVLE.

Raieté contenant les secrets du premier liu	re, sur l'espée
se seule, mere de toutes armes.	fo.1
La pourtraiture du Roy.	fo.1
Epistre au Roy.	fo.2
Sensuyuent les secrets de ceste espée seule, & de toutes l	
mes qui en dependent, pour lesquels entendre, 🗢 su	r tout mieux
executer six points sont requise.	fo.3
Le premier.	fo.3
Le second.	fo.3
Le troisiesme.	fo.3
Le quatriesme.	fo.3
Le cinquiesme.	fo.3
Par le sixiesme.	fo.3
Sensuines cy apres les declarations & raisons desdit	s six points.
La raison du premier est.	fo.4
La seconde est scauoir combien de gardes.	fo.4
Le troisiesme point est.	fo.4
Bien est vray qu'ils se peuvent multiplier en six lieux s	

Le quatriesme point.	fo.s
Sensuiuent les noms desdits six lieux propres, ou faut, &	le peuvée
eirer les sudits trois coups, cest à dire maindroit reuers est	oc. fo.e
Le premier coup & lieu.	fo.5
Le second coup & lieu.	fo.5
Le troisiesme lieu.	
Le quarriesme lieu.	fo.5
Le cinquiesme lieu.	fo.s
Le sixiesme & dernier lieu.	fo.5
Le cinquiesme est, qu'il faut scauoir soy dessendre & o	fo.s
Jun melme temps deldies trais coupe and above of a man	jencer a
on mesme temps, desdits trois coups: adapter con tirez d	ux juj-
dits lieux, tant en assaillant, qu'en deffendant, obseruan temps qui est requis.	t biente
	fo.5
Le sixiesme & dernier points est un des bons.	fo.5
La raison pour iuger d'un desdits coups.	fo.s
Voila la fin & declaration du sixiesme & dernier point.	fo.5
Suiuant les susdits six points, un nommé Fabrice, & lulles	me vin-
drent une fois voir.	fo.5
Et alors ie me vins ataquer premierement audit Fabrice.	fo.6
Et alors respondit ledit Fabrice.	fo.6
Respond ledit de S. Didier, & dit que soute responce,	fo.6
Et alors ledit Fabrice, voyant.	fo.6
Et voyant ceste responce proferée par ledit Fabrice.	fo.6
Alors ledit Auseur.	fo.6
Voyant ledit Fabrice.	fo.6
Respond de rechef ledit Auteur.	fo.6
Si on disoit ou interrogeoit un maistre de Camp, & on luy	demä-
dast de combien d'aduenues l'ennemy.	fo.6
Et pour respondre & conclurre, à ce que dessus est dit.	fo.6

Sensuit la declaration 🔗 raison cy apres, pour quoy ledit	Auteur
ofte ledit fendant.	fo.7
Cyapres est aussi la raison pourquoy ledit Auteur oste lac	lite im-
broncade du nombre desdites cinq bottes.	fo.7
Laraison.	fo.7
Voicy la fin de tout ce qui est requis & necessaire de sca	
entendre à un chacun qui veult estre adroit ausdites arn	es.fo.7
Pour bien donner entendre lesdites armes & discourir de l'	
dre & pratique d'icelles.	fo.7
Par l'Auteur sera descript cy apres tout l'ordre que doit te	
Lieutenent & Preuost.	
	f0.7
Au Roy par Estienne de la Guette gentilhomme des arme	
arts.	fo.8
Egyptiens & Grecs.	fo.9
Le maniement d'espée.	f0.10
Rencontrer un lourdault.	fo.10
Vostre france à bon droit.	fo.11
Sonnet à l'Auteur par Monsieur de l'aigle.	f0.11
Sonnet par Iacques Brocher metamatesien de pertuis en P	rouènce
à l'Auteur.	fo.12
Par Iehan Emery Prouencal de berre, à Henry de Sainel	Didier
Gentilhomme Prouencal Sonnet.	f0.12
Elegie composee par Pierre du Fief Poisteuin aduocat.	fo.13
Luy faifant de fon fils fecond Mars un prefent.	fo.13
Pourtant ie vous supplie auancez tous voz pas.	fo.14
L'on au cœur pensera, l'autre dira tout hault.	fo.14
Sonnet par Pierre qui ne fault poilteuin.	fo.15
Sonnet.	fo.15
	, , , ,

Sonnet aux supots de Mars.	fo.16
Sonnet à Monsieur de Sainst Didier Gentilhomme Pro	
Monsieur de Vaulusien.	fo.17
Sonnet à l'Auteur.	fo.17
Sonnet	fo. 18
Sonnet.	fo.18
La figure & pourtraiture du Roy.	fo.19
Sonnet au Roy.	fo.19
La pourtraiture de l'Auteur.	fo.20
Sonnet à l'Auteur par Amadis Iamim Secretaire du R	
Sensuyt cy apres comment il se fault planter pour bien?	nettre l'es-
pée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de gue	rre. fo.21
Cy apres à quatre semelles mises & assituées au dessou	s des pieds
du Lieutenent, & Preuost.	fo.21
Tenue & plan general.	fo.21
Declaration du plan & tenue pour ledit Preuost.	f0.22
Garde pour faire 🔗 executer ladite premiere defmarch	e, premier
ా fecond desgainement,pour le Lieusenent ఈ Pres	
Senfuit le fecond defgainement pour ledit Lieutenent.	fo.23
Cy apres est declaré le premier 📀 second desgainement	
Preuost, qui est pour scauoir bien mettre les armes au p	oing com-
me luy monstre ledit Lieutenent.	fo.23
Senfuit par iceluy Preuost le second desgainement,	fo.23
Apres auoir monstré cy dessus.	fo.24
Garde & tenue pour commencer à faire le troisiesme de pour le Licutenent demonstrateur, au Preuost deffende	gainemet
Ce troisiesme desgainement pour le Lieutenent. La fin du commencement dudit troisiesme desgainemen	fo.24 at hour le
Lieutenent.	fo.25
dual ( 4.00 ) ( / ) 4.150 ·	La sin
	### { # /#

La fin du troisiesme desgainement pour le Lieutenent e	y Pre-
uojt.	fo.25
Pour bien & auec grace paracheuer ledit troisiesmed	elgaine-
ment.	f0.25
La fin du paracheuement dudit troisiesme desgainement po	our ledit
Lieutenent.	fo.26
Et pour le paracheuement du dit troisiesme desgainement.	fo.26
Tenue generalle, tant pour le Lieutenent assaillat, que pour	
uost deffendant pour executer l'art ordre, & pratique con	stenu en
cejte ejpee jeute.	to.26
Pour monstrer & declarer ceste tenue generalle, pour le	Lieute-
nent.	fo.26
Sensuit le plan & tenue que fault que ledit Preuost deffen	
ce estant instruit par ledit Lieutenent.	fo.27
Et pour ce faire, faut pareillement que ledit l'reuost soit a	
cé à pied ioint.	fo.27
Tenue es garde du premier coup de ceste espée seule pour	lc Lieu-
tenent.	fo.27
Escript pour la premiere garde & tenue pour ledit Preud	
commencer l'ordre de ceste espée seule.	fo.28
Ceste garde est presque semblable à la susdite.	fo. 28
Pour declarer ceste garde pour le Lieutenent.	fo. 28
Sensuit ce que doibt faire ledit Preuost.	fo.29
Sensuit le premier coup de ceste espée seule pour le Lieuten	
lant, contre le Preuost dessendant.	fo.29
Cy apres est declaré comment le Preuost a deffendu son iarr	
Sensuit la premiere opposite & suitte du premier coup.	fo.30
Cy apres sera declaré la dessence de la premiere opposite &	
pour le Preuost contre ledit Lieutenent.	fo.31

TABLE.
Sensuit la secode opposite & suitte pour le Lieutenent assaillant,
contre le preuost deffendant. fo.31
Cy apres seramonstré comment le Preuost se doibt deffendre de la
Seconde opposite & suitte. fo.32
En ces deux pourtraitures qui sensuivent est monstrée la garde &
tenue pour faire le second coup pour le Lieutenent & Preuost,
fuyuant lordre de ceste espée seule. fo.32
Sensuit lescript de la garde & tenue pour ledit preuost. fo. 33
Sensuit le second coup de ceste espee seule, fo.33
Cy apres sera declaré le second coup de ceste espee seule, pour ledit
preuost. fo.34
Sensuiuent les opposites & suittes & declarations d'icelles dudit second coup, qui est un renuers de bas au iarret gauche du Pre-
you sink or lalinummen
uost, tiré par le lieutenent. fo.34
Cy apres sera möstrée la declaratió de la premiere opposite ou suitte dudit second coup.
dudit second coup. fo. 35  Declaration de la seconde opposite dudit second coup, pour le lieu-
Declaration de la seconde opposite pour le preuost dessendant con-
tre leait lieutenent.
Et si c'est qu'aucuns lieutenents ou preuosts soient gauchers faut.
10.38
Sensuit la garde & tenue du troissesme coup, qui est un maindroit d'hault pour le lieutenent assaillant contre le preuost dessen- dant.
dhault pour le lieutenent assaillant contre le preuost dessen-
Sensuit la garde & tenue du troisiesme coup pour ledit preuost
deffendeur. fo 37
Le troisiesme coup de ceste espee seule pour le lieutenent & preuost
_

est on maindroit d'hault , suiuant l'ordre dessusdits	lieux pro-
pres.	fo.37
Cy apres est la declaration & desfence dudit troisiesme	coup qui est
maindroit d'haut, tiré par ledit assaillant, & deffen	du par ledit
preuojt.	fo.38
Sensuit la premiere opposite & suitte pour le lieutenent	& prenost
pour ledit troisiesme coup de Lespee seule.	fo.38
Sensuit la deffence de la premiere opposite 🛷 suitte du	
me coup pour le preuost contre ledit lieutenent.	fo.39
Seconde opposite & suitte dudit troisiesme coup pour le	lieutenent
& preuost.	fo.39
Cy apres sera monstré & declaré la seconde & dernie	
& suitte dudit troisiesme coup pour ledit preuost.	fo.40
Sensuit la declaration, garde 🖅 tenue du quatriesme (	
on renuers d'haut, suiuant l'ordre de cestedite especs	eule nour le
lieutenent & preuost, & de tout ce qu'il faut qu'ils	facent.
fo.40	-
Senfuit aufsi la raifon de la pourtraiture, 🗢 tenue pou	r ledit pre-
nost deffendeur.	f0.41
Cy apres sera monstré 🔗 declaré le quatriesme coup d	
seule qui est on renuers d'hault, estant multiplié pa	
nent affaillant contre le preuost deffendant.	fo.41
Aussi apres est monstrée la deffence dudit quatriesme c	
preuost deffendeur.	fo. 42
Senfuit la premiere opposite & suitte dudit quatriesm	
le lieutenent affaillant, contre le preuost deffendant.	
Icy apres est mostrée la deffence de la premiere opposite	
esme coup, pour le preuost, contre ledit lieutenent.	fo.43
A	a ÿ

T	A	В	L	E.

I A - L E.
dudit cinquesme coup, de laquelle se doit garder ledit prochain
Preuost contre ledit Lieutenent. fo. 48
Voicy la garde & tenue du Lieutenent & Preuost pour l'estoc si-
xiefme coup,estant multiplié au fixiesme lieu propre sur le def-
fendeur. fo.48
Sensuit la declaration de la garde & tenue pour ledit Preuost pour
se preparer à deffendre dudit estoc d'hault. fo. 49
Sensuit le sixiesme & dernier coup & lieu de ceste espee seule, estant
multiplié, qui est un estoc d'hault sur le renuers, tiré par le Lieu-
tenent assaillant contre le Preuost desfendant. fo.49
Apresayant traité dudit sixiesme & dernier coup de ceste espée
feule, pour ledit Lieutenet assaillant, reste à traitté aussi de la def-
fence d'iceluy pour le Preuost deffendant. fo.50
Sesuit la premiere opposite & suitte dudit sixiesme & dernier coup
estat multiplié qui est vn estoc d'hault pour le Lieutenent assail-
lant,& deffendu par le Preuost que voicy fo.50
Icy apres est la desfence de ceste premiere opposite & suitte pour
ledit Preuost dudit sixiesme coup. fo.51
Icy est la seconde & derniere opposite & suitte, dudit sixiesme
fo.51
La deffence de ceste seconde opposite & suitte dudit sixiesme &
dernier coup, de ceste espée seule fo.52
Icy est monstrée la garde & tenue pour saire deux bons & subtils
coups, en manière de triangle, & quatriangle pour le Lieute-
nent assaillant, contre le Preuost deffendant. fo.52
Sensuit la declaration dudit triangle pour ledit Preuost dessen-
deur. fo.53
Sensuit comment il faut faire pour executer vn fort bon & sub-
til coup. fo.53
. Aa iÿ

Sensuit comment le Preuost se doit deffendre dudit estoc.	fo.54
Et pour la premiere opposite & suitte dudit triangle.	fo.54
Sensuit la deffence de la premiere opposite & suitte pour lea	lit Pre-
uost.	fo.55
Sensuit la secode oposite & suitte qui est un maindroit d'ha	
Definition, garde & tenue pour ledit preuost defendant.	fo.57
Premier coup & suitte du quatriangle, pour le Lieutenent	
uost.	fo.57
Sensuit comment il faut que le Preuost se desse de ce cou	p. f.58
Premiere opposite & suitte du quatriangle pour le Lieuten	
Preuost.	fo.58
Sensuit la deffence de ceste premiere opposite de ce quatriang	le pour
ledst Preuost deffendant contre le Lieutenent affaillant.	fo.59
Sensuit le paracheuement dudit quatriangle, qui est sur vn	main-
droit ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenent, contre	le Pre-
uost.	fo 19
Senfuit la deffence ơ paracheuement dudit coup , auec fe	
Suittes, en facon de quatriangle pour ledit Preuost desfe	
	fo.60
Cy apres est möstré ơ declaré le plan,ơ tenue du Lieutenës	
lat, pour möstrer a faire la premiere prinse cotre le Preuo	
Sensuit la garde 🖙 tenue pour le Preuost.	fo.61
En ces deux pourtraictures fuiuantes.	fo.61
Sensuit la tuitio 🖙 deffence du premier coup pour le Preuos	
Premier coupstiré sur le maindroit ou estoc d'hault.	fo.62
Cy apres seramonstré & declaré, coment le Preuost doibs &	
faire la premiere prinse, contre le Lientenent.	fo.63
Premiere prinse monstree par le Lieutenent.	fo.63
Sensuit la premiere prinse, & execution dicelle, pour leds	•
	1 2

chain preuost, contre ledi: lieutenent.	fo.64
A prinse fault faire contreprinse, comme est icy me	mlire par ce
Lieutenent au Preuost.	fo.64
Sensuit la contreprinse pour le Preuost, contre ledit	
assaillant.	fo.65
Sensuit vne contreprinse, monstree cy dessoubz par l	e lieutenent.
😊 executre par le preuost.	fo.65
Sensuit une fort bonne contreprinse executée pour l	
contre le Preuost.	fo.66
Tenue & garde de la seconde prinse , pour le Lieuten	ent contre le
prenost.	fo.66
Apres auoir traitté cy dessus de la garde & tenue dudi	
reste à traiter de la garde & tenue pour ledit pre	
Seconde prinse pour le lieutenent demonstrateur cont	
deffendeur.	fo.67
Sensuit se que doit faire ledit preuost , pour l <mark>a seco</mark> nde	prinse con-
tre ledit lieutenent.	fo.68
Seconde prinse monstree par l'Auteur au lieutenent,	& executee
par iceluy,contre le Preuost, à celle sin qu'il en puisse	faire autat
à vn autre.	fo.68
Cy apres sera monstré par pour traiétures & escrit.	fo.69
Ceste secode prinseest möstrie & executie par ledit lieu	tenet. f.69
Senfuit la demonstration comment le Preuost doit fait	re pour oster
lespee audit Lieutenent.	fo.70
Sensuit la garde 👁 tenue pour faire la troisiesme pr	inse pour le
Lieutenent contre le preuost.	fo.70
Cy apres est monstrée la garde ơ tenue pour ledit pres	10st. fo.71
Sensuit le premicr coup, pour faire & monstrer la pre	miere prinse
pour le Lieutenent & preuost.	fo.71

T	A	B	L	E.

Sensuit la dessence de ce second coup.	fo.72
Troisiesme prinse monstree de executée par ce Lieutenes	
le Preuost, à celle fin que le Preuost luy en saicne co puisse	
sat à l'aduenir, es par cosequot puis apres à quelques auti	res.fo.72
Sensuit ce que faut que le Prenost face, lediet Lieutenant	luv mon-
strant comment Il a faith	fo 72
strant comment il a faith. Troisiesme prinse monstrée cy dessus par ledit Lieutenen	t au Pre-
uost & est icy executée par le Prenost comme appert.	fo.73
Sensuit cy apres comment doit faire le Preuost, pour execu	uer ladite
troisiesme prinse contre ledit Lieutenent.	fo.74
troisiesme prinse contre ledit Lieutenent. Tenue & garde de la quatriesme & derniere prinse, pour	rle Tieus
tenent assaillant, contre le Preuost dessendant.	fo 7.4
Il sera cy apres monstré la garde & tenue pour deffendre	gyn couh
qui sera un maindroiet ou estoc d'haut, tiré par ledit L	ieutenent
contre le Preuost, pour faire la quatriesme prinse.	fo se
Maindroitt ou estoc d'haut tiré par le Lieutenent, & des	fendu bar
le Prenost, que faudra reiterer au Lientenent pour ex	recuter le
quatrielme prinse contre le Preunst	for me
quatriesme prinse contre le Preuost. Moyen de soy desfendre au preuost, de ce susdit maindroit	50.75
Ouatrielme prinse montrée par le Lieutenene Mille	Drawa A
Quatriesme prinse monstree par le Lieutenent assaillat au dessendant comme voice elegement monstre com de	Care tam
deffendant, comme voicy clerement monstré, & cy de escrit declaré.	
Sensuit ce qu'a peu faire ledit Preuost , ne sachant aucun	f0.76
bring car or toute tring it as a me contraming accum	t contre-
prinse, car en toute prinse il ya une contreprinse ce qu'i	inajait
cy dessus: mais cy apres il le fera moyenant l'intelligent	e que iny
a donné le dit Lieutenent.	£ 50.77
Quatriesme & derniere prinse, executée par le Preuost de	ttendeut,
contrele Lieutenent son demonstrateur, comme icy a	ppert par
ces pourtraitures, luy möstrant ce que luy a fait cy dessu	
	Sensuit

Sensuit lexecution de ceste quatriesme & derniere prinse d	le cefle
dite espèc seule pour le Preuost contre le dit Lieutenent son	dit de-
monjirateur.	50.78
Garde & senue,pour faire & execuser les subtilitez de cest	e espée
seule, tant pour le Lieutenent affaillant, que pour le Preud	oft def-
	fo.78
Sensuit la definition, garde & tenue pour ledit Preuost.fo.	7 <i>9</i>
Premier coup qui est vn maindroit de bas, tiré par le lieutene	nt,qui
fert d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, contre l	e Pre-
	fo.79
Senfuit la deffence de ce coup pour ledit Preuost.	fo.80
Gardeco tenue pour le lieutenent & Preuost, pour monsti	er par
ce lieutenent au Preuost, comment il fault qu'il face desor	rmais,
	fo.80
Sensuit lescrit pour seauoir faire la tenue 🖙 garde dudit Pi	
pour executer ladite subtilité, par ledit lieutenent, la mon	
au Preuost, comme se verra cy apres au prochain coup.	
Premier coup de ladite subt lité, qui est sur le premier coup d	eladi-
te espée seule icy monstrée, par ce lieutenent & executée	par ce
Preuost.	fo.81
Sensuit tout ce que faut que sace cedit Preuost pour soy des	
👉 offencer à un mesme temps, de cedit maindroit de bas a	
	fo.82
Garde & tenue basse, pour executer & faire le second coup	
tes subtilitez, qui est vn renuers de bas estant sur le pied dre	
quel seruira d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir	
pour le lieutenent assaillant, que pour le Preuost deffendat.	
Sensuit la garde & tenue pour ledit Preuost & declarati	ion di-
celle.	fo.83
Bb	,

Le second coup, qui est vn renuers de bas, qui seruira des	pion,pour
nueux faire 🔗 executer la seconde subtilité, pour le l	icutenent,
contre le preuost.	fo.83
Senfuit ce que fait le preuost, pour la deffence de cedit reu	iers de bas,
tiré par ledit lieutenent.	fo.84
Second coup qui est on renuers sur le bras du preuost tin	
cuté par ce prochain lieutenent contre le preuost, mon	
luy en pouuoit faire autant, & non rabattre de l'espec	
a fait cy dessus aux prochaines pourtraitures.	fo.84
Sensuit ce qu'a fait ledit preuost.	fo.85
Mutre fort bon, & Subtil coup pour le lieutenent contre	
laissant ledit arrieremain sur le coude & tirer un estoc	
comme est monstré icy.	fo.85
Senfuit ce que doit faire le preuost pour le dernier coup de	
seule.	fo.86
Senfuit vn traité fur l'exercice,& certains points requis i	
au ieu de la paulme, pour tous ceux qui l'ayment comp	
dit Auteur, attedu que y est requis mesme desmarche, c	o scanoir
mesme coups que ausdites armes.	fo.87
Bien est vray qu'il faut ostervn desdits œups,qui est l'esto	
demeurera que deux qui sont.	fo.87
Cy apres feront declare z les points qui font fort necessair	
ieu, & exercice de la paulme, qui faut bien obseruer.	fo.88
Letroisiesme point est requis & faut bien garder que qui	
radedans le ieu de paulme d'auoir one autre raquett	e que celle
dequoy on se veus aider.	fo.88
	,

Fin de la table.

# PRIVILEGE DV ROY.

HARLES par la grace de Dicu Roy de France. A noz amez & feaux, fes gens tenans noz courts de Parlements, Baillifs, Se-nechaux, Preuosts, ou leurs Lieutenents, & à tous noz iusticiers & officiers, & à chacun d'eux, si comme à luy appartiédra, Salut & dilection: Nostre cher & bien amé Henry de S. Didier Escuyer, gentilhomme Prouençal, nous a fait entendre qu'il compose certains liures qu'il nous a dediez, sur la maniere de tirer des armes, à scauoir de l'espée seule, espée & dague, espee cape, espee rondelle, espee targue, espee bouclier, espee à deux mains, les deux espees, & la dague seule, redigez par art, ordre & pratique, auec moyen de soy dessendre & offencer en vn mesme temps, des coups qu'on peut tirer, tant en assaillant, qu'en dessendant, fort vtilles & notables pour adextrer la ieunesse, lesquels & semblablemet tous ceux qu'il composera pour le fait des armes, il desireroit volontiers faire imprimer & mettre en lumiere. Toutefois estant chose qu'il n'a peu faire qu'avec grands fraits & despens, il craint qu'apres y auoir esposé les dits fraits, aucuns imprimeurs, ou libraires, & autres ne les seist à son grad detriment, & dommage, rimprimer, s'il n'auoit de nous permission, & privilege special. A ceste sin nous ayant humblement fait supplier, & requerir luy vouloirsur ce pourvoir de noz lettres à ce necessaires. Nous à ces causes desirans, entant qu'il nous sera possible, fauorablement traiter toutes personnes de bon scauoir, à l'entrete Bb ij.

## PRIVILEGE

nement & advancement des choses vtiles, & profitables au public. Afin que chacun plus volontiers s'esuertue de faire le semblable, auons audit de S. Didier permis & o. ctroyé, permettons & octroyons par ces presentes, qu'il puisse & luy soit loisible faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera, lesdits liures cy dessus mentionnez, ensemble tous ceux qui seront par luy composez, sur le mesme subiet. Et à fin que celuy ou ceux desdits imprimeurs, qui auront charge de luy, de ce faire, ayent moyen d'eux recompenser des fraits, qu'il conuiendra faire pour cest effer. Auons inhibé & defendu, inhibons & deffendos à tous autres Libraires & Imprimeurs de cestuy nostre Royaume, pais terres & seigneurie de nostre obeissance, que durant le temps & terme de dix ans ensuiuans, consecutifs, à conter du iour & date qu'à sesdits liures aurot esté imprimez, il n'ayent à imprimer, ne faire imprimer, ne grande, petite, ou autre forme, quelle qu'elle soit, ne vendre les dessussitions liures, qui auront esté imprimez par autres que par celuy ou ceux qui auront charge dudit de S. Didier, sur peine d'amende arbitraire, & de conscation, & perte de tous lesdits liures. Si voulons & vous mandos, commettons & enioignons par ces presentes, & à chacun de vous en droit soy, si comme à luy appartiendra, que selon & ensuivant noz permissions octroy & vouloir, vous faites ou faites faire expresses inhibitions & dessenses de par nous sur les peines cy dessus indites, & autres que verrez estre à imposer à tous imprimeurs & libraires demourans en voz destroits, & iuridictions, que par cy apres eulx, n'aucuns d'eux, autre que celuy qui aura charge &

#### DV ROY

commission expresse dudit de S. Didier, pour ce faire n'avent à imprimer ne faire imprimer, mettre n'exposer en vente, durant ledit temps de dix ans lesdits liures cy dessus mentionez & si apres lesdits commandemens faits vous trouuez aucuns contreuenans à iceux procedez à lencontre deux par condemnation desdites peines & autrementaussi que verrez estre a faire selon lexigéce des cas, car tel est nostre plaisir, & parce que du contenu en cesdites presentes lo pourra auoir assaire en plu sieurs & diuers lieux. Nous voulons qu'au vidimus d'icelles fait soubs scel royal ou collationé par lun de noz Notaires & Secretaires fait soit adiousté come à ce present original & que en mettant par brief ou extrait le contenu en sesdites presentes au comencement desdits liures elles soiet tenues pour deuemet significes à tous libraires & imprimeurs dessusdits & autres qu'il appartiendra. Doné à Paris le vingtroisiesme iour de lanuier l'an de grace mil cinq cens soixante & treize & de nostre regne le treziesme, Ainsi signé par le Roy Brullart & seellées sur simple queue de circ iaulne.

Bb iij

